



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 04/06/19

Reçu en Préfecture le : 07/06/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 3 juin 2019
D - 2019/239

Aujourd'hui 3 juin 2019, à 15h14,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Présidence de M. Fabien ROBERT de 15H42 à 16H53

M. le Maire quitte la séance de 16H52 à 16H53

Suspension de séance de 19H17 à 19H26

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Delphine JAMET, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas GUENRO, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,

Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 18H00, Madame Cécile MIGLIORE présente jusqu'à 18H15

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Sandrine RENOU, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Alexandra SIARRI

**Convention éducative entre la direction des
services départementaux de l'Education
Nationale de la Gironde, Bordeaux Métropole
et la Ville de Bordeaux. Autorisation. Signature**

Madame Emmanuelle CUNY, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Gironde et la ville de Bordeaux ont développé depuis plusieurs années un partenariat cohérent en matière d'éducation.

Pour concrétiser cette collaboration vous avez autorisé, par délibération et à 3 reprises depuis le 04 juin 2007, Monsieur le Maire, à signer une Convention Educative permettant de mettre en œuvre de nombreuses actions destinées à accompagner les enseignants dans leurs projets pédagogiques en faveur des enfants scolarisés dans les écoles primaires de Bordeaux.

Les différentes actions proposées au travers de fiches descriptives abordent plusieurs domaines tels que la citoyenneté et la promotion des valeurs de la République, la compréhension du monde qui nous entoure, l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'éducation physique et sportive, l'éducation artistique et culturelle, l'éducation au numérique, la santé et la prévention et témoignent de la réussite de cette coopération qui touche l'ensemble des élèves scolarisés sur les écoles de la Ville.

Fort de ce succès et en adéquation avec les programmes de l'Education Nationale, nous vous proposons une nouvelle convention élaborée en concertation entre nos deux institutions afin de pérenniser notre partenariat. Cette nouvelle convention a su s'adapter aux besoins des enseignants en ajustant certaines fiches proposées et en mettant en œuvre de nouvelles actions.

Certaines actions sont désormais portées par des services communs de Bordeaux Métropole ce qui implique la co-signature de cette convention par son Président.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 3 juin 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Emmanuelle CUNY

Convention éducative

Entre

La Direction Académique des Services de
L'Education Nationale de Gironde

et

la Ville de Bordeaux

et

la Métropole de Bordeaux

PREAMBULE

La Direction Académique des Services de l'Education Nationale de Gironde (DASEN 33) et la Ville de Bordeaux ont établi depuis plusieurs années un partenariat où l'action de l'Etat en matière d'Education est accompagnée de projets conduits localement.

Les liens ainsi établis entre la Ville de Bordeaux et ses écoles permettent la mise en œuvre d'actions régulièrement renouvelées. Ces actions participent d'une démarche éducative concertée tout en permettant des propositions pédagogiques nouvelles. Elles s'inscrivent autour d'une double ambition : renforcer les apprentissages fondamentaux des élèves et veiller à la cohérence des différents temps éducatifs portée par le Plan Mercredi.

L'intégration de la Ville de Bordeaux au sein de la Métropole légitime une action éducative qui s'étend à l'ensemble du département. Par ailleurs, certaines actions de la présente convention sont proposées par des services communs métropolisés ce qui implique la co-signature de cette convention par le Président de la Métropole de Bordeaux. La fréquentation par les élèves girondins de l'ensemble de ses monuments et sites culturels est un enjeu d'apprentissage social et culturel partagé avec l'Education Nationale.

La réédition et l'actualisation de la Convention Educative initiée et signée entre l'Inspecteur d'Académie et le Maire de Bordeaux le 29 juin 2007 viennent consolider, enrichir et valoriser ce partenariat pour la conduite d'actions pédagogiques partagées autour des projets d'école et/ou de réseaux.

Article 1 : Objectifs

Les objectifs de la convention reposent sur :

- la recherche de facilités et de cohérence d'accès des élèves à l'offre éducative, au regard des programmes d'enseignement en vigueur, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et des projets d'école, ou de réseau. Ces derniers constituent, en effet, le cadre de référence des actions engagées par les équipes pédagogiques,
- la volonté d'une réelle équité dans la répartition de cette offre, notamment en faveur des publics les moins favorisés,
- un diagnostic partagé permettant de cibler des objectifs d'apprentissage prioritaires auxquels se réfèrent les actions,
- une réflexion concertée pour établir et actualiser l'ensemble des actions en direction des écoles.

Article 2 : Destination des actions

Ces actions sont destinées aux élèves et peuvent constituer un appui pour le pilotage pédagogique de la classe conduit par chaque enseignant. Elles constituent une réponse pédagogique possible à des besoins identifiés par l'équipe pédagogique pour faire progresser les élèves dans leurs apprentissages.

Les actions sont ouvertes aux écoles publiques et éventuellement aux écoles privées sous contrat d'association de la Ville de Bordeaux.

Pour autant, certaines actions spécifiques aux structures muséales de la Ville de Bordeaux, ont une vocation départementale. Cet accès à l'offre culturelle et pédagogique ouvert à toutes les classes de Gironde n'entraîne pas de participation financière de la Ville.

Article 3 : Domaines du partenariat

La convention s'articule autour d'actions définies dans plusieurs domaines :

- la citoyenneté et la promotion des valeurs de la République,
- la compréhension du monde qui nous entoure,
- l'Éducation à l'environnement et au développement durable,
- l'Éducation physique et sportive,
- l'Éducation artistique et culturelle,
- l'Éducation au numérique
- la santé et la prévention.

Article 4 : Description des actions

Les actions portées par la convention sont présentées sous forme de fiches descriptives, consultables en ligne sur le site de la direction académique de la Gironde via une application dédiée, « Coedia ».

L'application Coedia est à la fois :

- un outil technique :
 - o elle permet la mise en œuvre de la convention,
- un outil de dialogue :
 - o elle favorise le partage d'informations entre les écoles, l'Éducation nationale et la mairie,
 - o elle se veut aussi un outil d'aide et de conseil pédagogique entre les enseignants et les référents de la direction académique,

- un outil de régulation :

- elle contribue à une répartition juste entre les écoles pour assurer au mieux l'équité éducative et territoriale,
- elle respecte le principe d'harmonisation entre les différents types d'offre.

Article 5 : Mise en œuvre et évaluation de la convention

Pour permettre la mise en œuvre de la convention et en conduire conjointement le suivi et l'évaluation, deux instances sont créées :

- un comité de pilotage, dont la vocation est de :
 - garantir les principes de la convention,
 - dégager les orientations annuelles,
 - procéder à l'évaluation du dispositif.
- un comité technique global ou un comité technique par entrée thématique qui aura pour mission :
 - d'être force de propositions pour le comité de pilotage,
 - de mettre en œuvre les décisions du comité de pilotage.

La direction académique de Gironde et la Ville de Bordeaux désigneront respectivement les représentants de ces instances, l'Inspecteur de l'Education nationale référent de la mise en œuvre de la présente convention siègera dans les deux instances pour en assurer coordination.

Article 6 : Modifications éventuelles à la convention

Certaines informations délivrées dans la convention sont susceptibles de modifications :

- Les actions proposées peuvent être adaptées à des évolutions pédagogiques ou éducatives, locales ou partenariales,
- De nouvelles offres peuvent être proposées dans chacun des domaines.

Article 7 : Moyens

Les services des établissements municipaux concernés participent à la mise en œuvre de ces actions dans le cadre spécifique décrit par les fiches actions.

Afin de conforter ce partenariat, la direction académique missionne des professeurs auprès de certaines structures de la Ville de Bordeaux comme le Musée d'Aquitaine, les Archives Bordeaux Métropole, le Musée des Beaux-Arts, le Muséum d'Histoires Naturelles. Le Centre des Classes Citadines peut également apporter son concours à ce dispositif dans le cadre d'un projet pédagogique particulier.

La direction académique de la Gironde et la Ville de Bordeaux peuvent être conduites, dans le cadre de certaines actions, à faire appel à des partenaires extérieurs reconnus et validés conjointement.

Article 8 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, et pourra être reconduite après évaluation.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, pour des raisons dûment motivées, sous forme de lettre recommandée au plus tard au mois de mars de l'année scolaire en cours, avec effet à la fin de l'année scolaire.

Elle peut en outre être dénoncée par l'une ou l'autre partie à tout moment, en cas de force majeure, pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public d'Education ou à l'ordre du public.

Article 9 : Litiges

Les différends relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention relèvent du tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le.....

**Madame l'Adjointe au maire
En charge de l'Education
Mairie de Bordeaux**

**Monsieur le Directeur Académique des
Services de l'Education Nationale,
Directeur des Services Départementaux de
l'Education Nationale de Gironde**

Emmanuelle CUNY

François COUX

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole

Patrick BOBET

CONVENTION EDUCATIVE

Entre

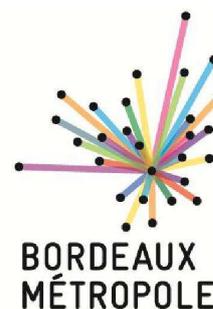
**La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de
Gironde**

et

la Ville de Bordeaux

et

la Métropole de Bordeaux



SOMMAIRE

Axe 1 – Former l'élève et le Citoyen

Citoyenneté

	p. 4
- Le conseil Municipal des enfants	p. 5
- Coclico – Messages Clairs	p. 7
- Coclico – Capitaine de cour	p. 8
- Coclico – Charte des bons usages	p. 9
- Archives Bordeaux Métropole	p. 10
- En parcours citoyen	p. 12
- Développement de l'esprit critique et EMI	p. 14

Environnement et développement durable

	p. 16
- La ville en construction	p. 17
- Action Empreinte écologique et santé environnementale – Avec le CREAQ	p. 19
- Habiter ici et ailleurs – Maison écocitoyenne	p. 21
- Découverte du jardinage et de la biodiversité urbaine – Maison du jardinier et de la nature en ville	p. 23
- Découverte du monde végétal, initiation au développement durable et à l'écocitoyenneté – Avec le Jardin Botanique	p. 25
- Classes vertes	p. 27

Education physique et sportive

	p. 29
- BMX	p. 30
- Escalade	p. 31
- Escrime	p. 32
- Golf	p. 33
- Patinage	p. 34
- Tennis de table	p. 35
- Natation	p. 36
- Voile	p. 37

Axe 2 – Appréhender le monde qui nous entoure

Comprendre le monde

	p. 38
- Muséum d'Histoire Naturelle de Bordeaux	p. 39
- Séjours découvertes :	
- Séjours Printemps 2020 – de mars à juin	p. 41
- Séjours Hiver 2020 – environnement à la montagne	p. 43
- Séjours Hiver 2020 – ski	p. 44

Education artistique et culturelle

	p. 46
- CIAP – Un monument de A à Z	p. 47
- CIAP – Bordeaux, la fabrique urbaine	p. 50
- CIAP – Habiter Bordeaux du Moyen-âge à nos jours	p. 52
- CIAP – Une ville haute en couleurs !	p. 55
- CIAP – Construis ta ville	p. 58
- CIAP – Dessine ta ville	p. 60
- CIAP – La tête en l'air	p. 63
- CIAP – Cas d'école : Eduquer autrement au patrimoine et à l'architecture	p. 66
- CIAP – D'une rive à l'autre – Petite histoire des ponts de Bordeaux	p. 68
- Classes artistiques	p. 71
- CAPC – Musée d'Arts contemporain	p. 73
- Musée d'Aquitaine	p. 75

- Musée des Beaux-Arts de Bordeaux p. 78
- Musée des Arts Décoratifs et du Design de Bordeaux p. 80
- Au pont de pierre p. 82
- Du premier au dernier pont p. 84

Santé et prévention

- Sécurité routière p. 87
- Prévention des accidents domestiques p. 88
- Apprendre à porter secours – Initiation aux gestes de Premiers Secours p.90

Axe 3 – Faire évoluer les pratiques pédagogiques et les postures

Le Numérique

- Programmation – Les robots Thymio p. 92

Annexes

- Formulaire de demande pour une animation à la Maison du Jardinier et de la Nature en Ville p. 95
- Convention natation scolaire DSDEN / Ville p. 96

Citoyenneté

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Gironde et la Ville de Bordeaux s'engagent, autour de valeurs éducatives partagées, à accompagner les élèves dans leurs pratiques citoyennes.

Agir sur ces champs permet à chaque enfant de se sentir intégré, de participer à l'évolution de la société et de devenir un citoyen responsable, libre et conscient des principes et des règles qui fondent la démocratie.

Des actions autour de l'engagement, de la bienveillance ou encore du développement de l'esprit critique sont ici proposées.

**Conseil municipal des Enfants
11ème mandat 2019-2021**

Références aux programmes de l'école élémentaire

Education morale et civique

L'enseignement moral et civique se prête particulièrement aux travaux qui placent les élèves en situation de coopération et de mutualisation favorisant les échanges d'arguments et la confrontation des idées.

Construire une culture civique ; développer la culture de la sensibilité, de la règle du jugement et de l'engagement.

- Se positionner comme membre de la collectivité
- Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience civique
- Exercer une aptitude à la réflexion critique pour construire son jugement

Comprendre que la vie collective implique le respect de règles

Connaître les valeurs, principes et symboles de la République française, de l'Union européenne et des sociétés démocratiques

Identifier et connaître les cadres d'une société démocratique

Références au socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres

La règle et le droit : les principes fondateurs de la République française

Responsabilité, sens de l'engagement et de l'initiative : importance du respect des contrats dans la vie civile, recours aux outils de la démocratie.

Public concerné : élèves de cycle 3

Les élèves des écoles publiques et privées de la ville de Bordeaux avec l'implication des enseignants de CM1/CM2 de l'école engagée dans le projet. Tous les élèves de CE2, CM1 et CM2 sont électeurs.

Les élèves de CM1 sont éligibles après accord des parents, pour une période de deux ans (CM1 et CM2)

Le nombre d'élus est équivalent à celui du Conseil Municipal de Bordeaux (adultes).

Des élections paritaires sont instaurées : présentation des candidats par binôme fille/garçon, soit 62 élus (31 filles et 31 garçons).

Une répartition territoriale équilibrée sera recherchée. Les écoles seront informées par courrier conjoint du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et de la mairie.

Durée, modalités d'organisation

La durée du mandat est de deux années scolaires. Les séances de travail des élus se déroulent hors temps scolaire.

Pendant le temps scolaire

- Elections des conseillers municipaux par leurs camarades pour 2 années scolaires.
- Les élus sont chargés de faire le lien entre leur classe et leur groupe de travail hors temps scolaire avec l'aide et l'accompagnement des différents adultes qui interviennent.
- Les enseignants tiennent compte, dans le cadre des programmes, des apports de l'élue impliqué dans une commission.
- Les modes de communication mis en œuvre doivent faciliter les échanges (blog, gazette, etc.)

Hors temps scolaire

- Les séances de travail du Conseil Municipal des Enfants sont animées par des animateurs professionnels. Elles se dérouleront à l'Athénée Père Joseph Wrésinski, le mercredi après-midi, à raison d'une séance de 2h30 par mois.
- Les conseillers seront réunis pour travailler à l'élaboration de projets qui seront conduits à terme sur les 2 ans du Conseil Municipal des enfants.

DSDEN de la Gironde

IEN référent Laurent Sicard – IEN
Bordeaux Mérignac

CPC/PE référentes
Céline Clabecq CPC Bordeaux centre
celine.clabecq@ac-bordeaux.fr
05 56 56 57 21

Maïa Cuin maia.cuin@ac-bordeaux.fr
Chargée de mission
Pôle citoyenneté 05 56 56 37 47

Mairie de Bordeaux

Mathilde Dubois
Conseillère service enfance
ma.dubois@mairie-bordeaux.fr
05 56 10 27 77/ 06 40 10 44 40

COCLICO – Messages clairs Avec la mairie de Bordeaux

Références aux programmes de l'école primaire

Cycle 2

- Respecter autrui : Identifier et partager des émotions, des sentiments dans des situations et à propos d'objets diversifiés

Le respect d'autrui : s'estimer et être capable d'écoute et d'empathie ; accepter le point de vue des autres

Identifier et partager émotions et des sentiments : identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments ; connaître le vocabulaire des sentiments et des émotions abordés en situation d'enseignement.

Cycle 3 :

- Partager et réguler des émotions, des sentiments dans des situations et à propos d'objets diversifiés, mobiliser le vocabulaire adapté à leur expression

Le respect d'autrui : Savoir identifier les points d'accord et de désaccord ; respecter le droit des autres à exprimer leur opinion ; aborder la notion de tolérance

Identifier et exprimer les émotions et les sentiments : Partager et réguler des émotions, des sentiments dans des situations d'enseignement ; Mobiliser le vocabulaire adapté à leur expression

Public concerné

Classes de cycle 2 & cycle 3

Objectifs de l'action

Identifier et exprimer, en les régulant, les émotions et les sentiments

Développer la capacité personnelle d'écoute et d'empathie

Passer d'une réponse agressive à une réponse apaisée, qui doit permettre d'énoncer le problème

Apprendre à respecter des pairs, leurs besoins personnels et l'intégrité d'une personne

Modalités d'organisation

Accompagnement pédagogique :

- 3 h en présentiel, dès le début de l'année, en octobre (date précisée ultérieurement). L'ensemble des documents pédagogiques présenté sera mis en ligne.

Un accompagnement pédagogique et individualisé pourra être proposé tout au long de l'année.

Ce temps de formation pourra se faire conjointement avec le personnel mairie de l'école.

Mise en œuvre du projet :

La formation de début d'année permettra aux enseignants de prendre connaissance d'une séquence sur les messages clairs, afin de former les élèves à leur utilisation.

Il s'agira ensuite pour les enseignant.es formé.es de mettre en œuvre cette séquence.

Cette action nécessite un suivi régulier sur toute l'année, afin que l'utilisation des messages clairs devienne régulière, s'intègre dans les pratiques connues et courantes de l'école.

Cette action implique d'engager une réflexion d'équipe sur cet outil et son utilisation.

Référents de l'action

DSDEN33

Pierre Kessas, Inspecteur de l'Education Nationale Circonscription Bordeaux-Sud,
pierre.kessas@ac-bordeaux.fr

DSDEN33

Emilie Duprat, Conseillère pédagogique Circonscription Bordeaux-Sud
emilie.duprat@ac-bordeaux.fr

Mairie de Bordeaux

Hubert Jaulin, chargé de Missions Actions Educatives et Vie Etudiante
h.jaulin@mairie-bordeaux.fr

COCLICO – Médiation par les pairs / Capitaine de cour
Avec la mairie de Bordeaux

Références aux programmes de l'école primaire

Cycle 2

- Respecter autrui : Identifier et partager des émotions, des sentiments dans des situations et à propos d'objets diversifiés

Le respect d'autrui : s'estimer et être capable d'écoute et d'empathie ; accepter le point de vue des autres

Identifier et partager émotions et des sentiments : identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments ; connaître le vocabulaire des sentiments et des émotions abordés en situation d'enseignement.

Cycle 3 :

- Partager et réguler des émotions, des sentiments dans des situations et à propos d'objets diversifiés, mobiliser le vocabulaire adapté à leur expression

Le respect d'autrui : Savoir identifier les points d'accord et de désaccord ; respecter le droit des autres à exprimer leur opinion ; aborder la notion de tolérance

Identifier et exprimer les émotions et les sentiments : Partager et réguler des émotions, des sentiments dans des situations d'enseignement ; Mobiliser le vocabulaire adapté à leur expression

Public concerné

Classes de cycle 2 & cycle 3

Objectifs de l'action

Donner aux élèves des outils pour que les conflits ne soient pas traités par l'affrontement mais puissent être mis en mots par les élèves eux-mêmes.

Promouvoir une culture de la médiation, donner des outils pour résoudre les conflits par la parole et le dialogue.

Modalités d'organisation

Accompagnement pédagogique :

- 3 h en présentiel, dès le début de l'année, en octobre (date précisée ultérieurement). L'ensemble des documents pédagogiques présentés sera mis en ligne.

Un accompagnement pédagogique et individualisé pourra être proposé tout au long de l'année.

Ce temps de formation pourra se faire conjointement avec le personnel mairie de l'école.

Mise en œuvre du projet :

La formation de début d'année permettra aux enseignant.es de prendre connaissance d'une séquence sur la formation d'élèves médiateurs.

Il s'agira ensuite pour les enseignant.es formés.es de mettre en œuvre cette séquence auprès des élèves volontaires.

Cette action nécessite un suivi régulier sur toute l'année, afin que les médiateurs, leur rôle, leurs attributions soient connus et intégrés dans les pratiques courantes de l'école.

Cette action implique d'engager une réflexion d'équipe sur cet outil et son utilisation.

Référents de l'action

DSDEN33

Pierre Kessas, Inspecteur de l'Education Nationale Circonscription Bordeaux-Sud,
pierre.kessas@ac-bordeaux.fr

DSDEN33

Emilie Duprat, Conseillère pédagogique Circonscription Bordeaux-Sud
emilie.duprat@ac-bordeaux.fr

Mairie de Bordeaux

Hubert Jaulin, chargé de Missions Actions Educatives et Vie Etudiante
h.jaulin@mairie-bordeaux.fr

COCLICO – Charte des bons usages
Avec la mairie de Bordeaux

Références aux programmes de l'école primaire

Cycle 2

Acquérir et partager les valeurs de la République : Respecter les règles de la vie collective

Comprendre que la vie collective implique le respect des règles : Appliquer et accepter les règles communes ; Comprendre qu'il existe une gradation des sanctions et que la sanction est éducative (accompagnement, réparation) ; Comprendre que la règle commune peut interdire, obliger, mais aussi autoriser.

Cycle 3 :

Acquérir et partager les valeurs de la République : Comprendre les notions de droits, de devoirs et de règles, pour les appliquer et les accepter

Comprendre que la vie collective implique le respect de règles : Comprendre les notions de droits, de devoirs, et de règles, pour les appliquer et les accepter dans la classe, l'établissement et la Cité ;

Aborder les droits et les devoirs : de la personne, de l'enfant, de l'élève, du citoyen ; Aborder le vocabulaire de la règle et du droit (droit, devoir, règle, règlement, loi).

Public concerné

- Classes de cycle 2 & cycle 3

Objectifs de l'action

Poser un cadre sécurisant auprès des élèves de l'école, en temps scolaire et hors temps scolaire, à l'école.

Permettre un apaisement de la cour en rappelant les règles communes

Proposer un « contrat » aux élèves qu'ils devront suivre

Modalités d'organisation

Accompagnement pédagogique :

- 3 h en présentiel, dès le début de l'année, en octobre (date précisée ultérieurement). L'ensemble des documents pédagogiques présenté sera mis en ligne.

Un accompagnement pédagogique et individualisé pourra être proposé tout au long de l'année.

Ce temps de formation pourra se faire conjointement avec le personnel mairie de l'école.

Mise en œuvre du projet :

La formation de début d'année permettra aux enseignant.es de prendre connaissance d'une séquence sur l'élaboration d'une charte : comment la mener, comment y inclure tous les intervenants de l'école, comment la faire « vivre » auprès et avec les élèves et l'ensemble de la communauté éducative.

Il s'agira ensuite pour les enseignant.es formé.es de mettre en œuvre cette séquence.

Cette action implique d'engager une réflexion d'équipe sur cet outil et son utilisation.

Référents de l'action

DSDEN33

Pierre Kessas, Inspecteur de l'Education Nationale Circonscription Bordeaux-Sud,
pierre.kessas@ac-bordeaux.fr

DSDEN33

Emilie Duprat, Conseillère pédagogique Circonscription Bordeaux-Sud
emilie.duprat@ac-bordeaux.fr

Mairie de Bordeaux

Hubert Jaulin, chargé de Missions Actions Educatives et Vie Etudiante
h.jaulin@mairie-bordeaux.fr

Archives de Bordeaux Métropole

Parvis des Archives, 33100 Bordeaux Bastide

Public concerné

Cycles 2 et 3

Présentation de la structure

Depuis mars 2016, les Archives de Bordeaux, devenues Archives Bordeaux Métropole sont installées rive droite, près du Jardin botanique, dans un nouveau bâtiment réhabilitant l'ancienne Halle des Magasins Généraux. Elles collectent, classent, conservent et communiquent les archives produites par les communes de Bordeaux, Bruges, Pessac et par la Métropole.

Elles sont ouvertes aux classes du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

Venir aux Archives Bordeaux Métropole, visiter leurs expositions temporaires et participer à leurs ateliers est l'occasion pour les élèves de découvrir un site culturel et patrimonial parfois méconnu, de travailler à partir d'authentiques documents et de s'appliquer à la construction et la conservation d'une mémoire commune.

Durée des actions

1h ou 1h30

Modalités

- Accueil gratuit des classes du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.
- **Réservation obligatoire** auprès du service des publics :
05 56 10 20 55 – svarin@bordeaux-metropole.fr - mcuin@bordeaux-metropole.fr
- Confirmation de la demande en candidatant sur COEMEDIA

Les actions

1/ Visite-découverte des Archives de Bordeaux Métropole accompagnée par un médiateur des archives (1h).

2/ Expositions temporaires :

- Visite/atelier avec un médiateur (1h30)
- Visite en autonomie (sur réservation après avoir contacté l'enseignante mise à disposition)

3/ Ateliers thématiques à partir de documents d'archives (1h30), en salle pédagogique

- *Les 4C ? ou l'apprenti archiviste* (cycle 3)
- *En toutes lettres* (cycle 2)
- *Un pont en ville : Bordeaux et le Pont de pierre* (cycle 3)
- *Aux Archives Citoyens !* (cycle 3)
- *Des femmes et des actes* (cycle 3)
- *Mémoire de la Grande Guerre* (cycle 3)
- *Bordeaux et le chemin de fer à l'âge industriel* (cycle 3)

4/ Pour préparer la visite des expositions et les ateliers documentaires

- Accueil enseignants de rentrée commentée à destination des enseignants de l'exposition temporaire en septembre 2019 (date à définir)
- Rencontre individuelle avec l'enseignante mise à disposition aux Archives pour envisager les pistes pédagogiques à développer
- Documents pédagogiques sur : <https://blogacabdx.ac-bordeaux.fr/polecitoyennete33>

Références aux programmes du cycle 3 et au socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Français :

Comprendre et s'exprimer à l'oral, comprendre des documents et des images et les interpréter (domaines du socle : 1 ; 2 et 3)

Histoire :

- Comprendre un document historique : identifier le document et savoir pourquoi il doit être identifié, extraire des informations pertinentes (domaines du socle : 1 et 2)
- Raisonner, justifier une démarche et les choix effectués (domaines du socle : 1 et 2)

Enseignements artistiques, histoire des arts :

- Se repérer dans un site patrimonial et être sensibilisé à la vulnérabilité du patrimoine (domaines du socle : 2 et 5)
- Dégager d'une œuvre ses principales caractéristiques techniques, formelles mais aussi ses indicateurs d'usages ou de sens (domaines du socle : 1 ; 2 ; 3 et 5)

EMC :

Penser par soi-même et avec les autres et comprendre les valeurs de la République Française -comprendre que l'accès aux documents d'archives est un droit des citoyens français- (domaine 3 du socle)

Sciences et technologies :

Replacer des évolutions scientifiques et technologiques dans un contexte historique, géographique, économique et culturel (domaine du socle 5)

Référents de l'action

Archives Bordeaux Métropole,
Jean-Cyril LOPEZ, responsable du service des
publics, jclopez@bordeaux-metropole.fr
Ségolène VARIN, médiatrice culturelle,
svarin@bordeaux-metropole.fr

Inspecteur de l'Éducation Nationale, circonscription
de Bordeaux Sud, ce.0331454B@ac-bordeaux.fr
Maïa CUIN, enseignante MAD aux Archives Bordeaux
Métropole
mcuin@bordeaux-metropole.fr

En parcours, Citoyens !

Public concerné

classes de cycle 3

Présentation de l'action et objectifs

Dans le cadre du Parcours Citoyen de l'élève, les Archives Bordeaux Métropole et le Centre des Classes Citadines proposent aux élèves de cycle 3 une journée consacrée à l'éducation à la citoyenneté, en deux temps :

- Un parcours documentaire aux Archives Bordeaux Métropole :
A l'aide d'un corpus de documents d'archives, les élèves s'arrêtent sur quelques temps forts de la construction de la citoyenneté républicaine et démocratique en France et appréhendent ses valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.
Ils ont aussi l'occasion de saisir les usages et les missions d'un site patrimonial public de dimension citoyenne et de consulter des documents historiques originaux, témoins de notre histoire.
- Un parcours urbain guidé par une enseignante du Centre des Classes Citadines. « Les valeurs de la République » :
Au cours d'un parcours urbain les élèves découvrent, à travers des bâtis et des espaces, différentes déclinaisons des valeurs de la République démocratique laïque et sociale. Ils relèvent dans la ville des éléments attachés à ces valeurs.
Comment les valeurs qui fondent notre République ont-elles émergé ? Comment se déclinent-elles dans une commune ? Une réflexion et des échanges seront engagés sur des notions telles l'équité face aux lois, la notion de droits et de devoirs, la laïcité et la liberté de conscience, le droit à l'éducation, l'égalité des droits hommes/femmes, le refus des discriminations, l'égal accès à l'art et à la culture.

Modalités

1. Candidature obligatoire sur COEMEDIA du 20 juin au 14 octobre.

2. Réservation préalable obligatoire auprès :

du Centre des Classes Citadines
05 56 56 57 07 (ne pas laisser de message vocal)
ccc.bordeaux@ac-bordeaux.fr

ou des Archives Bordeaux Métropole
Parvis des Archives - 33100 Bordeaux - 05 56 10 20 55
mcuin@bordeaux-metropole.fr

Durée :

2 h pour le parcours urbain avec le Centre des Classes Citadines
1h30 pour le parcours documentaire aux Archives.
Prévoir un déplacement pour la journée (une activité le matin et une l'après-midi).

Coût :

15 € par classe, correspondant au forfait de solidarité versé aux PEP33 (Pupilles de l'Enseignement Public de la Gironde) pour le parcours urbain avec le Centre des Classes Citadines. Gratuité pour les écoles de Bordeaux.
Gratuité pour le parcours documentaire aux Archives.

Références aux programmes de l'école primaire

Education morale et civique :

La sensibilité - soi et les autres : identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments, se sentir membre d'une collectivité.

Le droit et la règle : comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique, comprendre les principes et les valeurs de la République.

Le jugement, penser par soi-même et avec les autres : développer des aptitudes à la réflexion critique, différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.

Histoire :

CM1, thème 3 : le temps de la Révolution et de l'Empire.

CM2, thèmes 1 et 3 : le temps de la République, la France, des guerres mondiales à l'Union européenne.

Géographie :

CM1, thèmes 1 et 2 : découvrir les lieux où j'habite, travailler, se loger, se cultiver et avoir des loisirs en France.

CM2, thème 3 : mieux habiter.

Histoire des arts :

Se repérer sur des sites patrimoniaux.

Référents de l'action

Archives Bordeaux Métropole, Jean-Cyril Lopez,
responsable du service des publics
jclopez@bordeaux-metropole.fr

Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription
de Bordeaux Sud, ce.0331454B@ac-bordeaux.fr

Catherine Coudère, directrice du **Centre des Classes
Citadines**, ccc.bordeaux@ac-bordeaux.fr

Maïa Cuin, enseignante mise à disposition aux
Archives Bordeaux Métropole
[mquin@bordeaux-metropole.f](mailto:mcuin@bordeaux-metropole.f)

DEVELOPPER SON ESPRIT CRITIQUE

Mairie de Bordeaux, CLEMI, Pôle Citoyenneté33 et Canope

Public concerné

3 classes bordelaises de cycle 3, de préférence des CM2

Présentation du dispositif

Développer son esprit critique est une séquence d'apprentissage de 14 séances, utilisable au cycle 3, de préférence en CM2. Un livret, rédigé par la Mairie de Bordeaux en partenariat avec le CLEMI Bordeaux (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information), la DSDEN33 et l'IJBA (Institut de journalisme de Bordeaux Aquitaine), est remis aux enseignants participants pour sa mise en œuvre.

L'**objectif** de ce projet est de développer l'esprit critique des élèves en les **éduquant plus spécifiquement aux médias et à l'information**.

Le projet s'inscrit dans le cadre du socle commun de connaissances de compétences et de culture et dans le Parcours Citoyen de l'élève et lui permettant de mettre en œuvre et de développer de nombreuses compétences liées notamment à la maîtrise de la langue et à l'EMC.

Modalités d'organisation

Ce dispositif propose 14 séances de 20 minutes à 1h à mettre en œuvre au sein de la classe à l'aide du livret fourni aux enseignants. Le livret est composé de fiches guide pour l'enseignant et de fiches élèves. Certaines séances peuvent être complétées par l'utilisation de tablettes numériques.

Chaque enseignant(e) retenu(e) s'engage à participer au dispositif dans sa totalité : de l'accompagnement proposé jusqu'à sa valorisation.

Les temps de l'action

1/ Candidature : du ...au ...sur Coemedia. (*A définir*). Commission de validation DSDEN33/CLEMI.

2/ Temps de formation pour les enseignants : 3 heures dispensées par le CLEMI

- Esprit critique et éducation aux médias et à l'information
- Présentation et remise du kit, des pistes d'utilisation dans le cadre des enseignements disciplinaires.

3/ Mise en œuvre dans les classes

Les enseignants utilisent les fiches pratiques du guide selon leur projet : ils peuvent choisir de mettre en œuvre la totalité des 14 séances proposées ou de ne retenir qu'une partie des séances, en fonction de leurs besoins.

Ils peuvent également s'inscrire à la *Semaine de la presse à l'école* pour bénéficier de ressources supplémentaires (fin mars 2020).

L'EMI n'étant pas une discipline à part entière, les séances proposées s'intègrent nécessairement dans le cadre des enseignements disciplinaires. En particulier le français, l'EMC et les arts plastiques. Chaque fiche indique l'entrée disciplinaire privilégiée et les compétences associées travaillées au cours de la séance. L'ensemble des séances s'inscrit dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences (domaines 1 ;3 ;5).

4/ Participation à un hackathon pédagogique avec l'atelier Canope 33

Après avoir étudié au cours de l'année les médias et décrypter l'info, il est proposé aux élèves d'être à leur tour producteurs au cours d'un hackathon pédagogique organisé par l'atelier Canope33. Un hackathon propose aux participants d'aborder le sujet des infos en faisant émerger collectivement des idées innovantes et originales sur un temps limité pour une production limitée. Cet événement se déroule dans une ambiance dynamique, créative, de partage et de coopération.

**Références aux programmes du cycle 3
au socle commun de connaissances, de compétences et de culture**

et au parcours élève

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Le kit pédagogique « Développer esprit critique » s'inscrit dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il permet en particulier de développer les connaissances et les compétences des domaines 1 « Des langages pour penser et communiquer », 2 « Les méthodes et outils pour apprendre », et 3 « La formation de la personne et du citoyen ».

Français

- Ecouter pour comprendre un message oral, un propos, un discours, un texte lu
- Comprendre des textes, des documents et des images et les interpréter
- Participer à des échanges dans des situations de communication diversifiées
- Produire des écrits variés en s'appropriant les différentes dimensions de l'activité d'écriture

EMC

- Comprendre les notions de droits et de devoirs, les accepter et les appliquer
- Prendre conscience des enjeux civiques de l'usage de l'informatique et d'Internet et adopter une attitude critique face aux résultats obtenus
- Coopérer, s'engager dans un projet collectif

Histoire et géographie

- S'informer dans le monde du numérique
- Comprendre un document
- Raisonner, justifier une démarche et les choix effectués

Enseignements artistiques, histoire des arts :

Analyser des dispositifs de représentation

EMC :

Penser par soi-même et avec les autres et comprendre les valeurs de la République Française - comprendre que l'accès aux documents d'archives est un droit des citoyens français- (domaine 3 du socle)

Sciences et technologies :

Replacer des évolutions scientifiques et technologiques dans un contexte historique, géographique, économique et culturel (domaine du socle 5)

Référents de l'action

Mairie de Bordeaux, Hubert JAULIN, chargé de Missions Actions Educatives et Vie Etudiante
h.jaulin@mairie-bordeaux.fr

Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription de Bordeaux Sud,
ce.0331454B@ac-bordeaux.fr

Isabelle MARTIN, déléguée académique à l'éducation aux médias et à l'information
clemi@ac-bordeaux.fr
Maïa Cuin, chargée de mission, Pôle citoyenneté,

Environnement et Développement Durable

Le défi de la transition écologique bouleverse peu à peu les modèles sociétaux et économiques mondiaux. Préservation de l'environnement et de la biodiversité, recyclage, consommation et production sont interrogés au regard de la raréfaction des ressources. Accompagner la démarche personnelle de chaque enfant en l'aidant à en appréhender les enjeux associés à l'environnement, par le biais d'expérimentations ou d'actions qui l'aideront à la compréhension de leur rôle d'acteur, est la priorité des actions suivantes.

La ville en construction(s) **Avec la Maison Écocitoyenne et le Centre des Classes Citadines**

Public concerné

10 classes de cycle 3

Cette action implique et nécessite que chaque enseignant s'engage à travailler sur les caractéristiques de l'environnement proche de l'école, notamment en amont de la journée.

Objectifs de l'action

Les élèves sont conduits à s'interroger sur les impacts de l'habitat sur l'environnement. Ils sont amenés à comprendre que des pratiques de constructions réfléchies et plus écologiques sont non seulement nécessaires mais possibles : la maîtrise de l'énergie, les matériaux utilisés, la forme du bâti, la gestion de l'eau...

Sensibilisés aux choix qui président à toute construction—choix technique, esthétique, environnemental – les élèves pourront être en mesure de porter un regard différent sur les bâtiments qui les entourent et poser un regard critique sur leur propre environnement.

Modalités

1. Candidater sur COEMEDIA du 20 juin au 25 septembre

2. Réservation préalable obligatoire auprès :

du Centre des Classes Citadines
05 56 56 57 07 (ne pas laisser de message vocal)
ccc.bordeaux@ac-bordeaux.fr

ou de la Maison Écocitoyenne
05 24 57 65 20
groustels@bordeaux-metropole.fr - jleveque@bordeaux-metropole.fr

Durée :

Cette action se déroule en 2 temps :

- Un parcours urbain conduit par une enseignante du Centre des Classes Citadines, qui allie approches sensible et réflexive sur des sites spécifiques de la ville pour percevoir la volumétrie, les formes et les fonctions de bâtiments d'époques différentes, en comprendre l'implantation dans un quartier, une ville, aborder et identifier les principaux matériaux en fonction du contexte de construction, les choix possibles des bâtisseurs...
- Une animation à la Maison Écocitoyenne pour appréhender l'évolution de l'habitat bordelais (du XIX^e au XXI^e siècles) avec ses matériaux emblématiques et pour s'interroger sur les moyens de faire évoluer la construction vers l'habitat écologique en s'appuyant sur l'exemple concret de la Maison Écocitoyenne (rénovation écologique).

Le Centre des Classes Citadines peut mettre à disposition des classes une salle de repas.

Références aux programmes de l'école primaire

Sciences expérimentales et technologie :

- Identifier diverses sources d'énergie utilisées dans le cadre de l'école ou à proximité : savoir que l'utilisation d'une source d'énergie est nécessaire pour chauffer, éclairer, mettre en mouvement ; connaître différentes énergies, leur source et savoir que certaines sont épuisables ; classer les énergies selon qu'elles soient ou non renouvelables
- Identifier les principales familles de matériaux : familles, caractéristiques, impact environnemental
- Identifier des enjeux liés à l'environnement : suivre et décrire le devenir de quelques matériaux de l'environnement proche, relier les besoins humains à l'exploitation des ressources naturelles et aux impacts à prévoir et à gérer ; comprendre et mettre en œuvre des dispositifs visant à économiser la consommation d'énergie

Dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle s'appuyant sur le patrimoine

- Comprendre que l'architecture organise un espace à un moment donné

- Se familiariser avec des lieux artistiques et patrimoniaux
- Etablir des liens et distinctions fondés entre des œuvres, des bâtis de même époque ou d'époques différentes.

Référents de l'action

Bordeaux Métropole, Maison écocitoyenne :

Guillaume Moustels gmoustels@bordeaux-metropole.fr

Julia Lévêque jleveque@bordeaux

Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription de Bordeaux Sud, ce.0331454B@ac-bordeaux.fr

Catherine Coudère, directrice du **Centre des Classes Citadines**, ccc.bordeaux@ac-bordeaux.fr

ACTION EMPREINTE ECOLOGIQUE / SANTE ENVIRONNEMENTALE -CREAQ

Public concerné

Cycles 2 et 3

Présentation de la structure

Créée, il y a 20 ans, l'association CREAQ a pour objectif de promouvoir les principes du développement durable à travers 3 thématiques spécifiques, en lien avec les consommations domestiques : l'énergie, l'eau et les déchets. Une équipe de 10 salariés assure l'ingénierie des projets et touche environ 6000 personnes par an. L'objectif des projets est de découvrir les comportements et équipements écoresponsables, en réponse à la problématique du changement climatique. Apports de connaissances, manipulations, expériences et techniques d'animations dynamiques permettent d'adapter l'approche pour un public très diversifié, de la maternelle à l'âge adulte.

Durée des actions

1h30

Modalités

- Intervention dans votre classe
- Inscription obligatoire sur COEMEDIA
- Le CREAQ prend contact avec les écoles pour caler les dates d'intervention avec les classes inscrites

Les actions

Les objectifs sont :

- ✓ d'appréhender les impacts de l'homme sur la nature,
- ✓ de découvrir le lien entre consommation de l'homme et matières naturelles,
- ✓ d'aborder la notion d'empreinte écologique.

2 propositions d'une durée d'1h30 chacune :

- Pour les CP-CE1, il s'agira de comprendre les liens qui existent entre les ressources naturelles et les besoins de l'Homme. Les élèves réaliseront des manipulations autour des objets du quotidien, des matières premières et des déchets. Un carnet de Développement Durable réalisé par le CREAQ sera communiqué à l'enseignant en fin d'intervention.
- Pour les CE2-CM1-CM2, il s'agira d'aborder la notion de Développement Durable à travers un jeu de photolangage, puis la réalisation d'une empreinte écologique ainsi qu'un débat sur la place de l'Homme dans la nature. Le CREAQ fournira pour chaque élève et l'enseignant un carnet de Développement Durable.

Références aux programmes cycle 2 et cycle 3

Questionner le monde (cycle 2) :

- Adopter un comportement éthique et responsable
- Imaginer, réaliser
- Questionner le monde du vivant, de la matière et des objets
- Explorer les organisations du monde

Education morale et civique (cycles 2 et 3) :

- L'engagement qui permet la mise en pratique de cet enseignement en insistant sur l'esprit d'autonomie, de coopération et de responsabilité vis-à-vis d'autrui.

FRANÇAIS (cycles 2 et 3)

- Comprendre et s'exprimer à l'oral

SCIENCES ET TECHNOLOGIE (cycle 3)

- La planète Terre. Les êtres vivants dans leur environnement

GEOGRAPHIE (cycle 3)

- Se loger, travailler, se cultiver, avoir des loisirs en France
- Consommer en France
- Mieux habiter

Référents de l'action

<p>Mairie de Bordeaux Noémie BOSSARD, chargée de mission n.bossard@mairie-bordeaux.fr 05.56.10.24.30 Direction de la Prévention et de la Promotion de la Santé ; Direction générale des Solidarités et de la Citoyenneté</p> <p>CREAQ Julie FABRE, responsable pôle Education julie.fabre@creaq.org</p>	<p>DSDEN : Maia CUIN, chargée de mission EDD maia.cuin@ac-bordeaux.fr</p>
--	--

Habiter ici et ailleurs avec la Maison Ecocitoyenne

Références aux programmes de l'école primaire

Cycle 2

- Questionner l'espace : se repérer dans son environnement proche, se repérer dans l'espace et le représenter, situer un lieu sur une carte ou un globe
- Explorer les organisations du monde : comparer des modes de vie, comprendre qu'un espace est organisé, identifier des paysages, découvrir le quartier, le village, la ville
- Etablir des liens entre démarche scientifique et démarche artistique, placer les élèves en situation d'exploration ouverte
- Réaliser et donner à voir, individuellement ou collectivement, des productions plastiques
- S'exprimer sur sa production et celle de ses pairs lors de la présentation

Cycle 3 :

- Sciences et technologie : identifier des sources d'énergie, prendre conscience que l'être humain a besoin d'énergie (pour vivre, se chauffer, se déplacer, s'éclairer...), reconnaître les situations où l'énergie est stockée, transformée, utilisée, comprendre la notion d'énergie renouvelable, identifier quelques dispositifs visant à économiser la consommation d'énergie. Identifier quelques impacts humains de l'aménagement de l'espace sur un environnement.
- Géographie : identifier les caractéristiques de mon lieu de vie, satisfaire les besoins en énergie, favoriser la place de la nature en ville, recycler, habiter un écoquartier
- Français : développer le langage oral dans la présentation par les élèves, dans un espace extérieur à l'école, des productions et démarches engagées
- EMC : s'engager dans la réalisation d'un projet collectif
- Enseignements artistiques et Histoire des arts : expérimenter une pratique plastique exploratoire et réflexive dans divers domaines artistiques – gestes, outils, matériaux ; utiliser un lexique spécifique ; porter attention au dispositif de présentation des productions ; acquérir des références culturelles et des compétences d'analyse liées au patrimoine local, national, international

Public concerné

- 6 classes de CE2, CM1, CM2 des écoles élémentaires de Gironde

Objectifs de l'action

Sensibiliser les élèves à la problématique de l'habitat dans leur environnement proche par la mise en œuvre d'un projet interdisciplinaire croisant deux approches :

- Approche scientifique et expérimentale
- Approche artistique et sensible

Développer une conscience citoyenne et écologique en s'interrogeant sur les différentes manières d'habiter

Modalités d'organisation

Les candidatures seront examinées par une commission mixte Direction des Services de l'Education Nationale/Bordeaux Métropole.

En répondant à l'appel à projet, les enseignants s'engagent à participer au projet, à sa valorisation et à l'accompagnement pédagogique associé.

Accompagnement pédagogique :

- 3 h en présentiel, à la Maison Ecocitoyenne, en novembre ou décembre (date précisée ultérieurement). L'ensemble des documents pédagogiques présenté sera mis en ligne.
- Un accompagnement pédagogique et individualisé pourra être proposé tout au long de l'année.

Mise en œuvre du projet :

Au cours du projet, les élèves des écoles travaillent sur l'habitat et son environnement au sein de leur territoire. Ils tentent également de se représenter l'habitat dans l'environnement proche des autres classes participant au projet.

De même, ils peuvent questionner l'habitat dans des environnements plus lointains.

Ce travail implique les élèves dans des productions scientifiques et plastiques d'hypothèses et de recherches dont les traces seront formalisées sous diverses formes : affiches, maquettes, réalisations plastiques, photos....

Enfin, chaque classe est invitée à élaborer une activité de type atelier à proposer aux autres classes : démonstrations, expérimentations.

Ces productions seront présentées par les élèves lors de la journée de valorisation.

Cette action implique de travailler avec la classe sur plusieurs mois au cours de l'année scolaire.

Valorisation du projet :

Une journée de valorisation aura lieu en fin d'année scolaire à la Maison Ecocitoyenne (en mai ou juin 2020, date à déterminer) :

Bordeaux Métropole accueillera les classes à la Maison Ecocitoyenne, en présence de ses animateurs et des formateurs DSDEN chargés de l'action.

→ les élèves présenteront leur projet et leurs travaux à leurs pairs

→ les élèves participeront à deux parcours sur le bâti dans son environnement : le parcours « pied à terre » dans Bordeaux et le parcours « au fil de de l'eau » sur la Garonne.

Ou

Les élèves participeront à un parcours dans Bordeaux sur le bâti dans son environnement.

Les élèves participeront à un atelier proposé par une association experte.

Le Centre des Classes Citadines pourra assurer la prise en charge des transports des classes situées hors métropole, à ses conditions habituelles de fonctionnement (ccc.bordeaux@ac-bordeaux.fr).

Référents de l'action

DSDEN33

Pierre Kessas, Inspecteur de l'Education Nationale Bordeaux Sud,
ce.0331454bac-bordeaux.fr

DSDEN33

Nathalie Vard, conseillère pédagogique en arts visuels
nathalie.vard@ac-bordeaux.fr

DSDEN33

Caroline Baronnet, chargée de mission EDD
caroline.baronnet@ac-bordeaux.fr

Centre des Classes Citadines

Catherine Coudère et Christelle Floret
ccc.bordeaux@ac-bordeaux.fr

Bordeaux Métropole, Maison Ecocitoyenne

Julia Lévêque, chargée d'animation
jleveque@bordeaux-metropole.fr

Découverte du jardinage et de la biodiversité urbaine Avec la Maison du Jardinier et de la Nature en Ville

Références aux programmes de l'école primaire

Socle commun de connaissances, de compétences et de culture – Avril 2015

Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques

Comprendre les responsabilités individuelles et collectives de chaque citoyen

Connaitre les caractéristiques et l'unité du monde vivant

Programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège - Novembre 2015

Cycle 2 Cycle 3 ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

L'engagement : agir individuellement et collectivement

Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience citoyenne, sociale et écologique.

Cycle 2 QUESTIONNER LE MONDE

Questionner le monde du vivant

Connaitre des caractéristiques du monde vivant, ses interactions, sa diversité.

Cycle 3 SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Le vivant, sa diversité et les fonctions qui le caractérisent

Classer les organismes, exploiter les liens de parenté pour comprendre et expliquer l'évolution des organismes.

Décrire comment les êtres vivants se développent et deviennent aptes à se reproduire.

Expliquer l'origine de la matière organique des êtres vivants et son devenir.

La planète Terre. Les êtres vivants dans leur environnement

Identifier des enjeux liés à l'environnement.

Public concerné

- Classes de cycles 2 et 3 (ouverture éventuelle aux classes de GS)

Objectifs de l'action

- Faire découvrir le monde du vivant à travers le jardinage et l'observation de la nature en ville. Les thèmes varient selon les saisons.

- Observer différentes manifestations du vivant (reproduction des êtres vivants, stades de développement...)

- Observer les interactions entre les êtres vivants (chaînes alimentaires, approche de la notion d'écosystème, le monde végétal ...).

- Sensibiliser les élèves à la notion de biodiversité et leur permettre d'acquérir progressivement un comportement responsable.

Modalités d'organisation

Candidature

- Inscription sur Coemedia et retour du formulaire (un formulaire par classe cf annexe 1) de candidature ci-dessous à la Maison du Jardinier et de la Nature en Ville. La validation s'effectuera par la prise de contact de la Maison du Jardinier et de la Nature en Ville avec l'école.

- La candidature vaut engagement à participer aux ateliers proposés. Les dates des animations et le projet seront définis entre les animateurs et l'enseignant.

Descriptif du dispositif

- L'action est proposée d'octobre à juin, du lundi après-midi au vendredi midi. Chaque enseignant à la possibilité de s'inscrire dans un parcours thématique comprenant trois visites d'environ 1h30 chacune dans l'année ou de choisir deux activités « à la carte ». Une seule classe à la fois est accueillie par demi-journée.

- La Maison du Jardinier et de la Nature en Ville met à disposition des enseignants et de leurs élèves : une salle de classe avec un Tableau Blanc Interactif, une serre et un potager pédagogiques pour les ateliers pratiques, le parc Rivière. Le matériel nécessaire aux animations est fourni sur place (outils

de jardinage, graines, bulbes...).

- Les classes sont accueillies par les animateurs de la Maison du Jardinier et de la Nature en Ville.

Mise en œuvre du projet

- Les enseignants inscrivent leurs visites dans une séquence d'apprentissage. La thématique choisie sera abordée en classe en amont et des prolongements au sein de l'école sont à prévoir (ateliers scientifiques, jardin d'école...).

- L'exploitation des activités en classe donne lieu à la production de traces (cahier d'expérience, affiche, compte-rendu, montage photo, vidéo, audio...).

Référents de l'action

DSDEN33

L'Inspecteur de l'Education
Nationale en charge du pôle citoyenneté,
ce.dsden33-polecitoyennete@ac-bordeaux.fr

DSDEN33

Laëtitia Jaffard, conseillère pédagogique Bordeaux
Sud
ce.0331454B@ac-bordeaux.fr

DSDEN33

Caroline Baronnet, chargée de mission EDD
ce.dsden33-polecitoyennete@ac-bordeaux.fr

Maison du Jardinier et de la Nature en Ville

Justin Dagot et Christophe Naud
maisondujardinier@mairie-bordeaux.fr

**Découverte du monde végétal, initiation au développement durable et
à l'écocitoyenneté
Avec le Jardin Botanique**

Références aux programmes de l'école primaire

Programme de la maternelle – Mars 2015

Explorer le monde

Découvrir le monde vivant

Socle commun de connaissances, de compétences et de culture – Avril 2015

Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques

Comprendre les responsabilités individuelles et collectives de chaque citoyen

Connaitre les caractéristiques et l'unité du monde vivant

Programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège - Novembre 2015

Cycle 2 Cycle 3 ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

L'engagement : agir individuellement et collectivement

Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience citoyenne, sociale et écologique.

Cycle 2 QUESTIONNER LE MONDE

Questionner le monde du vivant

Connaitre des caractéristiques du monde vivant, ses interactions, sa diversité.

Cycle 3 SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Le vivant, sa diversité et les fonctions qui le caractérisent

Classer les organismes, exploiter les liens de parenté pour comprendre et expliquer l'évolution des organismes.

Décrire comment les êtres vivants se développent et deviennent aptes à se reproduire.

Expliquer l'origine de la matière organique des êtres vivants et son devenir.

La planète Terre. Les êtres vivants dans leur environnement

Identifier des enjeux liés à l'environnement.

Public concerné

- Les écoles maternelles et élémentaires de Bordeaux

Objectifs de l'action

- L'objectif de cette action est d'amener les enfants à découvrir la nature, le jardinage, la biodiversité, la protection de l'environnement tout au long de l'année, au fil des saisons à travers des expériences scientifiques, des observations, des recherches, des jeux, la pratique du jardinage...

Modalités d'organisation

Candidature

- **Inscription sur Coemedia et prise de contact directe avec l'équipe du Jardin Botanique.**

- La candidature vaut engagement à participer aux ateliers proposés. Une réunion préparatoire entre le Jardin Botanique et l'enseignant est obligatoire pour établir le projet et le planning des venues.

Descriptif du dispositif

- Des projets ponctuels (une ou deux animations) et des projets à l'année scolaire (plusieurs rencontres avec les enfants, approfondissement des thèmes).

- Projets définis en amont avec les enseignants.

- Exemple de thèmes retenus : les graines et la germination, le jardinage écologique, le développement durable (recyclage de papier, cycle de l'eau...), découverte des milieux, lecture de paysage, biodiversité

- Déroulement des séances : en classe, dans les jardins (Jardin Public et Jardin Bastide) ou dans l'Atelier Vert (salle pédagogique du jardin botanique /rive droite).

- Les animations durent entre 45 min et 2h, voire une journée pour les événements particuliers.

- L'équipe du service pédagogique est composée de 3 animateurs.

Référents de l'action

DSDEN33

Pierre Kessas, Inspecteur de l'Education
Nationale en charge du pôle citoyenneté,
ce.dsden33-polecitoyennete@ac-bordeaux.fr

DSDEN33

Laëtitia Jaffard, conseillère pédagogique Bordeaux
Sud
ce.0331454B@ac-bordeaux.fr

DSDEN33

Caroline Baronnet, chargée de mission EDD
ce.dsden33-polecitoyennete@ac-bordeaux.fr

Jardin Botanique de Bordeaux

Mélissa Garrigue
m.garrigue@mairie-bordeaux.fr

CLASSES VERTES 2019-2020

Objectif de l'action et référence aux programmes de l'école maternelle ou/et élémentaire

Développer des apprentissages à partir d'un projet commun autour de la découverte de la nature et du jardinage à des périodes différentes de l'année. Favoriser la continuité des apprentissages.

Cycle 1 - GS :

- Mobiliser le langage dans toutes les dimensions : comprendre, échanger et réfléchir avec les autres.
- Apprendre ensemble et vivre ensemble : coopérer et devenir autonome
- Explorer le monde : Découvrir le monde du vivant, explorer la matière, utiliser, fabriquer, manipuler des objets, utiliser les outils numériques.
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique : adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou des contraintes variés (activités d'orientation)
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques : productions plastiques et visuelles.

Cycle 2 - Apprentissages fondamentaux CP :

- Français : comprendre et s'exprimer à l'oral, participer à des échanges.
- Enseignement moral et civique : prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience citoyenne, sociale et écologique.
- Questionner le monde : questionner le monde du vivant, de la matière et des objets, questionner l'espace et le temps.
- EPS : Adapter ses déplacements à des environnements variés (activités d'orientation). Respecter les règles de sécurité.
- Enseignements artistiques : Expérimenter, produire, créer, mettre en œuvre un projet artistique.

Public concerné

En priorité les classes de Grande Section et de Cours Préparatoire d'un même groupe scolaire qui s'inscrivent **dans un projet commun** pour favoriser la liaison GS/CP et la continuité des apprentissages.

Candidature ouverte ensuite par ordre de priorité aux regroupements de classes MS-GS/CP ou MS-GS/2 CP dédoublés ou GS/CP-CE1.

ATTENTION :

- Un projet pour quatre niveaux de classes différents n'est pas éligible (ex : PS/MS/GS avec CP ou MS/GS avec CP/CE1).
- Toute demande individuelle ne sera pas retenue.

Modalités d'organisation pour un binôme maternelle et élémentaire

Lieu :

- 5 journées : Classes Vertes de la Ville de Bordeaux, structure municipale située près du Bois de Bordeaux au Lac
- ½ journée : jardin botanique de Bordeaux

Déroulement du séjour :

Séjours sans nuitée entre septembre et juin sur 3 périodes obligatoires pour réaliser le projet pédagogique soit :

- 1^{ère} période : 4 jours au cours du 1^{er} ou 2^{ème} trimestre, élaboration du projet,
- 2^{ème} période : ½ journée en avril/mai, valorisation du projet avec animation autour d'une exposition des travaux des élèves au jardin botanique
- 3^{ème} période : 1 journée au dernier trimestre, aboutissement du projet.

Organisation :

- Un intervenant du Jardin Botanique est mis à disposition des écoles du lundi au vendredi.
- Présence de 2 agents municipaux.
- Restauration sur site.
- Prise en charge (écoles/classes vertes) du transport par la Direction de l'Education.
- Matériel mis à disposition : livres, cassettes vidéo et/ou outils pédagogiques (presses pour herbarium, girouette, cartes, etc...) et ordinateur.

Deux réunions obligatoires :

- Réunion de rentrée sur les classes vertes le **mercredi 4 septembre 2019**
- Préparation du projet en binôme un mercredi matin ou après-midi au jardin botanique avec l'animatrice. Il vous propose des actions autour du Développement Durable, de l'Ecologie et du jardinage en lien avec les projets pédagogiques.

Inscription

- Candidatures déposées par les écoles via l'application Coemedia jusqu'au **25 juin 2019** accompagnées **impérativement** de l'avant-projet des deux classes concernées.
- Sélection des classes par une commission mixte DSDEN / Mairie de Bordeaux **le 28 juin 2019** **(seuls les avant-projets validés par l'IEN de circonscription seront présentés à la commission mixte)**
- L'engagement de l'enseignant est ferme et définitif une fois l'avis positif donné par la commission mixte DSDEN / Mairie de Bordeaux.
- Confirmation de l'inscription avec le niveau de la classe et la liste des élèves en septembre pour les classes sélectionnées.

Référent de l'action à la Mairie de Bordeaux

Direction de l'Éducation – Mme Laëtitia Desmarchais
4 rue Claude Bonnier – 33000 BORDEAUX
Tél : 05.56.10.27.35 / mail : l.desmarchais@mairie-bordeaux.fr

Référente pédagogique DSDEN

Mme Alice CABRIT - CPC/ EPS circonscription de Bordeaux Sud
Tel : 05.56.56.36.95 / Mail : alice.cabrit@ac-bordeaux.fr

Education Physique et Sportive

La pratique diversifiée d'activités sportives est inscrite dans les programmes de l'école primaire. Elle est porteuse de valeurs d'égalité, d'intégration, de coopération, de socialisation, d'épanouissement et de bien-être.

La Ville met à disposition des enseignants l'ensemble de ses équipements sportifs, permettant ainsi un accès équitable pour tous et une grande diversité de pratiques. Dans le respect des programmes scolaires, les enfants développent la connaissance de leurs corps et améliorent leur hygiène de vie de façon ludique.

BMX

Références aux programmes de l'école élémentaire

- Programmes de cycle 3 et cycle 2.
- Adapter ses déplacements à des environnements variés.
- L'activité doit apparaître dans la programmation EPS de l'école.

Public concerné

- Classes de CM1 ou CM2 ou CE2 des écoles publiques de la ville de Bordeaux
- Une classe par demi-journée.
- Pour les classes de proximité 2 classes par demi-journée

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- Piste de Bicross de la ville de Bordeaux.
- Au moins 10 séances d'un minimum d'une heure si deux classes par ½ journée.
- Présence d'un personnel qualifié, et agréé par le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Gironde.
- L'enseignant est amené à encadrer seul un groupe.
- Mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité.

Descriptif de l'action

- Permettre aux élèves de réaliser le circuit en sécurité et à allure rapide.
- Formation des enseignants préalable à l'activité.
- Contenus à consulter sur le site pédagogique de la direction académique des services de l'éducation nationale de la Gironde.

Référents de l'action à la mairie de Bordeaux

- M. Grégoire Yachvili, Direction des Sports
- ☎ 05 56 10 27 68
- Mme Elvire Chevassier (Transports), Direction Éducation
- ☎ 05 56 10 27 11

Référents pédagogiques DSDEN

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription Bordeaux-Le Bouscat
ce.0331450x@ac-bordeaux.fr

Dominique Colas, conseillère pédagogique EPS IEN Bordeaux-Le Bouscat
05.56.56.57.22 – dominique.colas@ac-bordeaux.fr

Eric Fabre, conseiller pédagogique départemental EPS
05.56.56.57.28 – eric.fabre@ac-bordeaux.fr

Véronique Baris, conseillère pédagogique départementale EPS
05 56 56 37 75 - veronique.baris@ac-bordeaux.fr

ESCALADE

Références aux programmes de l'école élémentaire

- Programmes de cycle 3 et de cycle 2.
- Adapter ses déplacements à des environnements variés.
- L'activité doit apparaître dans la programmation EPS de l'école.

Public concerné

- Classes de CM1, CE2 ou CM2 des écoles publiques de la ville de Bordeaux.

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- Gymnase GINKO
- Au moins 8 séances d'un minimum d'1heure.
- Présence de personnel qualifié, et agréé par le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Gironde.
- Mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- Permettre aux élèves de réaliser un parcours en autonomie et en sécurité.
- L'enseignant encadre un groupe d'élèves sur des situations de jeux à grimper.
- Formation des enseignants réalisée sur le site.

Référents de l'action à la mairie de Bordeaux

- M. Grégoire Yachvili, Direction des Sports
- ☎ 05 56 10 27 68
- Mme Elvire Chevassier (Transports), Direction Éducation
- ☎ 05 56 10 27 11

Référents pédagogiques DSDEN

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription Bordeaux-Le Bouscat
ce.0331450x@ac-bordeaux.fr

Dominique Colas, conseillère pédagogique EPS IEN Bordeaux-Le Bouscat
05.56.56.57.22 – dominique.colas@ac-bordeaux.fr

Eric Fabre, conseiller pédagogique départemental EPS
05.56.56.57.28 – eric.fabre@ac-bordeaux.fr

Véronique Baris, conseillère pédagogique départementale EPS
05 56 56 37 75 - veronique.baris@ac-bordeaux.fr

ESCRIME

Références aux programmes de l'école élémentaire

- Programmes de cycle 3 et cycle 2
- Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel.
- L'activité doit apparaître dans la programmation EPS de l'école.

Public concerné

- Classes de CM1, CE2 ou CM2 des écoles publiques de la ville de Bordeaux
- Priorité aux écoles de proximité

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- Salle Nelson Paillou (52, rue de Kergomard)
- Au moins 10 séances d'1 heure d'activité effective, finalisées par une rencontre interclasse
- Présence d'un personnel qualifié, et agréé par le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Gironde.
- Mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- CM1, CE2 : acquisition des fondamentaux de l'activité.
- CM2 : vers l'efficacité dans les assauts individuels et l'auto arbitrage.
- Formation des enseignants préalable à l'activité.
- Contenus à consulter sur le site pédagogique de la direction académique des services de l'éducation nationale de la Gironde.

Référents de l'action à la mairie de Bordeaux

- M. Grégoire Yachvili, Direction des Sports
- ☎ 05 56 10 27 68
- Mme Elvire Chevassier (Transports), Direction Éducation
- ☎ 05 56 10 27 11

Référents pédagogiques DSDEN

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription Bordeaux-Le Bouscat
ce.0331450x@ac-bordeaux.fr

Dominique Colas, conseillère pédagogique EPS IEN Bordeaux-Le Bouscat
05.56.56.57.22 – dominique.colas@ac-bordeaux.fr

Eric Fabre, conseiller pédagogique départemental EPS
05.56.56.57.28 – eric.fabre@ac-bordeaux.fr

Véronique Baris, conseillère pédagogique départementale EPS
05 56 56 37 75 - veronique.baris@ac-bordeaux.fr

GOLF

Références aux programmes de l'école élémentaire

- Programme de cycle 3 et de cycle 2.
- Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée.
- L'activité doit apparaître dans la programmation EPS de l'école.

Public concerné

- Classes de CM1 ou CE2 ou CM2 des écoles publiques de la ville de Bordeaux.
- Activité se déroulant en présence d'un public non scolaire.

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- Golf de Bordeaux-Lac.
- 12 séances de 2 h.
- Présence d'un personnel qualifié, et agréé par le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Gironde.
- L'enseignant encadre seul une demi-classe.
- Mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité.
- Rencontre scolaire en fin d'année.
- Pas d'activité en janvier et février.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- Permettre aux élèves de réaliser un parcours en autonomie.
- Contenus à consulter sur le site pédagogique de la direction académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde.
- Les apprentissages se terminent par une rencontre interclasses sur site.

Référent de l'action à la mairie de Bordeaux

- M. Grégoire Yachvili, Direction des Sports
- ☎ 05 56 10 27 68
- Mme Elvire CHEVASSIER (Transports), Direction Éducation
- ☎ 05 56 10 27 11

Référents pédagogiques DSDEN

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription Bordeaux-Le Bouscat
ce.0331450x@ac-bordeaux.fr

Dominique Colas, conseillère pédagogique EPS IEN Bordeaux-Le Bouscat
05.56.56.57.22 – dominique.colas@ac-bordeaux.fr

Eric Fabre, conseiller pédagogique départemental EPS
05.56.56.57.28 – eric.fabre@ac-bordeaux.fr

Véronique Baris, conseillère pédagogique départementale EPS
05 56 56 37 75 - veronique.baris@ac-bordeaux.fr

PATINAGE

Références aux programmes de l'école élémentaire

- Programme de cycle 3 et cycle 2.
- Adapter ses déplacements à des environnements variés.
- L'activité doit apparaître dans la programmation EPS de l'école.

Public concerné

- Classes de CM1, CE2 ou CM2 des écoles publiques de la ville de Bordeaux.

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- Patinoire de Bordeaux Mériadeck.
- 10 à 12 séances.
- Séance d'une heure sur la glace, 50 minutes de pratique.
- Présence d'un personnel qualifié et agréé par le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Gironde.
- Transports organisés par la ville de Bordeaux (Bus ou Tickartes T.B.M)

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- Projet pédagogique de l'enseignant
- Une à deux classes de différentes écoles simultanément présentes sur la glace
- 2 moniteurs présents pour les 3 classes
- Formation des enseignants préalable à l'activité
- Contenus à consulter sur le site pédagogique de la direction académique des services de l'éducation nationale de la Gironde.

Référents de l'action à la mairie de Bordeaux

- M. Grégoire Yachvili, Direction des Sports
- ☎ 05 56 10 27 68
- Mme Elvire Chevassier (Transports), Direction Éducation
- ☎ 05 56 10 27 11

Référents pédagogiques DSDEN

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription Bordeaux-Le Bouscat
ce.0331450x@ac-bordeaux.fr

Dominique Colas, conseillère pédagogique EPS IEN Bordeaux-Le Bouscat
05.56.56.57.22 – dominique.colas@ac-bordeaux.fr

Eric Fabre, conseiller pédagogique départemental EPS
05.56.56.57.28 – eric.fabre@ac-bordeaux.fr

Véronique Baris, conseillère pédagogique départementale EPS
05 56 56 37 75 - veronique.baris@ac-bordeaux.fr

TENNIS DE TABLE

Références aux programmes de l'école élémentaire

- Programmes de cycle 3 et cycle 2
- Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel.
- L'activité doit apparaître dans la programmation EPS de l'école.

Public concerné

- Classes de CM1, CE2 ou CM2 des écoles publiques de la ville de Bordeaux.
- Une classe par demi-journée.

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- Salle du C.A.M, centre André Maginot.
- Au moins 10 séances d'1h.
- Présence d'un personnel qualifié et agréé par le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Gironde
- L'enseignant encadre seul un groupe.
- Mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- Rencontre sous forme de tournoi en fin de période
- Formation des enseignants préalable à l'activité
- Contenus à consulter sur le site pédagogique de la direction académique des services de l'éducation nationale de la Gironde.

Référents de l'action à la mairie de Bordeaux

- M. Grégoire Yachvili, Direction des Sports
- ☎ 05 56 10 27 68
- Mme Elvire Chevassier (Transports), Direction Éducation
- ☎ 05 56 10 27 11

Référents pédagogiques DSDEN

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription Bordeaux-Le Bouscat
ce.0331450x@ac-bordeaux.fr

Dominique Colas, conseillère pédagogique EPS IEN Bordeaux-Le Bouscat
05.56.56.57.22 – dominique.colas@ac-bordeaux.fr

Eric Fabre, conseiller pédagogique départemental EPS
05.56.56.57.28 – eric.fabre@ac-bordeaux.fr

Véronique Baris, conseillère pédagogique départementale EPS
05 56 56 37 75 - veronique.baris@ac-bordeaux.fr

NATATION

Références aux programmes de l'école élémentaire

- L'activité répond aux programmes de l'Éducation Nationale et s'inscrit dans les 4 champs d'apprentissage en EPS.
- Une convention spécifique signée avec le directeur académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde précise l'ensemble des modalités d'organisation. (Cf. document en annexe 2)

• Public concerné

- Classes de CP, CE1 et CM2 des écoles publiques et privées sous contrat de la ville de Bordeaux.

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- Piscines Tissot, Judaïque et Grand Parc à Bordeaux (+ Galin dès sa réouverture)
- Au moins 36 séances de 45 minutes réparties sur trois années, pour permettre de vrais apprentissages et réparties en 3 périodes :
- P1 : CE1, P2 :CM2 et P3 :CP
- Une réunion préparatoire à l'activité en présence des responsables des structures et des CPC EPS référents.
- Les personnels qualifiés mis à disposition pour l'aide aux enseignements sont agréés par le directeur académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde.
- L'enseignant encadre seul un groupe.
- Le matériel pédagogique est mis à disposition dans chaque piscine.
- Une formation est proposée aux enseignants selon leurs besoins.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- 3 périodes d'enseignement de 7 à 15 séances, permettent aux élèves de construire les compétences attendues dans l'enseignement de la natation à l'école conformément aux programmes et circulaires, en particulier la validation de l'attestation scolaire du savoir nager (ASSN) en cycle 3.

Référent de l'action à la mairie de Bordeaux

Mme Pascale de SENNEVILLE, Service des Sports, Aquatiques et Nautiques – 05.56.10.27.62
Mme Elvire CHEVASSIER (Transports), Direction Éducation et Famille – 05.56.10.27.11

Référents pédagogiques Education Nationale

l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription Bordeaux – Le Bouscat
ce.0331450x@ac-bordeaux.fr

Céline Clabecq, conseillère pédagogique EPS
CPC Bordeaux centre (référent piscines)
05.56.56.57.21 – celine.clabecq@ac-bordeaux.fr

Eric FABRE, conseiller pédagogique départemental EPS
05.56.56.57.28 – eric.fabre@ac-bordeaux.fr

Véronique Baris, conseillère pédagogique départementale EPS
05.56.56.37.75 – veronique.baris@ac-bordeaux.fr

VOILE

Références aux programmes de l'école élémentaire

- Programmes de cycle 3
- Adapter ses déplacements à des environnements variés.
- L'activité doit apparaître dans la programmation EPS de l'école.

Public concerné

- Classes de CM1 ou CM2 des écoles publiques de la ville de Bordeaux

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- Centre de voile de Bordeaux-Lac
- Au moins 10 séances de 2 heures.
- Présence d'un personnel qualifié, et agréé par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DSDEN) de la Gironde
- Mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité.
- Possibilité d'organisation spécifique pour quatre écoles distantes du site : 4 journées complètes de formation sans nuitée au mois de juin.
- Pas d'activité en janvier et février

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- Permettre aux élèves de réaliser un parcours en autonomie sur une embarcation à voile.
- Contenus à consulter sur le site pédagogique de la direction académique de l'éducation nationale de la Gironde.
- Les élèves doivent avoir obtenu préalablement à l'activité, un test spécifique « activités nautiques » : le test d'aisance aquatique ou l'Attestation Scolaire de Savoir nager (ASSN) ou le test Sauv'nage.
- Formation de l'enseignant réalisée dans un centre de voile de Gironde

Référent de l'action à la mairie de Bordeaux

Mme Pascale de SENNEVILLE, Service des Sports, Aquatiques et Nautiques – 05.56.10.27.62
Mme Elvire CHEVASSIER (Transports), Direction Éducation et Famille – 05.56.10.27.11

Référents pédagogiques Education Nationale

l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription Bordeaux - Le Bouscat
ce.0331450x@ac-bordeaux.fr

Dominique Colas, conseillère pédagogique EPS IEN bordeaux – Le Bouscat
05.56.56.57.22 – dominique.colas@ac-bordeaux.fr

Eric FABRE, conseiller pédagogique départemental EPS –
05.56.56.57.28 – eric.fabre@ac-bordeaux.fr

Véronique Baris, conseillère pédagogique départementale EPS
05.56.56.37.75 – veronique.baris@ac-bordeaux.fr

Comprendre le monde

Le monde est en constante évolution. En maîtriser les clés de compréhension est un enjeu majeur pour s'y intégrer. L'élève, dans sa démarche éducative, doit ainsi prendre en compte ce qui se passe en dehors des murs de l'école.

L'école hors les murs permet aux élèves, par l'étude d'un milieu différent, de découvrir de nouvelles pratiques, de développer la sociabilisation et d'envisager l'apprentissage par l'expérimentation, l'observation et la coopération.

La Ville de Bordeaux propose de nombreux séjours thématiques afin d'accompagner ces enjeux. Elle favorise également les liens entre les groupes scolaires et les bibliothèques de quartier, afin de favoriser l'autonomisation de l'élève dans sa recherche de savoirs.

L'accès au Muséum d'Histoire Naturelle leur permet d'observer le monde au travers de son évolution.

MUSÉUM de BORDEAUX

sciences et nature

Hôtel de Lisleferme - 5 place Bardineau - 33000 Bordeaux

Public concerné

Cycles 1, 2 et 3

Présentation de la structure

Le nouveau Muséum de Bordeaux offre un parcours muséographique avec des niveaux de lecture et des dispositifs adaptés pour tous. Accompagnée de dispositifs interactifs et d'un spectacle multimédia, la muséographie épurée est associée à une approche contemporaine de l'Histoire naturelle.

Parmi le million que représentent les collections du Muséum, 3500 spécimens environ sont désormais exposés dans l'Hôtel de Lisleferme. Les autres spécimens seront présentés à tour de rôle lors des expositions semi-permanentes ou temporaires.

Le projet scientifique et culturel associe au sein du Muséum un parcours permanent, des expositions semi-permanentes (durée de 3 à 5 ans) et temporaires (durée de 4 à 10 mois). Les différentes temporalités d'exposition permettent de développer régulièrement des thèmes inédits et de mettre en lumière de nouvelles collections.

Descriptifs, perspectives, finalités

• Expositions permanentes et temporaires au Muséum du cycle 1 au cycle 3 selon les espaces (se référer à la programmation sur le site du Muséum)

- *rencontre avec la culture scientifique*
 - *sensibilisation aux problématiques scientifiques et environnementales*
 - *incitation à la mise en place de projets de classe incluant la pratique des sciences*
-
- Accueil gratuit des classes du mardi au vendredi de 9h00 à 17h00.
 - Informations et **réservation obligatoire** sur le site <https://www.museum-bordeaux.fr/>
 - Confirmation de la demande en candidatant sur COEMEDIA

• Hors les murs : « Le Muséum chez vous »

Interventions dans les classes d'un animateur avec du matériel

- *rencontre avec la culture scientifique*
 - *sensibilisation aux problématiques scientifiques et environnementales*
 - *incitation à la mise en place de projets de classe incluant la pratique des sciences*
-
- Interventions payantes de 1h20min, réservation par téléphone
 - Confirmation de la demande en candidatant sur COEMEDIA

Vous pourrez également avoir accès aux dossiers pédagogiques au fur et à mesure de leur achèvement. Une présentation personnalisée des propositions peut vous être faite par téléphone ou sur rendez-vous auprès de l'enseignante mise à disposition, afin de déterminer l'offre qui répondra le mieux à votre projet.

Références aux programmes de l'Education Nationale

Programme de la maternelle – Mars 2015

Explorer le monde

Découvrir le monde vivant

Socle commun de connaissances, de compétences et de culture – Avril 2015

Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques

Comprendre les responsabilités individuelles et collectives de chaque citoyen

Connaitre les caractéristiques et l'unité du monde vivant

Programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège - Novembre 2015

Cycle 2 QUESTIONNER LE MONDE

Questionner le monde du vivant

Connaitre des caractéristiques du monde vivant, ses interactions, sa diversité.

Cycle 3 SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Le vivant, sa diversité et les fonctions qui le caractérisent

Classer les organismes, exploiter les liens de parenté pour comprendre et expliquer l'évolution des organismes.

Décrire comment les êtres vivants se développent et deviennent aptes à se reproduire.

Expliquer l'origine de la matière organique des êtres vivants et son devenir.

La planète Terre. Les êtres vivants dans leur environnement

Identifier des enjeux liés à l'environnement.

Référents de l'action

Muséum de BORDEAUX

Céline GAROT-GERGEREAU, *Pôle Educatif* –

Service des Publics

05.24.57.65.30 –

c.gergereau@mairie-bordeaux.fr

Inspecteur de l'Education Nationale La Réole–

Mission Sciences, Gregory Pauly

Gregory.Pauly@ac-bordeaux.fr

Conseiller pédagogique départemental Sciences

Agnès Laurent, Agnès.Laurent1@ac-bordeaux.fr

Enseignante MAD au Muséum de BORDEAUX

Marie-Cécile PERRIN

mperrin4@ac-bordeaux.fr

SEJOURS PRINTEMPS de mars à juin 2020 – 3 ou 5 jours
9 thématiques proposées dans les domaines suivants :
Patrimoine, Culture et Sciences / Environnement / EPS

Objectifs de l'action et références aux programmes de l'école primaire

Proposer aux enfants, dans le cadre d'un projet de classe et/ou d'école qui s'inscrit dans les programmes de l'école élémentaire, de découvrir des sites naturels et/ou historiques et/ou leur permettre de pratiquer des activités sportives et/ou culturelles et/ou scientifiques.

Domaines spécifiques à retenir en fonction de la thématique du séjour :

Domaine 1 du socle : mobiliser le lire écrire parler dans ses différentes dimensions

Histoire / Questionner le monde : Identifier des traces spécifiques de la préhistoire et de l'histoire/du passé dans leur environnement proche, pour situer ces traces dans le temps et construire les repères historiques qui leur sont liés.

Histoire des arts : se repérer dans un site patrimonial

Arts plastiques : expérimenter, produire, créer, mettre en œuvre un projet artistique

Enseignement moral et civique : droits et devoirs en vie collective, responsabilité de ses actes et de son comportement, règles de sécurité

Sciences et technologies/Questionner le monde : identifier les impacts technologiques positifs et négatifs sur l'environnement

EPS : adapter sa motricité à des situations et des environnements variés

Public concerné

- Classes du CM2 au CP des écoles publiques de la Ville de Bordeaux, avec priorité accordée aux classes de CM2.
- Inscription de la classe et son enseignant et non pas d'un niveau de classe de l'école

Inscription

- Candidatures déposées par les écoles via l'application Coemedia jusqu'au **25 juin 2019** accompagnées **impérativement** de l'avant-projet
- Pré-sélection des classes par une commission mixte DSDEN / Mairie de Bordeaux **le 28 juin 2019 et sélection définitive le 17 septembre 2019.**

(Seuls les avant-projets validés par l' IEN de circonscription seront présentés à la commission mixte)

- L'engagement de l'enseignant est ferme et définitif une fois l'avis positif donné par la commission mixte DSDEN/Mairie de Bordeaux.
- Confirmation de l'inscription avec le niveau de la classe et la liste des élèves en septembre pour les classes sélectionnées.

Si les candidatures sont nombreuses, la commission mixte DSDEN / Mairie de Bordeaux ne pourra retenir que certaines d'entre elles, selon les critères suivants :

- Priorité cohorte n'ayant jamais bénéficié d'un séjour mairie
- Priorité CM2-CM1-CE2 -CE1 (CP pas prioritaire)
- Priorité aux classes n'ayant pas candidatées à un autre séjour mairie de Bordeaux
- Ecoles Réseau d'Education Prioritaire et représentativité par quartier

Réunion de préparation obligatoire avec les centres courant octobre.

Référente de l'action à la Mairie de Bordeaux

Mme Laëtitia Desmarchais - Direction de l'Education

Tél : 05.56.10.27.35 / mail : l.desmarchais@mairie-bordeaux.fr

Référente pédagogique Education Nationale

Mme Alice Cabrit - CPC/ EPS circonscription de Bordeaux Sud

Tel : 05.56.56.36.95 / Mail : alice.cabrit@ac-bordeaux.fr

SEJOURS HIVER 2019/2020 : « ENVIRONNEMENT A LA MONTAGNE » - 5 JOURS

Objectifs de l'action et référence aux programmes

Les séjours ski s'inscrivent dans le cadre du SCCC et s'appuient sur les programmes d'enseignement du cycle 3.

Domaine 1 du socle : mobiliser le lire écrire parler dans ses différentes dimensions

- EPS : Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités, s'approprier une culture physique et sportive, adapter ses déplacements à des environnements variés (activité support « raquettes à neige »)
- Géographie : découvrir un lieu, identifier les caractéristiques de ce lieu, acquérir du vocabulaire, avoir des loisirs en France (découverte du milieu montagnard)
- Sciences et technologie : identifier des enjeux liés à l'environnement naturel et humain, éduquer au développement durable, étudier des êtres vivants dans leur environnement.
- Enseignement moral et civique : droits et devoirs en vie collective, responsabilité de ses actes et de son comportement, règles de sécurité.

Public concerné

- 4 classes du CM2 au CE2 des écoles publiques de la Ville de Bordeaux, avec priorité accordée aux classes de CM2.
- Inscription de la classe et son enseignant et non pas d'un niveau de classe de l'école

Modalités d'organisation du séjour

- séjour **du 9 au 13 mars 2020** (5 jours)
- Départ le lundi à 7 h 00 de l'école - Retour le vendredi vers 18h00.
- Sorties en raquettes (ou pédestre), découverte du milieu (faune et flore avec lecture de paysage), visites, animations en soirée.
- Lieu : un des centres d'hébergement définis après appel d'offre de la Mairie de Bordeaux, agréé par l'Education Nationale.
- Présence d'un personnel qualifié et agréé par la DSDEN.
- Mise à disposition du matériel nécessaire aux activités.
- Participation financière des familles au-séjour en fonction du quotient familial.
- Trousseau et effets personnels fournis par les familles.

Réunion préparatoire obligatoire avec les centres (courant octobre).

Inscription

- Candidatures déposées par les écoles via l'application Coemedia jusqu'au **25 juin 2019** accompagnées **impérativement** de l'avant-projet
- Sélection des classes par une commission mixte DSDEN / Mairie de Bordeaux **le 28 juin 2019 (seuls les avant-projets validés par l'IEN de circonscription seront présentés à la commission mixte)**
- L'engagement de l'enseignant est ferme et définitif une fois l'avis positif donné par la commission mixte DSDEN / Mairie de Bordeaux.
- Confirmation de l'inscription avec le niveau de la classe et la liste des élèves en septembre pour les classes sélectionnées.

Si les candidatures sont nombreuses, la commission mixte DSDEN / Mairie de Bordeaux ne pourra retenir que certaines d'entre elles, selon les critères suivants :

- Priorité cohorte n'ayant jamais bénéficié d'un séjour mairie
- Priorité CM2
- Priorité aux classes n'ayant pas candidatées à une classe transplantée
- Ecoles Réseau d'Education Prioritaire et représentativité par quartier

Référente de l'action à la Mairie de Bordeaux

Mme Laëticia Desmarchais- Direction de l'Education

Tél : 05.56.10.27.35 / l.desmarchais@mairie-bordeaux.fr

Référente pédagogique DSDEN

Mme Alice Cabrit - CPC/ EPS circonscription de Bordeaux Sud

Tél : 05.56.56.36.95 / alice.cabrit@ac-bordeaux.fr

SEJOURS HIVER 2019/2020 : SKI – 5 JOURS

Objectifs de l'action et référence aux programmes

Les séjours ski s'inscrivent dans le cadre du SCCC et s'appuient sur les programmes d'enseignement du cycle 3.

Domaine 1 du socle : mobiliser le lire écrire parler dans ses différentes dimensions

- EPS : Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités, s'approprier une culture physique et sportive, adapter ses déplacements à des environnements variés (activité support « pratique du ski alpin »)
- Géographie : découvrir un lieu, identifier les caractéristiques de ce lieu, acquérir du vocabulaire, avoir des loisirs en France (découverte du milieu montagnard)
- Sciences et technologie : identifier des enjeux liés à l'environnement naturel et humain, éduquer au développement durable, étudier des êtres vivants dans leur environnement.
- Enseignement moral et civique : droits et devoirs en vie collective, responsabilité de ses actes et de son comportement, règles de sécurité.

Public concerné

- 20 classes de CM2 ou CM1/CM2 ou CM1 des écoles publiques de la Ville de Bordeaux, avec priorité accordée aux classes de CM2.
- Inscription de la classe et son enseignant et non pas d'un niveau de classe de l'école

Modalités d'organisation du séjour

- 5 séjours :
 - 4 classes au 1er séjour du 06/01/20 au 10/01/20
 - 4 classes au 2ème séjour du 13/01/20 au 17/01/20
 - 4 classes au 3ème séjour du 20/01/20 au 24/01/20
 - 4 classes au 4ème séjour du 27/01/20 au 31/01/20
 - 4 classes au 5ème séjour du 03/02/20 au 07/02/20
- Départ le lundi à 7h00 de l'école - Retour le vendredi vers 18h00.
- Lieu : un des centres d'hébergement définis suite à l'appel d'offre de la Mairie de Bordeaux et agréé par l'Education Nationale.
- 12h00 de pratique du ski, une sortie pédagogique et une veillée exceptionnelle.
- Mise à disposition du matériel nécessaire aux activités.
- Présence d'un personnel qualifié, et agréé par la DSDEN
- Participation financière des familles en fonction du quotient familial.
- Trousseau, vêtements et effets personnels fournis par les familles.

Réunion de préparation obligatoire avec les centres courant octobre.

Inscription

- Candidatures déposées par les écoles via l'application Coemedia jusqu'au **25 juin 2019** accompagnées **impérativement** de l'avant-projet.
- Sélection des classes par une commission mixte DSDEN / Mairie de Bordeaux **le 28 juin 2019** **(seuls les avant-projets validés par l'IEN de circonscription seront présentés à la commission mixte)**
- L'engagement de l'enseignant est ferme et définitif une fois l'avis positif donné par la commission mixte DSDEN / Mairie de Bordeaux.
- Confirmation de l'inscription avec le niveau de la classe et la liste des élèves en septembre pour les classes sélectionnées.

Si les candidatures sont nombreuses, la commission mixte DSDEN / Mairie de Bordeaux ne pourra retenir que certaines d'entre elles, selon les critères suivants :

- Priorité cohorte n'ayant jamais bénéficié d'un séjour mairie
- Priorité CM2
- Priorité aux classes n'ayant pas candidatées à une classe transplantée
- Ecoles Réseau d'Education Prioritaire et représentativité par quartier

Référente de l'action à la Mairie de Bordeaux

Mme Laëtitia Desmarchais - Direction de l'Education
Tél : 05.56.10.27.35 / l.desmarchais@mairie-bordeaux.fr

Référente pédagogique DSDEN

Mme Alice Cabrit - CPC/ EPS circonscription de Bordeaux Sud
Tél : 05.56.56.36.95 / alice.cabrit@ac-bordeaux.fr

Education Artistique et Culturelle

Le parcours d'éducation artistique et culturelle regroupe les pratiques expérimentées en classe dans l'école ou hors ses murs, complétées par des rencontres avec des artistes ou des œuvres. Il permet d'assurer un égal accès de tous à l'art, d'encourager les pratiques et d'enrichir la culture des élèves. La Ville de Bordeaux permet l'accès des enseignants aux structures muséales, et a notamment développé des séjours sans nuitées au Conservatoire dans le cadre de classes artistiques. Afin de garantir une adéquation de l'offre aux attentes pédagogiques, chacune de ces opportunités a été conçue en lien avec l'éducation nationale qui met également à disposition des structures muséales des enseignants dédiés à l'accueil des scolaires.

Un monument de A à Z

Public concerné

Cycle 3

Durée

1 atelier de 2h sur site + 1 atelier de 2h en ville

Modalités

IMPERATIF : réservation directe auprès de Bordeaux Patrimoine Mondial-CIAP (Marion Belleville /Julie Guiroy - 05 24 99 60 25 / 26) :

Réservation des dates pour le cycle complet

- à partir du 15 juin pour les visites de septembre à décembre

- à partir du 15 novembre pour les visites de janvier à juin.

• **Toute visite n'est possible que sur rendez-vous.**

Confirmation obligatoire de l'inscription en renseignant la fiche COEMEDIA.

• Toute annulation réciproque doit être indiquée dans les meilleurs délais

• Préparation pour chaque atelier avec l'enseignant et conduite par un médiateur du CIAP

• **Tarifs et logistique :**

- Tarif **gratuit** pour les scolaires. Un matériel à fournir peut être demandé le cas échéant
- **30 élèves maximum** sauf dérogation ou activités particulières
- Des vêtements adaptés sont demandés la visite extérieure
- Un appareil photographique est le bienvenu pour garder trace et mémoire de l'atelier.

Descriptifs, perspectives, finalités

Bordeaux Patrimoine Mondial, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, présente un parcours permanent, exposé sur 250m², qui s'articule autour de quatre grands axes :

- l'histoire du développement urbain de Bordeaux
- son architecture et ses particularités
- la question de la protection du patrimoine et de son évolution
- l'aménagement en cours et à venir du territoire.

Autour d'un monument historique bordelais, les élèves participent à deux ateliers permettant de combiner travaux sur table et **lecture du bâti** en extérieur.

Sites possibles :

- **La porte Cailhau** – *ancienne porte médiévale qui a subi de nombreuses évolutions*
- **La Bourse du Travail** – *bâtiment des années 30 récemment restauré*

Un cycle complet s'organise autour de 3 temps :

- Séance préparatoire (hors temps scolaire) : visite enseignant du parcours permanent, rencontre préalable avec la médiatrice du CIAP. Un **document d'accompagnement** et de préparation aux ateliers avec supports pour la classe sera fourni.
- Atelier 1 (avec la classe) : cet atelier 1 prépare la visite sur site (atelier 2) et se déroule dans l'espace pédagogique du CIAP. Il prend appui sur différents éléments du parcours permanent (**projections, maquettes, films**). Les élèves utilisent des **documents, notamment iconographiques, issus des fonds d'archives** patrimoniaux de la Ville. Ils permettent d'introduire le monument sélectionné. L'atelier est rythmé par des travaux variés en fonction du monument choisi, conduits par le médiateur : **collages retraçant des travaux de restaurations, montage d'une maquette de l'édifice, etc.)**
- Atelier 2 (avec la classe) : se déroule sur site, autour du monument sélectionné ; les élèves réutilisent les éléments acquis au cours de l'atelier 1. Ils pratiquent la **lecture du bâti** et la **lecture du paysage** à l'aide d'iconographies spécialement adaptées au cycle 3, mais ont également l'opportunité de **visiter l'intérieur du monument** pour le découvrir sous un autre angle et en améliorer leur perception.

Chaque atelier est à envisager au service d'un projet de classe axé sur le développement d'une culture artistique et historique, prenant en compte les **objectifs** :

- S'engager dans un parcours culturel à partir du patrimoine architectural de Bordeaux
- Eveiller la curiosité des élèves à la découverte des lieux culturels de leur ville
- Sensibiliser à la préservation et à la conservation du patrimoine architectural local

- Eduquer au regard sensible, instruit et réfléchi : découvrir l'architecture en apprenant à observer un bâtiment dans son contexte, en lisant des images, en dessinant, en photographiant, en s'appropriant les notions de fonctions, d'inscription dans l'environnement et dans une époque...
- Comprendre des premières notions d'urbanisme en se déplaçant dans la ville, en découvrant l'évolution de Bordeaux et de son agglomération depuis l'Antiquité.

Références aux programmes de l'école primaire (BO du 26 novembre 2015) :

> [Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève](#) / PEAC

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Le PEAC repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

- Des **rencontres** : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;
- Des **pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- Des **connaissances** : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Découvrir les lieux de conservation, de création et de diffusion du patrimoine artistique

→ CYCLE 3

Arts plastiques

- La relation entre l'objet et son espace à partir d'exemples concrets puisés dans l'architecture locale.

Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art :

- Repérer, pour les dépasser, certains *a priori* et stéréotypes culturels et artistiques.
- Identifier quelques caractéristiques qui inscrivent une œuvre d'art dans une aire géographique ou culturelle et dans un temps historique, contemporain, proche ou lointain.
- Décrire des œuvres d'art, en proposer une compréhension personnelle argumentée.

Histoire des arts

L'enseignement pluridisciplinaire et transversal de l'histoire des arts s'appuie sur le patrimoine et la fréquentation des œuvres, l'acquisition de repères et l'apport de méthodes pour les situer dans l'espace et dans le temps, les interpréter et les mettre en relation.

- Identifier la marque des arts du passé et du présent dans son environnement.
- Utiliser un lexique simple et adapté pour décrire une œuvre, exprimer un ressenti et un avis
- Relier des caractéristiques d'une œuvre d'art à des usages, ainsi qu'au contexte historique et culturel de sa création
- Etre sensibilisé à la vulnérabilité du patrimoine

Histoire / Géographie

- Mettre en place des repères historiques communs, élaborés progressivement et enrichis.
- Confronter aux traces concrètes de l'histoire et à leur sens, en lien avec son environnement.
- Pratiquer différents langages en histoire et en géographie
- Histoire : Thèmes 1 à 3 du programme du CM1 ; Thème 2 du programme du CM2
- Géographie : Thème 1 du programme du CM1
- S'intéresser à la notion d'habiter, centrale au cycle 3, à partir de cas très concrets

Référentes de l'action Mairie de Bordeaux

Marion BELLEVILLE & Julie GUIROY, Chargées de médiation culturelle (CIAP)
05.24.99.60.25 / 26 mediation.bpm@mairie-bordeaux.fr

Référents pédagogiques Éducation Nationale

Pierre KESSAS, Inspecteur de l'Éducation Nationale Circonscription Bordeaux sud

ce.0331454B@ac-bordeaux.fr

Christophe MEOT, Inspecteur de l'Éducation Nationale Education Artistique et Culturelle Gironde

ce.0331446T@ac-bordeaux.fr

Bernard PRADIER, Conseiller Pédagogique départemental Arts visuels

bernard.pradier@ac-bordeaux.fr

**Bordeaux Patrimoine Mondial – Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine
Bordeaux, la fabrique urbaine**

Public concerné

Cycle 3

Durée

1 atelier de 2h sur site + 1 atelier de 2h en ville

Modalités

IMPERATIF : réservation directe auprès de Bordeaux Patrimoine Mondial-CIAP

(Marion Belleville /Julie Guiroy - 05 24 99 60 25 / 26) :

Réservation des dates pour le cycle complet

- à partir du 15 juin pour les visites de septembre à décembre
- à partir du 15 novembre pour les visites de janvier à juin.

• **Toute visite n'est possible que sur rendez-vous.**

Confirmation obligatoire de l'inscription en renseignant la fiche COEMEDIA.

- Toute annulation réciproque doit être indiquée dans les meilleurs délais
- Préparation pour chaque atelier avec l'enseignant et conduite par un médiateur du CIAP

• **Tarifs et logistique :**

- Tarif **gratuit** pour les scolaires. Un matériel à fournir peut être demandé le cas échéant
- **30 élèves maximum** sauf dérogation ou activités particulières
- Des vêtements adaptés sont demandés la visite extérieure
- Un appareil photographique est le bienvenu pour garder trace et mémoire de l'atelier.

Descriptifs, perspectives, finalités

Bordeaux Patrimoine Mondial, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, présente un parcours permanent, exposé sur 250m², qui s'articule autour de quatre grands axes :

- l'histoire du développement urbain de Bordeaux
- son architecture et ses particularités
- la question de la protection du patrimoine et de son évolution
- l'aménagement en cours et à venir du territoire.

Comment se fabrique la ville? Quelles sont ses clefs de lecture? Qu'est-ce qu'un paysage urbain?

Bordeaux est inscrite au patrimoine mondial de l'humanité pour la qualité de son ensemble urbain. De quoi est-il constitué? Quelles en sont les composantes?

Centré autour du Port de la Lune, cet atelier propose de retracer l'histoire du développement urbain de Bordeaux, de l'Antiquité jusqu'aux grands projets du futur.

Un cycle complet s'organise autour de 3 temps :

- Séance préparatoire (hors temps scolaire) : visite enseignant du parcours permanent, rencontre préalable avec la médiatrice du CIAP. Un **document d'accompagnement** et de préparation aux ateliers avec supports pour la classe sera fourni.
- Atelier 1 (avec la classe) : cet atelier 1 prépare la visite sur site (atelier 2) et se déroule dans l'espace pédagogique du CIAP. Il prend appui sur des éléments du parcours permanent (notamment de courts **films** présentant la ville et son port à différentes époques). Les élèves ont pour supports principalement des **cartes, vues perspectives** et illustrations de Bordeaux (anciennes et récentes) dans une **démarche de comparaison** des différentes phases du développement urbain.
Dans un premier temps par petits groupes, les élèves travaillent sur 6 périodes de Bordeaux. Une mise en commun finale permet de mieux comprendre le développement de Bordeaux et les traces du passé que nous conservons encore aujourd'hui.
- Atelier 2 (avec la classe) : accompagné par le médiateur, il se déroule en ville ; les élèves réutilisent les éléments acquis au cours de l'atelier 1. Ils apprennent à lire le paysage urbain, à **décoder les traces du passé** et à **comprendre la ville d'aujourd'hui** avec ses nouveaux aménagements.

Chaque atelier est à envisager au service d'un projet de classe axé sur le développement d'une culture artistique et historique, prenant en compte les **objectifs** :

- S'engager dans un parcours culturel à partir du patrimoine architectural de Bordeaux
- Eveiller la curiosité des élèves à la découverte des lieux culturels de leur ville
- Sensibiliser à la préservation et à la conservation du patrimoine architectural local
- Eduquer au regard sensible, instruit et réfléchi : découvrir l'architecture en apprenant à observer un bâtiment

dans son contexte, en lisant des images, en dessinant, en photographiant, en s'appropriant les notions de fonctions, d'inscription dans l'environnement et dans une époque...

- Comprendre des premières notions d'urbanisme en se déplaçant dans la ville, en découvrant l'évolution de Bordeaux et de son agglomération depuis l'Antiquité.

Références aux programmes de l'école primaire (BO du 26 novembre 2015) :

> [Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève](#) / PEAC

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Le PEAC repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

Des **rencontres** : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;

- Des **pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- Des **connaissances** : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Découvrir les lieux de conservation, de création et de diffusion du patrimoine artistique

→ CYCLE 3

Arts plastiques

- La relation entre l'objet et son espace à partir d'exemples concrets puisés dans l'architecture locale.

Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art :

- Repérer, pour les dépasser, certains *a priori* et stéréotypes culturels et artistiques.
- Identifier quelques caractéristiques qui inscrivent une œuvre d'art dans une aire géographique ou culturelle et dans un temps historique, contemporain, proche ou lointain.
- Décrire des œuvres d'art, en proposer une compréhension personnelle argumentée.

Histoire des arts

L'enseignement pluridisciplinaire et transversal de l'histoire des arts s'appuie sur le patrimoine et la fréquentation des œuvres, l'acquisition de repères et l'apport de méthodes pour les situer dans l'espace et dans le temps, les interpréter et les mettre en relation.

- Identifier la marque des arts du passé et du présent dans son environnement.
- Utiliser un lexique simple et adapté pour décrire une œuvre, exprimer un ressenti et un avis
- Relier des caractéristiques d'une œuvre d'art à des usages, ainsi qu'au contexte historique et culturel de sa création
- Etre sensibilisé à la vulnérabilité du patrimoine

Histoire / Géographie

- Mettre en place des repères historiques communs, élaborés progressivement et enrichis.
- Confronter aux traces concrètes de l'histoire et à leur sens, en lien avec son environnement.
- Pratiquer différents langages en histoire et en géographie
- Histoire : Thèmes 1 à 3 du programme du CM1 ; Thème 2 du programme du CM2
- Géographie : Thème 1 du programme du CM1
- S'intéresser à la notion d'habiter, centrale au cycle 3, à partir de cas très concrets

Référentes de l'action Mairie de Bordeaux

Marion BELLEVILLE & Julie GUIROY, Chargées de médiation culturelle (CIAP)
05.24.99.60.25 / 26 mediation.bpm@mairie-bordeaux.fr

Référents pédagogiques Éducation Nationale

Pierre KESSAS, Inspecteur de l'Éducation Nationale Circonscription Bordeaux sud
ce.0331454B@ac-bordeaux.fr

Christophe MEOT, Inspecteur de l'Éducation Nationale Éducation Artistique et Culturelle Gironde
ce.0331446T@ac-bordeaux.fr

Bernard PRADIER, Conseiller Pédagogique départemental Arts visuels
bernard.pradier@ac-bordeaux.fr

**Bordeaux Patrimoine Mondial – Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine
Habiter Bordeaux du Moyen-âge à nos jours**

Public concerné

Cycle 3

Durée

1 atelier de 2h sur site + 1 atelier de 2h en ville

Modalités

**IMPERATIF : réservation directe auprès de Bordeaux Patrimoine Mondial-CIAP
(Marion Belleville /Julie Guiroy - 05 24 99 60 25 / 26) :**

Réservation des dates pour le cycle complet

- à partir du 15 juin pour les visites de septembre à décembre

- à partir du 15 novembre pour les visites de janvier à juin.

• **Toute visite n'est possible que sur rendez-vous.**

Confirmation obligatoire de l'inscription en renseignant la fiche COEMEDIA.

• Toute annulation réciproque doit être indiquée dans les meilleurs délais

• Préparation pour chaque atelier avec l'enseignant et conduite par un médiateur du CIAP

• **Tarifs et logistique :**

- Tarif **gratuit** pour les scolaires. Un matériel à fournir peut être demandé le cas échéant
- **30 élèves maximum** sauf dérogation ou activités particulières
- Des vêtements adaptés sont demandés la visite extérieure
- Un appareil photographique est le bienvenu pour garder trace et mémoire de l'atelier.

Descriptifs, perspectives, finalités

Bordeaux Patrimoine Mondial, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, présente un parcours permanent, exposé sur 250m², qui s'articule autour de quatre grands axes :

- l'histoire du développement urbain de Bordeaux
- son architecture et ses particularités
- la question de la protection du patrimoine et de son évolution
- l'aménagement en cours et à venir du territoire.

Habitat collectif, individuel, ancien ou récent, **il y a plusieurs manières d'habiter une ville**. On compte par exemple plus de 10.000 échoppes à Bordeaux, mais certaines autres formes d'habitation sont moins connues. **Comment habitait-on Bordeaux au Moyen-âge ou au XVIIIe siècle? Comment habite-t-on Bordeaux aujourd'hui?** Qu'en sera-t-il demain? Quels sont les matériaux utilisés dans les constructions à travers le temps? Autour d'une sélection de bâtiments représentant plusieurs types d'habitats, les élèves participent à deux ateliers permettant de combiner travaux sur table et lecture du bâti en extérieur.

Un cycle complet s'organise autour de 3 ou 4 temps :

- Séance préparatoire (hors temps scolaire) : visite enseignant du parcours permanent, rencontre préalable avec la médiatrice du CIAP. Un **document d'accompagnement** et de préparation aux ateliers avec supports pour la classe sera fourni.
- Atelier 1 (avec la classe) : cet atelier 1 prépare la visite sur site (atelier 2) et se déroule dans l'espace pédagogique du CIAP. Les élèves utilisent des **documents, notamment iconographiques, issus des fonds d'archives** patrimoniaux de la Ville se rapportant spécifiquement au logement et à **l'habitat à travers les âges**. Quels sont les matériaux utilisés, comment vivait-on dedans, où construit-on dans la ville? L'atelier se termine par un zoom autour de l'échoppe, habitat emblématique de Bordeaux, afin de comprendre son fonctionnement à l'origine mais aussi de **réfléchir aux adaptations actuelles** visant à répondre à notre mode de vie tout en préservant ce patrimoine. Cet atelier prend appui sur des éléments du parcours permanent (notamment des **maquettes**) et se partage entre des moments d'autonomie et des travaux collectifs conduits par le médiateur.
- Atelier 2 (avec la classe) : se déroule en ville, au cours d'une visite d'un quartier permettant de resituer chacun des types d'**habitat dans son contexte** (historique, urbain, etc.). Les élèves réutilisent les éléments acquis au cours de l'atelier 1. Ils pratiquent la lecture du bâti et apprennent à lire une façade pour en déduire le mode de vie de l'époque. Ils s'interrogent également sur les transformations actuelles et leur intégration dans un contexte urbain riche en histoire.
- Atelier 3 (avec la classe, en option) : en deux demi groupes, organisation d'une visite d'un authentique intérieur d'une demeure bordelaise du XIX^e siècle – salon, salle à manger, vestibule, etc. Cette visite est gérée par l'association Pétronille, spécialisée dans la valorisation du patrimoine.

Une visite complémentaire peut également être envisagée avec le Musée des arts décoratifs et du design, installé dans un ancien hôtel particulier. Les élèves découvrent ainsi cet habitat privilégié du XVIII^e s. et son fonctionnement interne.

Chaque atelier est à envisager au service d'un projet de classe axé sur le développement d'une culture artistique et historique, prenant en compte les **objectifs** :

- S'engager dans un parcours culturel à partir du patrimoine architectural de Bordeaux
- Eveiller la curiosité des élèves à la découverte des lieux culturels de leur ville
- Sensibiliser à la préservation et à la conservation du patrimoine architectural local
- Eduquer au regard sensible, instruit et réfléchi : découvrir l'architecture en apprenant à observer un bâtiment dans son contexte, en lisant des images, en dessinant, en photographiant, en s'appropriant les notions de fonctions, d'inscription dans l'environnement et dans une époque...
- Comprendre des premières notions d'urbanisme en se déplaçant dans la ville, en découvrant l'évolution de Bordeaux et de son agglomération depuis l'Antiquité.

Références aux programmes de l'école primaire (BO du 26 novembre 2015) :

> [Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève](#) / PEAC

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle.

Le PEAC repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

- **rencontres** : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ; Des
- **pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ; Des
- **connaissances** : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique. Des

Découvrir les lieux de conservation, de création et de diffusion du patrimoine artistique

→ CYCLE 3

Arts plastiques

- La relation entre l'objet et son espace à partir d'exemples concrets puisés dans l'architecture locale.

Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art :

- Repérer, pour les dépasser, certains *a priori* et stéréotypes culturels et artistiques.
- Identifier quelques caractéristiques qui inscrivent une œuvre d'art dans une aire géographique ou culturelle et dans un temps historique, contemporain, proche ou lointain.
- Décrire des œuvres d'art, en proposer une compréhension personnelle argumentée.

Histoire des arts

L'enseignement pluridisciplinaire et transversal de l'histoire des arts s'appuie sur le patrimoine et la fréquentation des œuvres, l'acquisition de repères et l'apport de méthodes pour les situer dans l'espace et dans le temps, les interpréter et les mettre en relation.

- Identifier la marque des arts du passé et du présent dans son environnement.
- Utiliser un lexique simple et adapté pour décrire une œuvre, exprimer un ressenti et un avis
- Relier des caractéristiques d'une œuvre d'art à des usages, ainsi qu'au contexte historique et culturel de sa création
- Être sensibilisé à la vulnérabilité du patrimoine

Histoire / Géographie

- Mettre en place des repères historiques communs, élaborés progressivement et enrichis.
- Confronter aux traces concrètes de l'histoire et à leur sens, en lien avec son environnement.
- Pratiquer différents langages en histoire et en géographie
- Histoire : Thèmes 1 à 3 du programme du CM1 ; Thème 2 du programme du CM2

- Géographie : Thème 1 du programme du CM1
- S'intéresser à la notion d'habiter, centrale au cycle 3, à partir de cas très concrets

Référentes de l'action Mairie de Bordeaux

Marion BELLEVILLE & Julie GUIROY, Chargées de médiation culturelle (CIAP)
05.24.99.60.25 / 26 mediation.bpm@mairie-bordeaux.fr

Référents pédagogiques Éducation Nationale

Pierre KESSAS, Inspecteur de l'Education Nationale Circonscription Bordeaux sud
ce.0331454B@ac-bordeaux.fr
Christophe MEOT, Inspecteur de l'Education Nationale Education Artistique et Culturelle Gironde
ce.0331446T@ac-bordeaux.fr
Bernard PRADIER, Conseiller Pédagogique départemental Arts visuels
bernard.pradier@ac-bordeaux.fr

Une ville haute en couleurs !

Public concerné

Cycle 1

Durée

1 visite-atelier de 1h

Modalités

IMPERATIF : réservation directe auprès de Bordeaux Patrimoine Mondial-CIAP (Marion Belleville /Julie Guiroy - 05 24 99 60 25 / 26) :

Réservation des dates pour le cycle complet

- à partir du 15 juin pour les visites de septembre à décembre

- à partir du 15 novembre pour les visites de janvier à juin.

- **Toute visite n'est possible que sur rendez-vous. Confirmation obligatoire de l'inscription en renseignant la fiche COEMEDIA.**
- Toute annulation réciproque doit être indiquée dans les meilleurs délais
- Préparation pour chaque atelier avec l'enseignant et conduit par un médiateur du CIAP
- **Tarifs et logistique :**
 - Tarif **gratuit** pour les scolaires. Un matériel à fournir peut être demandé le cas échéant
 - **30 élèves maximum** sauf dérogation ou activités particulières
 - Des vêtements adaptés sont demandés la visite extérieure
 - Un appareil photographique est le bienvenu pour garder trace et mémoire de l'atelier.

Descriptif, perspectives, finalités

Bordeaux Patrimoine Mondial, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, présente un parcours permanent, exposé sur 250m², qui s'articule autour de quatre grands axes :

- l'histoire du développement urbain de Bordeaux
- son architecture et ses particularités
- la question de la protection du patrimoine et de son évolution
- l'aménagement en cours et à venir du territoire.

Comment regarder la ville quand on est tout-petit ? Qu'est-ce qui nous entoure et comment le percevoir ? On parle souvent de Bordeaux comme la « ville de pierre », mais elle présente un riche nuancier en réalité. Une ville, ce sont les bâtiments construits, les rues, les trottoirs, les arbres, les fontaines... autant de touches de couleurs qui font porter un autre regard sur la ville et son patrimoine.

Un cycle complet s'organise autour de 2 temps :

- Séance préparatoire (hors temps scolaire) : rencontre préalable de l'enseignant.e avec la médiatrice du CIAP pour se familiariser avec l'espace d'exposition, préparer le déroulé de la visite-atelier et afin d'envisager des actions avant et après la visite-atelier avec les élèves.
- Visite-atelier (avec la classe) : la séance se déroule en deux temps. Un premier temps en extérieur pour observer les couleurs visibles en ville : les pierres, les pavés, l'environnement urbain. A l'aide d'un nuancier, les élèves mettent des mots pour décrire les couleurs des matériaux qu'ils voient et leur emplacement, les dominances et les touches ponctuelles. Dans un deuxième temps, un moment créatif aboutit à la réalisation collective d'un objet pour lequel les élèves ré-exploitent le nuancier établi en extérieur, s'en inspirent, le recomposent à leur manière.

L'atelier est à envisager au service d'un projet de classe, prenant en compte les **objectifs** :

-

veiller la curiosité des élèves à la découverte de leur ville

- duquer au regard sensible : découvrir l'architecture et l'urbain de manière sensible
- etranscrire cette approche de la ville par une activité créative, laissant place à l'imagination des élèves
- ffectuer un travail collectif qui incite à échanger, justifier

En complément

Cette visite-atelier peut prolonger ou anticiper un travail complémentaire au Musée des Arts décoratifs et du Design (MADD) autour de la couleur dans les collections permanentes.

Se rapprocher directement du musée pour informations et réservations.

Références aux programmes de l'école primaire (BO du 26 novembre 2015) :

> [Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève](#) / PEAC

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Le PEAC repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

- Des **rencontres** : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;
- Des **pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- Des **connaissances** : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Découvrir les lieux de conservation et de diffusion du patrimoine artistique

→ CYCLE 1

Découvrir différentes formes d'expression artistique

La familiarisation avec une dizaine d'œuvres de différentes époques dans différents champs artistiques sur l'ensemble du cycle des apprentissages premiers permet aux enfants de commencer à construire des connaissances qui seront stabilisées ensuite pour constituer progressivement une culture artistique de référence. Autant que possible, les enfants sont initiés à la fréquentation d'espaces d'expositions (...) afin qu'ils en comprennent la fonction artistique et sociale et découvrent le plaisir d'être spectateur.

Référentes de l'action Mairie de Bordeaux

Marion BELLEVILLE & Julie GUIROY, Chargées de médiation culturelle (CIAP)
05.24.99.60.25 / 26 mediation.bpm@mairie-bordeaux.fr

Référents pédagogiques Éducation Nationale

Pierre KESSAS, Inspecteur de l'Éducation Nationale Circonscription Bordeaux sud

ce.0331454B@ac-bordeaux.fr

Christophe MEOT, Inspecteur de l'Éducation Nationale Education Artistique et Culturelle Gironde

ce.0331446T@ac-bordeaux.fr

Bernard PRADIER, Conseiller Pédagogique départemental Arts visuels

bernard.pradier@ac-bordeaux.fr

Construis ta ville

Public concerné

Cycle 2, à partir du CE1

Durée

1 atelier de 2h sur site

Modalités

IMPÉRATIF : réservation directe auprès de Bordeaux Patrimoine Mondial-CIAP (Marion Belleville /Julie Guiroy - 05 24 99 60 25 / 26) :

Réservation des dates pour le cycle complet

- à partir du 15 juin pour les visites de septembre à décembre

- à partir du 15 novembre pour les visites de janvier à juin.

• **Toute visite n'est possible que sur rendez-vous** (du lundi au vendredi de 9h à 12h).

Confirmation obligatoire de l'inscription en renseignant la fiche COEMEDIA.

• Toute annulation réciproque doit être indiquée dans les meilleurs délais

• Préparation pour chaque atelier avec l'enseignant et conduite par un médiateur du CIAP

• **Tarifs et logistique :**

- Tarif **gratuit** pour les scolaires. Un matériel à fournir peut être demandé le cas échéant
- **30 élèves maximum** sauf dérogation ou activités particulières
- Des vêtements adaptés sont demandés la visite extérieure
- Un appareil photographique est le bienvenu pour garder trace et mémoire de l'atelier.

Descriptifs, perspectives, finalités

Bordeaux Patrimoine Mondial, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, présente un parcours permanent, exposé sur 250m², qui s'articule autour de quatre grands axes :

- l'histoire du développement urbain de Bordeaux
- son architecture et ses particularités
- la question de la protection du patrimoine et de son évolution
- l'aménagement en cours et à venir du territoire.

Comment se fabrique la ville? Comment la lire et la comprendre ? Quels sont les types d'habitats de Bordeaux et comment s'agencent-ils dans la ville ? **Qu'est-ce qu'un paysage urbain?**

Cet atelier ludique propose de faire manipuler aux élèves les principales règles d'urbanisme de la ville de manière adaptée à leur âge.

Un cycle complet s'organise autour de 2 temps :

• Séance préparatoire (hors temps scolaire) : visite enseignant du parcours permanent, rencontre préalable avec la médiatrice du CIAP. Un **document d'accompagnement** et de préparation aux ateliers avec supports pour la classe sera fourni.

• Atelier (avec la classe) : à partir des éléments de l'exposition de Bordeaux Patrimoine Mondial (maquettes, films...), les différents visages de la ville se dévoilent. Après avoir découvert les spécificités des **habitats caractéristiques du paysage urbain** de Bordeaux, les enfants choisissent celui qu'ils pourront **monter en maquette**.

Accompagnés du médiateur, à partir de l'ensemble de leurs maquettes, ils vont ensuite animer un grand tapis de jeu représentant une **séquence urbaine**, afin de recréer la ville : quelles constructions à proximité d'un monument historique ? en bord de Garonne ? dans des îlots résidentiels ? Autant de questions qui se posent perpétuellement dans une ville en mouvement telle que Bordeaux. Sensibilisés à ces questions, les élèves seront plus à même de préserver l'environnement urbain de la ville et de participer à sa valorisation.

L'atelier est à envisager au service d'un projet de classe axé sur le développement d'une culture artistique et historique, prenant en compte les **objectifs** :

- S'engager dans un parcours culturel à partir du patrimoine architectural de Bordeaux
- Eveiller la curiosité des élèves à la découverte des lieux culturels de leur ville
- Sensibiliser à la préservation et à la conservation du patrimoine architectural local

- Eduquer au regard sensible, instruit et réfléchi : découvrir l'architecture en apprenant à observer un bâtiment dans son contexte ou le visualiser dans un ensemble urbain global
- Comprendre des premières notions d'urbanisme aux moyens d'outils ludiques
- Représenter le monde environnant par une production collective qui permet de réinvestir le langage spatial.

Références aux programmes de l'école primaire (BO du 26 novembre 2015) :

> [Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève](#) / PEAC

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Le PEAC repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

- Des **rencontres** : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;
- Des **pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- Des **connaissances** : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Découvrir les lieux de conservation, de création et de diffusion du patrimoine artistique

→ **CYCLE 2**

Questionner l'espace et le temps. Explorer les organisations du monde

- Construire, hors de l'environnement familial, la maîtrise des savoirs nécessaires à la structuration de l'espace
- Développer des savoir-faire et des connaissances permettant de comprendre que nous faisons partie d'une société organisée qui évolue dans un temps et un espace donnés
- Comprendre qu'un espace urbain est organisé

Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art

- Effectuer des choix parmi les images rencontrées, établir un premier lien entre son univers visuel et la culture artistique
- S'approprier quelques œuvres de domaines et d'époques variés appartenant au patrimoine national et mondial
- S'ouvrir à la diversité des pratiques artistiques
- Approcher la relation entre l'objet et son espace, à partir d'exemples concrets puisés dans l'architecture locale

Référentes de l'action Mairie de Bordeaux

Marion BELLEVILLE & Julie GUIROY, Chargées de médiation culturelle (CIAP)
05.24.99.60.25 / 26 mediation.bpm@mairie-bordeaux.fr

Référents pédagogiques Éducation Nationale

Pierre KESSAS, Inspecteur de l'Éducation Nationale Circonscription Bordeaux sud
ce.0331454B@ac-bordeaux.fr
Christophe MEOT, Inspecteur de l'Éducation Nationale Éducation Artistique et Culturelle Gironde
ce.0331446T@ac-bordeaux.fr
Bernard PRADIER, Conseiller Pédagogique départemental Arts visuels
bernard.pradier@ac-bordeaux.fr

Dessine ta ville !

Public concerné

Cycle 3

Durée

2 ateliers de 1h30 sur site

Modalités

IMPERATIF : réservation directe auprès de Bordeaux Patrimoine Mondial-CIAP (Marion Belleville /Julie Guiroy - 05 24 99 60 25 / 26) :

Réservation des dates pour le cycle complet

- à partir du 15 juin pour les visites de septembre à décembre
- à partir du 15 novembre pour les visites de janvier à juin.

• **Toute visite n'est possible que sur rendez-vous.**

Confirmation obligatoire de l'inscription en renseignant la fiche COEMEDIA.

- Toute annulation réciproque doit être indiquée dans les meilleurs délais
- Préparation pour chaque atelier avec l'enseignant et conduite par un médiateur du CIAP

• **Tarifs et logistique :**

- Tarif **gratuit** pour les scolaires. Un matériel à fournir peut être demandé le cas échéant
- **30 élèves maximum** sauf dérogation ou activités particulières
- Des vêtements adaptés sont demandés la visite extérieure
- Un appareil photographique est le bienvenu pour garder trace et mémoire de l'atelier.

Descriptifs, perspectives, finalités

Bordeaux Patrimoine Mondial, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, présente un parcours permanent, exposé sur 250m², qui s'articule autour de quatre grands axes :

- l'histoire du développement urbain de Bordeaux
- son architecture et ses particularités
- la question de la protection du patrimoine et de son évolution
- l'aménagement en cours et à venir du territoire.

Comment **fabrique-t-on la ville** ? Comment la lire et la comprendre ? Les enfants, comme de véritables architectes, apprennent à **dessiner une façade** qui viendra animer une rue, un quartier, la ville. Grâce à des outils, les élèves s'initient aux principales **règles d'urbanisme** qui ont régi la construction de Bordeaux selon les quartiers. Comment peut-on construire à proximité d'un monument historique, à quoi ressemble un quartier d'échoppe, quel urbanisme sur les cours et en bordure de Garonne... ?

Un cycle complet s'organise autour de 3 temps :

- Séance préparatoire (hors temps scolaire) : visite enseignant du parcours permanent, rencontre préalable avec la médiatrice du CIAP. Un **document d'accompagnement** et de préparation aux ateliers avec supports pour la classe sera fourni.
- Séance 1 : Les élèves découvrent au préalable les **différents types de bâtis** présents à Bordeaux, leurs matériaux, leur fonctionnement et emplacement au sein de la ville...
Dans un second temps, ils créent leur façade en choisissant les matériaux, les formes, les décors, les percements... tout ce qui peut constituer une façade bordelaise. Place à leur **créativité** !
- Séance 2 : Les élèves constituent des **équipes** réparties sur plusieurs tapis de jeux représentant différents quartiers de Bordeaux. Ils coopèrent afin d'expérimenter avec leurs façades les différentes façons de faire la ville, selon le quartier : les logiques urbaines ne sont pas les mêmes dans le centre historique qu'aux Bassins à flot par exemple. En découvrant les **règles qui régissent la construction de Bordeaux**, ils évitent que la ville ne se détériore et contribuent à sa valorisation.

Chaque atelier est à envisager au service d'un projet de classe axé sur le développement d'une culture artistique et historique, prenant en compte les **objectifs** :

- S'engager dans un parcours culturel à partir du patrimoine architectural de Bordeaux
- Eveiller la curiosité des élèves à la découverte des lieux culturels de leur ville
- Sensibiliser à la préservation et à la conservation du patrimoine architectural local
- Eduquer au regard sensible, instruit et réfléchi : découvrir l'architecture en apprenant à observer un bâtiment dans son contexte, en lisant des images, en dessinant, en photographiant, en s'appropriant les notions de fonctions, d'inscription dans l'environnement et dans une époque...

- Comprendre des premières notions d'urbanisme par des moyens ludiques et adaptés
- Réinvestir ce qui a été observé dans une activité plastique laissant place à l'imagination des élèves
- Représenter son environnement par une production collective qui incite à coopérer, à expliciter ses choix.

Références aux programmes de l'école primaire (BO du 26 novembre 2015) :

> [Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève](#) / PEAC

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Le PEAC repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

- **es rencontres** : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ; D
- **es pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ; D
- **es connaissances** : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique. D

Découvrir les lieux de conservation, de création et de diffusion du patrimoine artistique

→ **CYCLE 3**

Arts plastiques

Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art :

- Repérer, pour les dépasser, certains *a priori* et stéréotypes culturels et artistiques.
- Identifier quelques caractéristiques qui inscrivent une œuvre d'art dans une aire géographique ou culturelle et dans un temps historique, contemporain, proche ou lointain.
- Décrire des œuvres d'art, en proposer une compréhension personnelle argumentée.

Expérimenter, produire, créer :

. Représenter le monde environnant ou donner forme à son imaginaire en explorant divers domaines de la création

Histoire des arts

L'enseignement pluridisciplinaire et transversal de l'histoire des arts s'appuie sur le patrimoine et la fréquentation des œuvres, l'acquisition de repères et l'apport de méthodes pour les situer dans l'espace et dans le temps, les interpréter et les mettre en relation.

- Utiliser un lexique simple et adapté pour décrire une œuvre, exprimer un ressenti et un avis
- Relier des caractéristiques d'une œuvre d'art à des usages, ainsi qu'au contexte historique et culturel de sa création
- Etre sensibilisé à la vulnérabilité du patrimoine
- Dégager d'une œuvre d'art ses principales caractéristiques techniques et formelles

Histoire / Géographie

- Mettre en place des repères historiques communs, élaborés progressivement et enrichis.
- Confronter aux traces concrètes de l'histoire et à leur sens, en lien avec son environnement.
- Pratiquer différents langages en histoire et en géographie
- Histoire : Thèmes 1 à 3 du programme du CM1 ; Thème 2 du programme du CM2
- Géographie : Thème 1 du programme du CM1
- S'intéresser à la notion d'habiter, centrale au cycle 3, à partir de cas très concrets.

Référentes de l'action Mairie de Bordeaux

Marion BELLEVILLE & Julie GUIROY, Chargées de médiation culturelle (CIAP)
05.24.99.60.25 / 26 mediation.bpm@mairie-bordeaux.fr

Référents pédagogiques Éducation Nationale

Pierre KESSAS, Inspecteur de l'Éducation Nationale Circonscription Bordeaux sud
ce.0331454B@ac-bordeaux.fr
Christophe MEOT, Inspecteur de l'Éducation Nationale Education Artistique et Culturelle Gironde
ce.0331446T@ac-bordeaux.fr
Bernard PRADIER, Conseiller Pédagogique départemental Arts visuels
bernard.pradier@ac-bordeaux.fr

Bordeaux Patrimoine Mondial – Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine
La tête en l'air (ornementation en architecture)

Public concerné

Cycle 3

Durée

Visite en ville de 2h

Modalités

IMPÉRATIF : réservation directe auprès de Bordeaux Patrimoine Mondial-CIAP (Marion Belleville /Julie Guiroy - 05 24 99 60 25 / 26) :

Réservation des dates pour le cycle complet

- à partir du 15 juin pour les visites de septembre à décembre
- à partir du 15 novembre pour les visites de janvier à juin.

• Toute visite n'est possible que sur rendez-vous.

Confirmation obligatoire de l'inscription en renseignant la fiche COEMEDIA.

- Toute annulation réciproque doit être indiquée dans les meilleurs délais
- Préparation pour chaque atelier avec l'enseignant et conduite par un médiateur du CIAP

• **Tarifs et logistique :**

- Tarif **gratuit** pour les scolaires. Un matériel à fournir peut être demandé le cas échéant
- **30 élèves maximum** sauf dérogation ou activités particulières
- Des vêtements adaptés sont demandés la visite extérieure
- Un appareil photographique est le bienvenu pour garder trace et mémoire de l'atelier.

Descriptifs, perspectives, finalités

Bordeaux Patrimoine Mondial, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, présente un parcours permanent, exposé sur 250m², qui s'articule autour de quatre grands axes :

- l'histoire du développement urbain de Bordeaux
- son architecture et ses particularités
- la question de la protection du patrimoine et de son évolution
- l'aménagement en cours et à venir du territoire.

Que se passe-t-il au-dessus de nos têtes ? Quels sont tous ces détails ornementaux qui peuplent les façades de Bordeaux ? L'architecture bordelaise regorge de décors divers et variés. Les plus connus sont les fameux mascarons caractéristiques du XVIII^e siècle, mais ils sont loin d'être les seuls.

Comment reconnaître ces éléments, savoir s'ils ont une **fonction** particulière, comment les nommer ? Cette visite en extérieur apprend aux élèves à **lire le bâti et se confronter directement avec l'architecture** locale.

Le cycle s'organise autour de 2 temps :

- Séance préparatoire (hors temps scolaire) : visite enseignant du parcours permanent, rencontre préalable avec la médiatrice du CIAP. Un **document d'accompagnement** et de préparation aux ateliers avec supports pour la classe sera fourni.
- Visite : Accompagnés d'un médiateur et d'un livret individuel, les élèves partent **observer en ville** les façades bordelaises et leur décor des XVIII^e et XIX^e siècles. A partir de monuments emblématiques tels que la place de la Bourse et le Grand Théâtre, mais aussi de bâtis plus communs ou atypiques, l'observation des élèves est mise à contribution. Ils comprennent à quoi servent les différentes parties des façades, si elles ont un sens, un rôle et pourquoi ces décors sont utilisés. Les élèves repartent avec des **clefs de lecture** qui leur permettront à l'avenir de déambuler librement dans Bordeaux tout en pouvant **décoder l'architecture** qui les entoure.

L'atelier est à envisager au service d'un projet de classe axé sur le développement d'une culture artistique et historique, prenant en compte les **objectifs** :

- S'engager dans un parcours culturel à partir du patrimoine architectural de Bordeaux
- Eveiller la curiosité des élèves à la découverte des lieux culturels de leur ville
- Sensibiliser à la préservation et à la conservation du patrimoine architectural local
- Eduquer au regard sensible, instruit et réfléchi : découvrir l'architecture en apprenant à observer un bâtiment dans son contexte, en photographiant, en s'appropriant les notions de fonctions, d'inscription dans l'environnement et dans une époque...

Références aux programmes de l'école primaire (BO du 26 novembre 2015) :

> [Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève](#) / PEAC

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Le PEAC repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

- **es rencontres** : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ; D
- **es pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ; D
- **es connaissances** : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique. D

Découvrir les lieux de conservation, de création et de diffusion du patrimoine artistique

→ CYCLE 3

Arts plastiques

Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art :

- Repérer, pour les dépasser, certains *a priori* et stéréotypes culturels et artistiques.
- Identifier quelques caractéristiques qui inscrivent une œuvre d'art dans une aire géographique ou culturelle et dans un temps historique, contemporain, proche ou lointain.
- Décrire des œuvres d'art, en proposer une compréhension personnelle argumentée.

Histoire des arts

L'enseignement pluridisciplinaire et transversal de l'histoire des arts s'appuie sur le patrimoine et la fréquentation des œuvres, l'acquisition de repères et l'apport de méthodes pour les situer dans l'espace et dans le temps, les interpréter et les mettre en relation.

- Utiliser un lexique simple et adapté pour décrire une œuvre, exprimer un ressenti et un avis
- Relier des caractéristiques d'une œuvre d'art à des usages, ainsi qu'au contexte historique et culturel de sa création
- Etre sensibilisé à la vulnérabilité du patrimoine
- Dégager d'une œuvre d'art ses principales caractéristiques techniques et formelles

Histoire / Géographie

- Mettre en place des repères historiques communs, élaborés progressivement et enrichis.
- Confronter aux traces concrètes de l'histoire et à leur sens, en lien avec son environnement.
- Pratiquer différents langages en histoire et en géographie
- Histoire : Thèmes 1 à 3 du programme du CM1 ; Thème 2 du programme du CM2
- Géographie : Thème 1 du programme du CM1
- S'intéresser à la notion d'habiter, centrale au cycle 3, à partir de cas très concrets.

Référentes de l'action Mairie de Bordeaux

Marion BELLEVILLE & Julie GUIROY, Chargées de médiation culturelle (CIAP)
05.24.99.60.25 / 26 mediation.bpm@mairie-bordeaux.fr

Référents pédagogiques Éducation Nationale

Pierre KESSAS, Inspecteur de l'Éducation Nationale Circonscription Bordeaux sud

ce.0331454B@ac-bordeaux.fr

Christophe MEOT, Inspecteur de l'Éducation Nationale Éducation Artistique et Culturelle Gironde

ce.0331446T@ac-bordeaux.fr

Bernard PRADIER, Conseiller Pédagogique départemental Arts visuels

bernard.pradier@ac-bordeaux.fr

Cas d'école : Eduquer autrement au patrimoine et à l'architecture autour de Cyprien Alfred-Duprat architecte

Archives Bordeaux Métropole et Bordeaux Patrimoine Mondial - CIAP

Public concerné

Cycle 3 (classes de CM et de 6^e - écoles ou collèges de Bordeaux).
4 classes maximum équipées de TNI. Priorité aux classes non inscrites dans un autre projet.

Durée

Projet de classe annuel (octobre à juin)

Modalités

IMPERATIF : Faire acte de candidature via l'espace prévu dans l'application Coemedia

et auprès du conseiller pédagogique référent (coordonnées en bas de cette fiche) :

**→ du 15 juin de l'année scolaire précédente
et jusqu'au 25 septembre de l'année concernée.**

Chaque enseignant(e) retenu(e) par une commission mixte DSDEN/Mairie de Bordeaux, s'engage à participer au dispositif dans sa totalité jusqu'à sa valorisation*.

→ L'accompagnement des projets des enseignants retenus prévoit 3 h de rencontre indispensable, hors temps des 18h de formation obligatoire :

. 1^{er} temps (1h45, un mardi ou jeudi après la classe) en octobre

Date et horaire seront précisés lors de la confirmation de l'inscription.

Lieu : Service éducatif des Archives Bordeaux Métropole - Parvis des Archives 33100 Bordeaux

- . Rencontre des intervenants spécialistes
- . Découverte du Fonds numérisé C. Alfred-Duprat et des diverses ressources proposées
- . Pistes pour la mise en œuvre de ce projet transdisciplinaire et pour s'approprier un aspect de la démarche de création de l'architecte en vue de son projet de classe
- . Calage du calendrier annuel du dispositif (visites des sites avec les intervenants)

. 2^e temps (1h15, un mardi ou jeudi après la classe) à mi année scolaire

Date et horaire seront convenus avec les enseignants engagés dans le projet.

Lieu : Ateliers pédagogiques du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (Place de la Bourse)

- . Régulation et échanges sur les projets en cours de chaque classe
- . Pistes d'accompagnement et ressources adaptées pour mener à terme chaque projet jusqu'à la valorisation d'ensemble sous forme d'une exposition collective dans cet espace, en fin d'année scolaire.

Descriptifs, perspectives, finalités

A partir de visites de bâtiments, accompagnées par des spécialistes, et de l'appropriation de l'œuvre de l'architecte utopiste bordelais Cyprien Alfred-Duprat (remise d'un corpus numérisé et d'un guide d'exploitation), ce dispositif permet de mettre en œuvre une véritable pédagogie de projet avec sa classe sur plusieurs mois au cours de l'année scolaire.

. Avec chaque classe, plusieurs interventions jalonnées :

- Visite des Archives Bordeaux Métropole avec l'intervention du service éducatif (2h),
- Visite de la Maison Cantonale avec l'intervention d'une médiatrice de Bordeaux Patrimoine Mondial (2h),
- Accompagnement de la dimension artistique du projet par le conseiller pédagogique arts visuels référent avec proposition d'une séance de pratique artistique en classe et, sur demande, aide du cpc chargé de mission numérique.

En fin d'année scolaire: * **Valorisation** finale des découvertes, des connaissances et des réalisations sous la forme d'une exposition de productions des classes dans les locaux du Centre d'interprétation de l'architecture du patrimoine (CIAP) de Bordeaux, Place de la Bourse.

Ce dispositif est à envisager au service d'un projet de classe axé sur le développement d'une culture artistique et historique, prenant en compte les **objectifs** :

- Favoriser l'accès à la culture pour tous
- S'engager dans un projet artistique et culturel transversal à partir du patrimoine architectural de sa ville, autour de l'œuvre et de la démarche d'un architecte et créateur bordelais de la 1^{ère} partie du XX^e siècle dont les projets visionnaires sont d'une grande actualité
- Eveiller la curiosité des élèves à la découverte des lieux culturels de leur ville
- Sensibiliser à la préservation et à la conservation du patrimoine architectural local
- Permettre de rencontrer des professionnels de la culture, de l'histoire et du patrimoine lors de visites de lieux culturels de sa ville
.../...
- Eduquer au regard sensible, instruit et réfléchi : découvrir l'architecture en apprenant à observer quelques bâtiments dans leur contexte, en lisant des images, en dessinant, en photographiant, en s'appropriant les notions de fonctions, usages, inscription dans l'environnement, dans une époque...
- Comprendre des premières notions d'urbanisme en se déplaçant dans la Ville, en découvrant l'évolution de Bordeaux et de son agglomération depuis le XVIII^e siècle
- S'investir dans une démarche créative collective en arts plastiques jusqu'à sa valorisation sous forme d'une exposition des réalisations de chaque classe
- Utiliser des outils numériques pour étudier des images, réaliser des productions plastiques, pour présenter un travail et communiquer
- S'exprimer dans un vocabulaire approprié et précis.

Références aux programmes de l'école primaire (BO du 26 novembre 2015) :

> [Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève](#) / PEAC

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Le PEAC repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

- Des **rencontres** : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;
- Des **pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- Des **connaissances** : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Référent de l'action Bordeaux Métropole

Jean-Cyril LOPEZ, Responsable des actions de médiation et de valorisation aux Archives Bordeaux Métropole
jclopez@bordeaux-metropole.fr – Tel. : 05.56.10.25.86

Référents pédagogiques Éducation Nationale

Pierre KESSAS, Inspecteur de l'Éducation Nationale Circonscription Bordeaux sud
ce.0331454B@ac-bordeaux.fr

Christophe MEOT, Inspecteur de l'Éducation Nationale Education Artistique et Culturelle Gironde
ce.0331446T@ac-bordeaux.fr

Bernard PRADIER, Conseiller Pédagogique arts visuels – DSDEN de la Gironde
bernard.pradier@ac-bordeaux.fr – Tel. : 06.23.17.04.09

Maïa CUIN, Enseignante Mise A Disposition à mi-temps aux Archives Bordeaux Métropole
[mquin@bordeaux-metropole.fr](mailto:mcuin@bordeaux-metropole.fr) – Tel. Service des publics : 05 56 10 20 55

Bordeaux Patrimoine Mondial – Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine
D'une rive à l'autre – Petite histoire des ponts de Bordeaux

Public concerné

Cycle 3

Durée

atelier de 2h

Modalités

IMPÉRATIF : réservation directe auprès de Bordeaux Patrimoine Mondial-CIAP (Marion Belleville /Julie Guiroy - 05 24 99 60 25 / 26) :

Réservation des dates pour le cycle complet

- à partir du 15 juin pour les visites de septembre à décembre
- à partir du 15 novembre pour les visites de janvier à juin.

• **Toute visite n'est possible que sur rendez-vous.**

Confirmation obligatoire de l'inscription en renseignant la fiche COEMEDIA.

- Toute annulation réciproque doit être indiquée dans les meilleurs délais
- Préparation pour chaque atelier avec l'enseignant et conduite par un médiateur du CIAP

• **Tarifs et logistique :**

- Tarif **gratuit** pour les scolaires. Un matériel à fournir peut être demandé le cas échéant
- **30 élèves maximum** sauf dérogation ou activités particulières
- Des vêtements adaptés sont demandés la visite extérieure
- Un appareil photographique est le bienvenu pour garder trace et mémoire de l'atelier.

Descriptifs, perspectives, finalités

Bordeaux Patrimoine Mondial, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, présente un parcours permanent, exposé sur 250m², qui s'articule autour de quatre grands axes :

- l'histoire du développement urbain de Bordeaux
- son architecture et ses particularités
- la question de la protection du patrimoine et de son évolution
- l'aménagement en cours et à venir du territoire.

La Garonne, véritable colonne vertébrale au cœur de Bordeaux, fait partie de l'histoire de la ville depuis sa naissance. Siège du port pendant de nombreux siècles, elle est aussi un frein au développement urbain. Il fallut attendre le 19^{ème} siècle pour que les Bordelais la franchissent enfin au moyen d'un pont, et annexent officiellement la rive droite.

Quelle relation la ville entretient-elle avec ses ponts ? Quelle est leur histoire ? Où se situent-ils dans la ville et pourquoi ? Cet atelier permettra aux élèves de comprendre les enjeux passés, présents et futurs qui lient les ponts de Bordeaux au développement de son territoire.

Le cycle s'organise autour de 2 temps :

- Séance préparatoire (hors temps scolaire) : visite enseignante du parcours permanent, rencontre préalable avec la médiatrice du CIAP. Un **document d'accompagnement** et de préparation aux ateliers avec supports pour la classe sera fourni.
- Atelier : Accompagnés d'un médiateur, les élèves découvrent un **riche fonds iconographique** qui vient retracer l'épopée de la construction des ponts de Bordeaux. Au moyen d'un plan de la ville, ils viennent à leur tour les replacer dans le territoire tout en mesurant les enjeux liés à leur construction sur le plan historique, architectural et urbain. Le projet et les vues du futur pont Jean-Jacques Bosq leur seront également présentés. Les élèves repartent avec des **clefs de lecture** qui leur permettront à l'avenir de parcourir la ville d'une rive à l'autre tout en pouvant **décoder** l'urbanisme qui les entoure.

Chaque atelier est à envisager au service d'un projet de classe axé sur le développement d'une culture artistique et historique, prenant en compte les **objectifs** :

- S'engager dans un parcours culturel à partir du patrimoine architectural de Bordeaux
- Eveiller la curiosité des élèves à la découverte des lieux culturels de leur ville

- Sensibiliser à la préservation et à la conservation du patrimoine architectural local
- Eduquer au regard sensible, instruit et réfléchi : découvrir l'architecture en apprenant à observer un bâtiment dans son contexte, en photographiant, en s'appropriant les notions de fonctions, d'inscription dans l'environnement et dans une époque...

Références aux programmes de l'école primaire (BO du 26 novembre 2015) :

> [Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève](#) / PEAC

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Le PEAC repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

- Des **rencontres** : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;
- Des **pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- Des **connaissances** : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Découvrir les lieux de conservation, de création et de diffusion du patrimoine artistique

→ CYCLE 3

Arts plastiques

Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art :

- Repérer, pour les dépasser, certains *a priori* et stéréotypes culturels et artistiques.
- Identifier quelques caractéristiques qui inscrivent une œuvre d'art dans une aire géographique ou culturelle et dans un temps historique, contemporain, proche ou lointain.
- Décrire des œuvres d'art, en proposer une compréhension personnelle argumentée.

Histoire des arts

L'enseignement pluridisciplinaire et transversal de l'histoire des arts s'appuie sur le patrimoine et la fréquentation des œuvres, l'acquisition de repères et l'apport de méthodes pour les situer dans l'espace et dans le temps, les interpréter et les mettre en relation.

- Utiliser un lexique simple et adapté pour décrire une œuvre, exprimer un ressenti et un avis
- Relier des caractéristiques d'une œuvre d'art à des usages, ainsi qu'au contexte historique et culturel de sa création
- Être sensibilisé à la vulnérabilité du patrimoine

Histoire / Géographie

- Mettre en place des repères historiques communs, élaborés progressivement et enrichis.
- Confronter aux traces concrètes de l'histoire et à leur sens, en lien avec son environnement.
- Pratiquer différents langages en histoire et en géographie
- Histoire : Thèmes 1 à 3 du programme du CM1 ; Thème 2 du programme du CM2
- Géographie : Thème 1 du programme du CM1
- S'intéresser à la notion d'habiter, centrale au cycle 3, à partir de cas très concrets.

Référentes de l'action Mairie de Bordeaux

Marion BELLEVILLE & Julie GUIROY, Chargées de médiation culturelle (CIAP)

05.24.99.60.25 / 26 mediation.bpm@mairie-bordeaux.fr

Référents pédagogiques Éducation Nationale

Pierre KESSAS, Inspecteur de l'Éducation Nationale Circonscription Bordeaux sud

ce.0331454B@ac-bordeaux.fr

Christophe MEOT, Inspecteur de l'Éducation Nationale Education Artistique et Culturelle
Gironde

ce.0331446T@ac-bordeaux.fr

Bernard PRADIER, Conseiller Pédagogique départemental Arts visuels

bernard.pradier@ac-bordeaux.fr

CLASSES ARTISTIQUES 2019-2020

Objectif de l'action

Permettre aux élèves et enseignants de la ville de Bordeaux de s'engager dans un séjour d'une semaine en immersion au conservatoire de Bordeaux.

Les classes artistiques s'inscrivent dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, elles contribuent à la mise en œuvre du Parcours d'Education Artistique et Culturelle et s'appuient sur les programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2).

RENCONTRER

- Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres
- Echanger avec une équipe de professionnels de l'art et de la culture
- Appréhender des œuvres et des productions artistiques
- Identifier un lieu de formation artistique de la ville

PRATIQUER

- Pratiquer le chant, la danse, les instruments
- Mettre en œuvre un processus de création
- S'intégrer dans un processus collectif
- Manipuler des corps sonores

S'APPROPRIER DES CONNAISSANCES

- Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique
- Comprendre et utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel
- Mettre en relation différents champs de connaissances
- Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension d'une œuvre

Public concerné

- En priorité les classes de CP des écoles publiques de la Ville de Bordeaux
- Les classes de CP/CE1 pourront être acceptées sous réserve de places disponibles.

ATTENTION :

- **Chaque enseignant inscrit sa classe.**
- **L'engagement de l'enseignant et de l'école est ferme et définitif une fois l'avis positif donné par la commission mixte DSDEN / Mairie de Bordeaux et selon les modalités d'organisation ci-dessous**

Modalités d'organisation

Lieu :

- Conservatoire de Bordeaux (22 quai Sainte-Croix – BP 90060 – 33033 Bordeaux Cedex)

Réunion obligatoire :

- une journée de construction du projet pour l'enseignant, mercredi 11 septembre 2019 au conservatoire
- Chaque enseignant retenu s'engage à participer à ce temps d'accompagnement pédagogique, non déduit des 18 heures institutionnelles.**

Déroulement du séjour :

- 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) sans nuitée pour la classe entre novembre 2019 et mars 2020

Organisation :

- Une équipe d'enseignants et un intervenant référent du conservatoire est mis à disposition des enseignants du lundi au vendredi
- Présence d'adultes accompagnateurs conforme à la circulaire relative à l'encadrement des sorties scolaires
- Restauration au conservatoire
- Prise en charge du transport (école/conservatoire) par la Direction de l'Education de la ville de Bordeaux (tram ou bus)
- Possibilité de mise à disposition par le conservatoire : une salle de cours collectifs avec TNI, un instrumentarium, diverses salles dédiées à une activité spécifique (danse, scène, ...), salle de cours collectif, réfectoire, square Dom Bedos...

Modalités d'inscriptions :

- Candidatures déposées par les écoles via l'application Coemedia jusqu'au **25 juin 2019**

- Sélection des classes par une commission mixte DSDEN / Mairie de Bordeaux **le 28 juin 2019**

Référent de l'action à la Mairie de Bordeaux

Direction de l'Education – Mme Laëtitia Desmarchais
4 rue Claude Bonnier – 33000 BORDEAUX
Tél : 05.56.10.27.35 / mail : l.desmarchais@mairie-bordeaux.fr
Conservatoire : M. Sylvain Marthouret : s.marthouret@mairie-bordeaux.fr

Référents pédagogiques DSDEN

Madame Alice Cabrit (CPC Bordeaux Sud) et M. Michel BOURDOT (CPEM)

CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux

Public concerné

- Écoles maternelles et primaires.

Durée

- 1 h 30 dans le lieu environ.

Modalités

Visites gratuites en autonomie ou avec médiateur sur rendez-vous.

- Visites les mardis, mercredis matin, jeudis et vendredis.
- Visites avec médiateur, dès 9h30 ; visite en autonomie dès 11h.
- **Toute visite n'est possible que sur rendez-vous auprès du Service médiation. Confirmation obligatoire de l'inscription en renseignant la fiche COEMEDIA.**
- Préparation pour chaque exposition :
 - Des RDV/enseignants gratuits à destination des enseignants sont programmés par le Service médiation.
 - Un document pédagogique d'accompagnement rédigé par l'enseignante mise à disposition du musée est consultable sur le Blog de la DSDEN [BlooAca CAPC](http://BlooAcaCAPC) et sur le site du [CAPC](http://www.capc-bordeaux.fr).
<https://blogacabdx.ac-bordeaux.fr/arts33/category/les-partenaires/musees/capc-musee-dart-contemporain-de-bordeaux/>
<http://www.capc-bordeaux.fr/outils-et-rdv-pedagogiques>
 - Il est conseillé de rencontrer l'enseignante mise à disposition : Véronique Darmanté, présente au **CAPC** le mardi et, selon les semaines, le mercredi, jeudi et/ou vendredi.

Descriptifs, perspectives, finalités :

- Visite patrimoniale / découverte de l'Entrepôt : architecture du bâtiment, son évolution, sa restauration, ses fonctions successives.
- Visite patrimoniale / découverte des œuvres in situ : œuvres intégrées à la collection du musée, présentes de manière permanente dans des lieux choisis par leurs créateurs.
- Visite d'expositions temporaires : découverte de l'œuvre d'un artiste contemporain ou d'une problématique particulière liée à la création contemporaine.
- Emprunt des boîtes/expositions : ensemble du matériel éducatif produit par le **CAPC** musée d'art contemporain. Ce matériel est un outil original de communication et d'exploitation des diverses formes de la création contemporaine. Les boîtes/expositions sont proposées au prêt gratuit sur rendez-vous, hors vacances scolaires.
- Emprunt de la Boîte CAPC : outil numérique proposant 13 tablettes pour aller à la rencontre des œuvres du CAPC, autour de la thématique de la couleur. Des propositions d'ateliers et des contenus pédagogique et iconographique sont à disposition des enseignants.
www.capc-bordeaux.fr/les-boites-capc
- Enseignante mise à disposition : Véronique Darmanté est présente au **CAPC** le mardi et, selon les semaines, le mercredi, jeudi et/ou vendredi.

Les buts de ces différentes actions sont :

- Rencontre avec une œuvre architecturale et son histoire
- Découverte d'un musée
- Apprentissage des règles de comportement dans un musée
- Rencontre avec la culture et l'art contemporains
- Sensibilisation à la démarche d'artistes contemporains ou à une problématique particulière liée à la création contemporaine
- Sollicitation à la mise en place de projets de classe incluant la pratique des arts visuels

Références aux programmes de l'école primaire (BO du 26 novembre 2015) : [Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève](#) / PEAC

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Le PEAC repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

- Des **rencontres** : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;
- Des **pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- Des **connaissances** : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Découvrir les lieux de conservation, de création et de diffusion du patrimoine artistique

→ **CYCLE 1**

Découvrir différentes formes d'expression artistique

La familiarisation avec une dizaine d'œuvres de différentes époques dans différents champs artistiques sur l'ensemble du cycle des apprentissages premiers permet aux enfants de commencer à construire des connaissances qui seront stabilisées ensuite pour constituer progressivement une culture artistique de référence. Autant que possible, les enfants sont initiés à la fréquentation d'espaces d'expositions (...) afin qu'ils en comprennent la fonction artistique et sociale et découvrent le plaisir d'être spectateur.

→ **CYCLE 2**

Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art

- Exprimer ses émotions lors de la rencontre avec des œuvres d'art, manifester son intérêt pour la rencontre directe avec des œuvres
- S'approprier quelques œuvres de domaines et d'époques variés appartenant au patrimoine national et mondial
- S'ouvrir à la diversité des pratiques et des cultures artistiques

→ **CYCLE 3**

Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art

- Repérer, pour les dépasser, certains a priori et stéréotypes culturels et artistiques
- Identifier quelques caractéristiques qui inscrivent une œuvre d'art dans une aire géographique ou culturelle et dans un temps historique, proche ou lointain
- Décrire des œuvres d'art, en proposer une compréhension personnelle argumentée

Référents de l'action Mairie de Bordeaux

David SANSON, d.sanson@mairie-bordeaux.fr
Responsable de la valorisation culturelle
Thibault MAHIEUX, t.mahieux@mairie-bordeaux.fr
Coordonnateur Service médiation : 05.56.00.81.78

Référents pédagogiques Éducation Nationale

Pierre KESSAS, Inspecteur de l'Éducation Nationale Circonscription Bordeaux sud
ce.0331454B@ac-bordeaux.fr
Christophe MEOT, Inspecteur de l'Éducation Nationale Pôle Éducation artistique et culturelle
ce.0331446T@ac-bordeaux.fr
Sylvie CAILLAUT, Conseillère Pédagogique départementale Arts visuels
06 75 28 64 36 - sylvie.caillaut@ac-bordeaux.fr
Véronique DARMANTÉ, Enseignante mise à disposition du musée
05 56 00 64 19 - v.darmante@mairie-bordeaux.fr

Musée d'Aquitaine

Public Concerné

Ecoles maternelles et élémentaires, en fonction des expositions et parcours proposés

Durée

Entre 45 et 120 minutes, selon les niveaux et en fonction des projets.

Modalités

Visites gratuites en autonomie ou avec médiateur sur rendez-vous.

- Visites les mardis, mercredis matin, jeudis et vendredis.
- Visite avec médiateur, dès 9h30 ; visite en autonomie dès 11h.
- **Toute visite n'est possible que sur rendez-vous auprès du Service médiation du musée.** Consulter la date d'ouverture des réservations pour chaque trimestre de l'année sur le site du musée. **Confirmation obligatoire de l'inscription en renseignant la fiche COEMEDIA.**
- Préparation pour chaque exposition :
 - des visites gratuites à destination des enseignants sont programmés par l'enseignante mise à disposition, dès le mercredi après-midi suivant le vernissage.
 - un document pédagogique d'accompagnement rédigé par l'enseignante mise à disposition du musée est consultable sur le blog de la DSDEN de la Gironde (<https://blogacabdx.ac-bordeaux.fr/arts33/category/les-partenaires/musees/musee-daquitaine/>) et du musée d'Aquitaine, mais aussi disponibles au **musée d'Aquitaine**.
 - Il est recommandé de rencontrer sur rendez-vous l'enseignante mise à disposition pour préparer votre visite ou votre projet

Descriptif, perspectives, finalités

Le Musée d'Aquitaine présente l'histoire de Bordeaux et sa région de la Préhistoire au XXI^e siècle.

- **Les collections permanentes**, exposées sur 5000 m², sont présentées autour d'un parcours chronologique et thématique qui privilégie, selon les cas, la métropole, le bordelais ou les différents départements de l'Aquitaine.
- **Les expositions temporaires** s'articulent autour de thématiques archéologiques, historiques et ethnographiques.
- Visite des collections permanentes : possibilité de choisir une période (de la Préhistoire à nos jours) ou une visite générale (qui peut être thématique)
- Visite des expositions temporaires : découverte d'une thématique mise en lumière à travers des objets issus des collections du musée et/ou d'objets accueillis temporairement au musée
- Ateliers de pratique artistique ou ateliers scientifiques : à la suite d'une visite, atelier d'une heure environ à dominante artistique ou scientifique mené par un médiateur du musée (30 élèves maximum).

Le programme détaillé des visites et activités pour les groupes est téléchargeable sur le site du musée d'Aquitaine ou disponible à l'accueil du service médiation.

Les objectifs de ces différentes actions sont :

- Découverte d'un musée et de ses collections
- Apprentissage des règles de comportement dans un musée
- Rencontre avec des œuvres d'art et des objets archéologiques ou historiques
- Sensibilisation aux problématiques liées à la conservation du patrimoine

Les visites sont partie prenante d'une mise en œuvre de projets de classe incluant une démarche d'investigation, la pratique des arts plastiques et le développement d'une culture artistique et historique.

Références aux programmes de l'école primaire (BO du 26 novembre 2015) :

Ces propositions mobilisent les **compétences 1, 2, 3 et 5 du Socle commun** et s'inscrivent dans le [Parcours d'éducation artistique et culturelle](#) (PEAC) de l'élève ainsi que dans son [parcours citoyen](#).

Cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2) :

Arts plastiques

A partir de trois grandes questions au programme, « la représentation du monde », « l'expression des émotions », « la narration et le témoignage par les images », il s'agit de :

Expérimenter, produire, créer

Mettre en œuvre un projet artistique

S'exprimer, analyser sa pratique, celle de ses pairs ; établir une relation avec celle des artistes, s'ouvrir à l'altérité

Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art

- Effectuer des choix parmi les images rencontrées, établir un premier lien entre son univers visuel et la culture artistique.
- Exprimer ses émotions lors de la rencontre avec des œuvres d'art, manifester son intérêt pour la rencontre directe avec des œuvres.
- S'approprier quelques œuvres de domaines et d'époques variées appartenant au patrimoine national et mondial.
- S'ouvrir à la diversité des pratiques et des cultures artistiques.

Se situer dans l'espace et dans le temps

- Construire des repères temporels en étudiant l'évolution des sociétés à travers des modes de vie et des techniques à diverses époques

Explorer les organisations du monde

- Comparer des modes de vie à différentes époques ou de différentes cultures (alimentation, habitat, vêtements, outils, guerre, déplacements,...)

Références aux programmes de l'école primaire (BO du 26 novembre 2015) :

Les propositions du musée mobilisent les compétences 1, 2, 3 et 5 du **Socle commun de connaissances, de compétences et de culture** et s'inscrivent dans le [Parcours citoyen](#) ainsi que dans le [Parcours d'éducation artistique et culturelle](#) (PEAC) de l'élève.

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Le PEAC repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

- Des **rencontres** : avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;
- Des **pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés
- Des **connaissances** : appropriation de repères, d'un lexique spécifique permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé, de décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique

Histoire des arts

L'enseignement pluridisciplinaire et transversal de l'histoire des arts s'appuie sur le patrimoine et la fréquentation des œuvres, l'acquisition de repères et l'apport de méthodes pour les situer dans l'espace et dans le temps, les interpréter et les mettre en relation.

Se situer dans l'espace et le temps (Cycle 2)

Construire des repères temporels en étudiant l'évolution des sociétés à travers des modes de vie et des techniques à diverses époques

Histoire (Cycle 3)

- Situer chronologiquement les grandes périodes historiques
- Ordonner des faits les uns par rapport aux autres et les situer dans une époque ou une période donnée
- Manipuler et réinvestir le repère historique dans différents contextes
- Mémoriser les repères historiques liés au programme et savoir les mobiliser dans différents contextes

Arts plastiques

A partir des questions au programme : « La représentation plastique et les dispositifs de présentation » et « Les fabrications et la relation entre l'objet et l'espace » :

Expérimenter, produire, créer

Mettre en œuvre un projet artistique

S'exprimer, analyser sa pratique, celle de ses pairs ; établir une relation avec celle d'un/des artiste(s)

Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art

L'importance accordée en arts plastiques au champ de l'expérimentation, au goût pour la recherche, croise celui des sciences.

Référent de l'action Mairie de Bordeaux

Philippe CHAUVEAU – Responsable du service Médiation culturelle

p.chauveau@mairie-bordeaux.fr - 05.56.01.51.14

Référents pédagogiques Education Nationale

Pierre KESSAS, Inspecteur de l'Education Nationale – Circonscription Bordeaux Sud

ce.0331454B@ac-bordeaux.fr

Christophe MEOT – Inspecteur de l'Education Nationale - Pôle Education artistique et culturelle

Christophe.meot@ac-bordeaux.fr

Nathalie VARD – Conseillère Pédagogique départementale en Arts visuels

nathalie.vard@ac-bordeaux.fr

Eliette SAUVAN - Enseignante mise à disposition au musée

e.sauvan@mairie-bordeaux.fr – 05.56.01.51.22

Musée des Beaux-Arts de Bordeaux

Public concerné

Tous cycles de l'école primaire

Durée :

- 1h 30 dans les lieux environ

Modalités

- Toute visite n'est possible que sur rendez-vous. Le musée est fermé tous les mardis.
- Il est obligatoire d'accompagner la demande de visite d'une fiche de candidature dans l'application COEMEDIA (téléchargeable dans l'espace enseignant du site de la DSDEN 33) et de confirmer sa visite par mail à servicedespublics-mba@mairie-bordeaux.fr

Visite en autonomie ou accompagnée sur les collections permanentes et les expositions temporaires

- Préparation à la visite : des documents d'accompagnement pédagogique sont téléchargeables sur le blog académique.
<https://blogacabdx.ac-bordeaux.fr/arts33/category/les-partenaires/musee-des-beaux-arts/>
et sur le site du musée <http://www.musba-bordeaux.fr/>
- Des parcours thématiques sont réservables tout au long de l'année scolaire.
- Des visites thématiques gratuites pour les enseignants sont organisées périodiquement.
- Un enseignant du premier degré mis à disposition à mi-temps au musée est à votre écoute pour toutes questions d'ordre pédagogique.
- Afin d'accueillir un plus grand nombre de classes, un seul créneau de visite guidée dans les collections permanentes peut être réservé par classe et par année scolaire.
Exception sera faite en cas de projet particulier : contacter l'enseignant MAD ou le service des publics.
- Il sera possible également de réserver une deuxième visite guidée sur les expositions temporaires. Il est également possible d'effectuer plusieurs visites en autonomie dans l'année, à partir de 11 heures. La réservation de ces visites reste obligatoire.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

➤ Visite de la collection :

Le musée propose un accrochage cohérent et chronologique d'œuvres du XV^e au XX^e siècles.

Des parcours thématiques sont proposés au sein de la collection permanente. Une activité « carnet de croquis » ou une discussion d'une quinzaine de minutes pourra leur être proposée à l'issue des visites.

Cycle 1

- *qu'est-ce qu'un musée ?*
- *le corps, peint et sculpté*
- *formes et couleurs*
- *le petit abécédaire des animaux **
- *l'eau*
-

Cycles 2 et 3 :

- *Découverte : les genres en peintures, les sculptures, le lieu musée **
- *le genre du paysage **
- *le genre du portrait **
- *le genre de la nature morte **
- *la scène de genre **
- *l'abécédaire des animaux **
- *l'eau*
- *la musique*

- *mode et vêtement*
- *la mythologie **
- *la sculpture*
- *l'art au prisme des inégalités femmes-hommes **
- *formes et couleurs*

Cycle 3 :

- *temps et espace **
- *le port de Bordeaux, Pierre Lacour **
- *la peinture d'Histoire **
- *la représentation des égalités et des inégalités **
- *parcours franco-anglais **
- *parcours franco-espagnol **

* *Dossiers pédagogiques disponibles en téléchargement*

Ces parcours guidés ou en autonomie permettent de découvrir les différentes formes d'expression artistique apparues au cours des siècles et d'éduquer le regard des élèves.

Les élèves sont invités à regarder, se questionner, s'exprimer et échanger autour des œuvres. Cette rencontre leur permet de percevoir différents éléments plastiques, de se donner des repères historiques tout en enrichissant leurs propres pratiques. Les classes sont accueillies à partir de la petite section maternelle, un discours adapté est proposé à chaque niveau.

Mallettes thématiques pour la classe :

Ces mallettes sont empruntables, gratuitement, au service des publics.

La plupart comprennent des jeux à réaliser avec les élèves.

(L'atelier du peintre, Rallye Lacour, Rosa Bonheur et les animaux, Les animaux, La couleur, Le portrait, La Duchesse d'Angoulême, De l'architecture à la peinture)

Visite des expositions temporaires :

Pour chaque exposition temporaire un parcours adapté aux élèves est proposé. Un dossier pédagogique accompagne ces visites.

Références aux programmes de l'école primaire (BO du 26 novembre 2015) : [Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève](#) / PEAC

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Le PEAC repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

- Des **rencontres** : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;
- Des **pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- Des **connaissances** : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Découvrir les lieux de conservation, de création et de diffusion du patrimoine artistique

→ CYCLE 1 :

Découvrir différentes formes d'expression artistique

La familiarisation avec une dizaine d'œuvres de différentes époques dans différents champs artistiques sur l'ensemble du cycle des apprentissages premiers permet aux enfants de commencer à construire des connaissances qui seront stabilisées ensuite pour constituer progressivement une culture artistique de référence. Autant que possible, les enfants sont initiés à la fréquentation d'espaces d'expositions (...) afin qu'ils en comprennent la fonction artistique et sociale et découvrent le plaisir d'être spectateur.

→ CYCLE 2 :

Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art

- Exprimer ses émotions lors de la rencontre avec des œuvres d'art, manifester son intérêt pour la rencontre directe avec des œuvres.
- S'approprier quelques œuvres de domaines et d'époques variés appartenant au patrimoine national et mondial.
- S'ouvrir à la diversité des pratiques et des cultures artistiques.

→ CYCLE 3 :

Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art

- Repérer, pour les dépasser, certains a priori et stéréotypes culturels et artistiques.
- Identifier quelques caractéristiques qui inscrivent une œuvre d'art dans une aire géographique ou culturelle et dans un temps historique, contemporain, proche ou lointain.
- Décrire des œuvres d'art, en proposer une compréhension personnelle argumentée.

Référents de l'action Mairie de Bordeaux

Vida KONIKOVIC, Sarah CHOUX, Cécile CAVARO,, Service des Publics
05.56.10.25.25, servicedespublics-mba@mairie-bordeaux.fr

Référents pédagogiques Éducation Nationale

Pierre KESSAS, Inspecteur de l'Éducation Nationale Circonscription Bordeaux sud
ce.0331454B@ac-bordeaux.fr
Christophe MEOT, Inspecteur de l'Éducation Nationale Pôle Éducation artistique et culturelle
ce.0331446t@ac-bordeaux.fr
Sylvie CAILLAUT, Conseillère pédagogique départemental Arts visuels,
06 75 28 64 36, sylvie.caillaut@ac-bordeaux.fr
Jean-Luc DESTRUHAUT, Enseignant mis à disposition du musée,
05.56.10.25.26, jl.destruhaut@mairie-bordeaux.fr

Musée des Arts décoratifs et du Design de Bordeaux

Public concerné

Ecoles primaires : cycles 1, 2, 3, en fonction des parcours proposés

Durée

- Environ 1h.

Modalités d'organisation

Visites gratuites en autonomie ou avec médiateur sur rendez-vous.

- Visites les lundis, mercredis matin, jeudis et vendredis (à partir de 9h).
- **Toute visite n'est possible que sur rendez-vous auprès du Service des Publics. Confirmation obligatoire de l'inscription en renseignant la fiche COEMEDIA.**
 - Visite accompagnée d'un membre de l'équipe éducative du musée.
Ou
Visite en autonomie, menée par l'enseignant.
- Préparation indispensable de chaque visite :
 - Des présentations des collections et des expositions sont régulièrement organisées par le Service des publics à destination des enseignants.
 - Une aide à la préparation de visite, sur RDV auprès de l'enseignante mise à disposition.
 - Un document pédagogique d'accompagnement rédigé par l'enseignante mise à disposition du musée est consultable sur le Blog de la DSDEN [BlooAca MAdD https://blogacabdx.ac-bordeaux.fr/arts33/category/les-partenaires/musees/musee-des-arts-decoratifs-et-du-design/](https://blogacabdx.ac-bordeaux.fr/arts33/category/les-partenaires/musees/musee-des-arts-decoratifs-et-du-design/)
 - Il est conseillé de rencontrer l'enseignante mise à disposition : Véronique Darmanté, présente au **madd-bordeaux** le lundi et, selon les semaines, le mercredi, jeudi et/ou vendredi.

Descriptif, perspectives, finalités

Chaque visite est à envisager au service d'un projet de classe axé sur le développement d'une culture artistique et historique, prenant en compte les objectifs suivants :

- Connaître un musée
- Apprendre à se comporter dans un musée
- Se confronter à des œuvres patrimoniales ou contemporaines, apprendre à les connaître, à s'émerveiller
- Construire une première culture commune
- Visite patrimoniale :
Découverte de la collection permanente : l'architecture extérieure et intérieure, l'art de vivre au XVIIIe et au XIXe siècles, le design aux XXe et XXIe siècles.
- Visite d'expositions temporaires :
Voir programmation consultable sur le site du musée www.madd-bordeaux.fr/ et sur le Blog de la DSDEN [BlooAca MAdD https://blogacabdx.ac-bordeaux.fr/arts33/category/les-partenaires/musees/musee-des-arts-decoratifs-et-du-design/](https://blogacabdx.ac-bordeaux.fr/arts33/category/les-partenaires/musees/musee-des-arts-decoratifs-et-du-design/)

Références aux programmes de l'école primaire (BO du 26 novembre 2015) : [Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève](#) / PEAC

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Le PEAC repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

- Des **rencontres** : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;
- Des **pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- Des **connaissances** : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Découvrir les lieux de conservation, de création et de diffusion du patrimoine artistique

→ **CYCLE 1**

Découvrir différentes formes d'expression artistique

La familiarisation avec une dizaine d'œuvres de différentes époques dans différents champs artistiques sur l'ensemble du cycle des apprentissages premiers permet aux enfants de commencer à construire des connaissances qui seront stabilisées ensuite pour constituer progressivement une culture artistique de référence. Autant que possible, les enfants sont initiés à la fréquentation d'espaces d'expositions (...) afin qu'ils en comprennent la fonction artistique et sociale et découvrent le plaisir d'être spectateur.

→ **CYCLE 2**

Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art

- Exprimer ses émotions lors de la rencontre avec des œuvres d'art, manifester son intérêt pour la rencontre directe avec des œuvres
- S'appropriier quelques œuvres de domaines et d'époques variés appartenant au patrimoine national et mondial
- S'ouvrir à la diversité des pratiques et des cultures artistiques

→ **CYCLE 3**

Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art

- Repérer, pour les dépasser, certains a priori et stéréotypes culturels et artistiques
- Identifier quelques caractéristiques qui inscrivent une œuvre d'art dans une aire géographique ou culturelle et dans un temps historique, proche ou lointain
- Décrire des œuvres d'art, en proposer une compréhension personnelle argumentée

Référent de l'action Mairie de Bordeaux

Caroline FILLON – artdeco.publics@mairie-bordeaux.fr
Responsable du service des publics – 05 56 10 14 05

Référents pédagogiques Éducation Nationale

Pierre KESSAS, Inspecteur de l'Éducation Nationale Circonscription Bordeaux sud
ce.0331454B@ac-bordeaux.fr
Christophe MEOT, Inspecteur de l'Éducation Nationale Pôle Éducation artistique et culturelle
ce.0331446T@ac-bordeaux.fr
Sylvie CAILLAUT, Conseillère Pédagogique départementale Arts visuels
06 75 28 64 36 - sylvie.caillaut@ac-bordeaux.fr
Véronique DARMANTÉ, Enseignante mise à disposition du musée
05 56 10 14 43 - v.darmante@mairie-bordeaux.fr

Au Pont de pierre

Public concerné

8 classes de cycle 3.

Présentation de l'action et objectifs

Dans le cadre des Parcours Citoyen et d'Education Artistique et Culturelle de l'élève, le service Ouvrages d'art et les Archives de Bordeaux Métropole ainsi que le Centre des Classes Citadines, proposent aux élèves de cycle 3 une journée consacrée au premier pont de Bordeaux, le Pont de pierre, en deux temps :

- Un parcours documentaire aux Archives Bordeaux Métropole (1h30):

A partir d'un corpus de documents conservés aux Archives de Bordeaux Métropole, les élèves découvrent et appréhendent les problématiques liées à la construction et l'utilisation du premier pont construit à Bordeaux, le Pont de pierre.

Ils ont aussi l'occasion de saisir les usages et les missions d'un site patrimonial public de dimension citoyenne et de consulter des documents historiques originaux, témoins de notre histoire.

- Une visite au Pont de pierre (2X45 min) :

La classe, partagée en 2 groupes alternera :

- la visite de l'intérieur du Pont de pierre avec un guide de Bordeaux Métropole qui permettra aux élèves d'observer l'ouvrage de l'intérieur, d'en comprendre l'historique de construction et sa maintenance actuelle pour sa conservation ;
- des activités en autonomie, à partir des documents proposés par le Centre des Classes Citadines, qui permettront aux élèves d'effectuer une lecture de paysages et un travail de recherche de points de vue depuis le site du pont.

Modalités

- Action limitée à 8 classes.
- **1. Faire acte de candidature** sur COEMEDIA du 15 septembre au 14 octobre
- **2. Réservation obligatoire auprès :**
 - du Centre des Classes Citadines
05 56 56 57 07 (ne pas laisser de message vocal)
ccc.bordeaux@ac-bordeaux.fr
 - ou des Archives Bordeaux Métropole
Parvis des Archives - 33100 Bordeaux - 05 56 10 20 55
mcuin@bordeaux-metropole.fr
- **Durée :**
 - 1h30 sur le site du Pont de Pierre
 - 1h30 pour le parcours documentaire aux Archives.
 - Prévoir un déplacement pour la journée (une activité le matin et une l'après-midi).
- **Coût :**
 - 15 € par classe, correspondant au forfait de solidarité versé aux PEP33 (Pupilles de l'Enseignement Public de la Gironde) / Centre des Classes Citadines. Gratuité pour les écoles de Bordeaux
 - Gratuité pour le parcours documentaire aux Archives.

Références aux programmes de l'école primaire

Histoire :

CM1, thème 3 : le temps de la Révolution et de l'Empire.

Géographie :

CM1, thèmes 1 et 2 : découvrir les lieux où j'habite, travailler, se loger, se cultiver et avoir des loisirs en France.

CM2, thèmes 1 et 3 : se déplacer, mieux habiter.

Education morale et civique :

La sensibilité - soi et les autres : identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments, se sentir membre d'une collectivité.

Le jugement, penser par soi-même et avec les autres : développer des aptitudes à la réflexion critique, différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.

Histoire des arts :

Découvrir un site patrimonial emblématique bordelais.

Se repérer sur des sites patrimoniaux.

Sciences et technologie :

Matériaux et objets techniques : identifier les principales évolutions du besoin et des objets, décrire le fonctionnement d'objets techniques, identifier les principales familles de matériaux.

La Planète Terre : identifier des enjeux liés à l'environnement.

Référents de l'action

Bordeaux Métropole, service ouvrages d'art,
Laurent Rascouailles

Archives Bordeaux Métropole, Jean-Cyril Lopez,
responsable du service des publics
jclopez@bordeaux-metropole.fr

Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription
de Bordeaux Sud, ce.0331454B@ac-bordeaux.fr

Catherine Coudère, directrice du **Centre des Classes
Citadines**, ccc.bordeaux@ac-bordeaux.fr

Maïa Cuin, enseignante mise à disposition aux
Archives Bordeaux Métropole
[mquin@bordeaux-metropole.f](mailto:mcuin@bordeaux-metropole.f)

Du premier au dernier pont

Public concerné

12 classes de cycle 3.

Présentation de l'action et objectifs

Dans le cadre des Parcours Citoyen et d'Education Artistique et Culturelle de l'élève, les Archives Bordeaux Métropole et le Centre des Classes Citadines proposent aux élèves de cycle 3 une journée consacrée à l'évolution des ponts bordelais et de leurs usages, en deux temps :

- Une enquête sur le Pont de pierre aux Archives Bordeaux Métropole :
A partir d'un corpus de documents conservés aux Archives de Bordeaux Métropole, les élèves découvrent et appréhendent les problématiques liées à la construction et l'utilisation du premier pont construit à Bordeaux, le Pont de pierre.
Ils ont aussi l'occasion de saisir les usages et les missions d'un site patrimonial public de dimension citoyenne et de consulter des documents historiques originaux, témoins de notre histoire.
- Une découverte du Pont Chaban Delmas, guidée par le responsable de la visite des ouvrages d'art de Bordeaux Métropole et les 2 enseignantes du Centre des Classes Citadines :
Au cours d'une découverte en 3 temps – visite du pont, lectures de paysages et diaporama, les élèves, à partir d'une expérience collective particulière, découvrent le rôle des pouvoirs publics dans l'aménagement d'une métropole : pourquoi construire un pont à un endroit particulier de la ville ? Un pont levant ? Ils abordent le fonctionnement de ce type de pont et ses acteurs.

Modalités

Action limitée à 12 classes

3. Candidater sur COEMEDIA du 15 septembre au 14 octobre.

4. Réservation préalable obligatoire auprès :

du Centre des Classes Citadines
05 56 56 57 07 (ne pas laisser de message vocal)
ccc.bordeaux@ac-bordeaux.fr

ou des Archives Bordeaux Métropole
Parvis des Archives - 33100 Bordeaux - 05 56 10 20 55
mcuin@bordeaux-metropole.fr

Durée :

2 h sur le site du Pont Chaban - Delmas avec Bordeaux métropole et le Centre des Classes Citadines
1h30 pour le parcours documentaire aux Archives.
Prévoir un déplacement pour la journée (une activité le matin et une l'après-midi).

Coût :

15 € par classe, correspondant au forfait de solidarité versé aux PEP33 (Pupilles de l'Enseignement Public de la Gironde) pour le parcours urbain avec le Centre des Classes Citadines. Gratuité pour les écoles de Bordeaux
Gratuité pour le parcours documentaire aux Archives.

Références aux programmes de l'école primaire

Histoire :

CM1, thème 3 : le temps de la Révolution et de l'Empire.
CM2, thèmes 1 et 2 : le temps de la République, l'âge industriel en France.

Géographie :

CM1, thèmes 1 et 2 : découvrir les lieux où j'habite, travailler, se loger, se cultiver et avoir des loisirs en France.
CM2, thèmes 1 et 3 : se déplacer, mieux habiter.

Histoire des arts :

Se repérer sur des sites patrimoniaux.

Education morale et civique :

La sensibilité - soi et les autres : identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments, se sentir membre d'une collectivité.

Le jugement, penser par soi-même et avec les autres : développer des aptitudes à la réflexion critique, différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.

Sciences et technologie :

Matériaux et objets techniques : identifier les principales évolutions du besoin et des objets, décrire le fonctionnement d'objets techniques, identifier les principales familles de matériaux.

La Planète Terre : identifier des enjeux liés à l'environnement.

Référents de l'action

Bordeaux Métropole, Laurent Rascouilles, service ouvrages d'art

Archives Bordeaux Métropole, Jean-Cyril Lopez, responsable du service des publics
jclopez@bordeaux-metropole.fr

Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription de Bordeaux Sud, ce.0331454B@ac-bordeaux.fr

Catherine Coudère, directrice du **Centre des Classes Citadines**, ccc.bordeaux@ac-bordeaux.fr

Maïa Cuin, enseignante mise à disposition aux **Archives Bordeaux Métropole**
[mquin@bordeaux-metropole.f](mailto:mcuin@bordeaux-metropole.f)

Santé et prévention

Comprendre et adopter les bons réflexes santé est une exigence partagée par les services départementaux de l'éducation nationale et la Ville de Bordeaux. Celle-ci possède son propre service de santé scolaire, à l'instar de 10 autres collectivités en France. Ce service s'emploie toute l'année en portant des actions partenariales dans les domaines de la prévention, de la protection de la santé et des secours.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Références aux programmes de l'école élémentaire :

- Domaines du socle : 1/ Les langages pour penser et communiquer – 3/ La formation de la personne et du citoyen – 4/ les systèmes naturels et les systèmes techniques
- Programmes de cycle 3 : Français, EPS, EMC, Sciences et technologie.
 - Français : lire et comprendre des textes et des documents ; interagir de façon constructive avec d'autres élèves dans un groupe pour confronter des réactions ou des points de vue.
 - EPS : adapter ses déplacements à des environnements variés.
 - EMC : APER (attestation d'une première éducation à la route)
 - Sciences et technologie : matériaux et objets techniques

Public concerné :

- Les classes de CM1 et CM2 des écoles publiques et privées de la ville de Bordeaux.

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- Courrier d'information transmis aux directeurs par le référent Mairie de Bordeaux.
- Présence d'un personnel qualifié, agréé par l'IA-DASEN de la Gironde.
- Piste de sécurité routière du Parc Bordelais (rue du Parc - Bordeaux).
- Mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité.
- Prise en charge des transports par la mairie de Bordeaux

Descriptif de l'action :

- Permettre aux élèves de réussir le passage de l'APER
- Séance sur piste : CM1/découverte de la piste - CM2/ passation de l'attestation de première éducation à la route

Compétences visées : (en fonction de l'environnement et de l'engin) :

- ✓ savoir se déplacer dans l'espace de circulation correspondant à l'engin utilisé,
- ✓ savoir se déplacer en groupe,
- ✓ savoir comment se déplacer seul,
- ✓ savoir contrôler, régler les organes de sécurité,
- ✓ savoir utiliser et ajuster l'équipement de protection individuelle.

Exemples de pratique :

En milieu protégé, aménager un parcours « urbain » pour permettre aux élèves de se déplacer à vélo, seuls ou en groupes.

Le parcours devra comporter, si possible, des feux de signalisation, des intersections, des sens giratoires, des « Stop », des panneaux d'obligation, d'interdiction, d'intersection et de priorité et des panneaux de signalisation de danger.

Référents de l'action à la mairie de Bordeaux

- Mme Emmanuelle Ricaud, - direction de la police municipale et de la tranquillité publique (piste sécurité routière) ☎ 05 56 10 20 99
- Mme Elvire Chevassier, direction Éducation et Famille (transports) - ☎ 05 56 10 27 11

Référents pédagogiques DSDEN

L'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription Bordeaux-Le Bouscat

ce.0331450x@ac-bordeaux.fr

Dominique Colas, CP EPS IEN Bordeaux-Le Bouscat - 05.56.56.57.22 – dominique.colas@ac-bordeaux.fr

Prévention des accidents domestiques

Références aux programmes 2015 de l'école maternelle ou élémentaire

Cycle 1 (PS, MS, GS)

Explorer le monde : « Tout au long du cycle, les enfants prennent conscience des risques liés à l'usage des objets, notamment dans le cadre de la prévention des accidents domestiques ».

Cycle 2 (CP, CE1)

Domaine 4 du Socle : ... « utilisation de règles de sécurité simples. »

Education à la santé et à la sécurité.

Référence à la Circulaire n°2006-85 du 24-05-2006 *Education à la responsabilité en milieu scolaire.*

Références au Parcours Educatif de Santé

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Sante/32/5/Guide_PES_v6_688325.pdf

- Eduquer – Développer les compétences personnelles et sociales et les compétences disciplinaires
- Prévenir – Mettre en œuvre des actions centrées sur une ou plusieurs problématiques ayant des dimensions éducatives et sociales
- Protéger – Créer un environnement favorable à la santé et au bien-être des élèves

Principes généraux

- L'essentiel de la formation des élèves doit être assuré par les professeurs des écoles.
- Les interventions extérieures à destination des élèves doivent venir en complément de l'action de l'enseignant, et non en substitution, dans le cadre d'un projet de classe ou mieux d'école.
- L'enseignement de la prévention des accidents domestiques fait partie du programme « apprendre à porter secours à l'école»; pour permettre de véritables apprentissages, cet enseignement nécessite le respect de 3 contraintes :
 - l'implication forte des enseignants,
 - la progression des apprentissages (programmation d'école, de cycle),
 - la réactivation des connaissances et la nécessaire répétition.Ces trois contraintes sont prises en compte dès lors que l'action est intégrée dans un projet de classe ou mieux, d'école, dans le cadre d'une programmation.
- L'objectif de l'action est de sensibiliser les élèves à l'identification des risques, d'anticiper le danger et d'éviter l'accident afin qu'ils deviennent « acteurs de prévention ».
Cette action, de courte durée (35 à 40 minutes en maternelle et 1 h en élémentaire) ne peut suffire à elle seule à fixer les savoirs et permettre un véritable apprentissage, mais elle peut motiver le projet et venir conforter l'enseignant à un moment particulier du projet.

Public concerné

- Cycle 1 : Petites, Moyennes et Grandes Sections
- Cycle 2 : Classes de CP, CE1

Durée, modalités d'organisation

- Durée de l'intervention : 35 à 40 minutes, ou 1 h suivant le cycle.
- Sensibilisation sur le temps scolaire, dans les locaux de l'école par des formateurs et autres intervenants de la Croix Rouge Française.
- La fiche pédagogique permet de décrire aussi clairement que possible le projet de classe ou d'école en matière d'enseignement de la prévention des accidents domestiques. Le descriptif doit s'attacher à prendre en compte les principes généraux énoncés.
- L'avis favorable du référent académique est transmis aux services municipaux qui se chargeront d'élaborer le planning en concertation avec les écoles concernées.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- L'objectif de l'action est d'apporter aux élèves les moyens d'identifier les risques, d'anticiper le danger et d'éviter l'accident afin qu'ils deviennent « acteurs de prévention ».
- Action de sensibilisation et de prévention à chaque école concernée.
Thèmes retenus : prévention des intoxications, des brûlures, des chutes et de l'électrocution, des étouffements., des plaies, des morsures, des noyades.

Référents de l'action Mairie de Bordeaux

Noémie Bossard, chargée de mission

Direction Prévention / Promotion de la Santé de la Ville de Bordeaux – 05.56.10.24.30

n.bossard@mairie-bordeaux.fr

Référent Pédagogique Education Nationale

Pierre KESSAS, Inspecteur de l'Education Nationale Circonscription Bordeaux Sud – 05.56.56.36.97
ce.0331454b@ac-bordeaux.fr

Marie-Laure LASMI – Infirmière conseillère technique responsable départementale – 05.56.56.57.26
marie-laure.lasmi@ac-bordeaux.fr

"Apprendre à porter secours" – Initiation aux gestes de Premiers Secours

Références aux programmes de l'école élémentaire 2015

En lien avec l'enseignement de sciences, l'éducation physique et sportive participe à l'éducation à la santé (besoins en énergie, fonctionnement des muscles et des articulations...) et à la sécurité (connaissance des gestes de premiers secours, des règles élémentaires de sécurité routière...).
Référence à la Circulaire n°2006-85 du 24-05-2006 *Education à la responsabilité en milieu scolaire*.

Références au Parcours Educatif de Santé

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Sante/32/5/Guide_PES_v6_688325.pdf

- Eduquer – Développer les compétences personnelles et sociales et les compétences disciplinaires
- Prévenir – Mettre en œuvre des actions centrées sur une ou plusieurs problématiques ayant des dimensions éducatives et sociales
- Protéger – Créer un environnement favorable à la santé et au bien-être des élèves

Principes généraux

- L'essentiel de la formation des élèves doit être assuré par les professeurs des écoles en partenariat éventuel avec le service de santé de la Ville de Bordeaux.
- Les interventions extérieures à destination des élèves (associations, pompiers, ...) doivent venir en complément de l'action de l'enseignant, et non en substitution, dans le cadre d'un projet de classe ou mieux d'école.
- L'enseignement des gestes de premiers secours, pour permettre de véritables apprentissages, nécessite le respect de 3 contraintes :
 - l'implication forte des enseignants,
 - la progression des apprentissages (programmation d'école, de cycle),
 - la réactivation des connaissances et la nécessaire répétition.

Ces trois contraintes sont prises en compte dès lors que l'action est intégrée dans un projet de classe ou mieux, d'école, dans le cadre d'une programmation.

Synthèse de l'action

Il s'agit d'une action de sensibilisation qui vise à initier les élèves à 3 gestes qui sauvent :

- L'alerte aux services de secours
- La conduite à tenir concernant une victime inconsciente qui respire (Libération des voies aériennes, Position Latérale de Sécurité)
- La conduite à tenir concernant une victime qui ne respire plus

Cette action courte (2h maximum) ne peut suffire à elle seule à fixer les savoirs et permettre un véritable apprentissage, mais elle peut motiver le projet et venir conforter l'enseignant à un moment particulier du projet.

Public concerné

- Les élèves des classes de cycle 3 (CM1 et CM2)

Modalités d'organisation

- La fiche pédagogique permet de décrire aussi clairement que possible le projet de classe ou d'école en matière d'enseignement de la prévention des accidents domestiques. Le descriptif doit s'attacher à prendre en compte les principes généraux énoncés.
- L'avis favorable du référent académique est transmis aux services municipaux qui se chargeront d'élaborer le planning en concertation avec les écoles concernées.

Descriptif de l'action, finalités, perspectives

- L'essentiel de la formation des élèves doit être assurée par les professeurs des écoles, en partenariat éventuel avec le service de santé de la Ville de Bordeaux.
- Les interventions extérieures à destination des élèves (associations, pompiers, ...) doivent venir en complément de l'action de l'enseignant, et non en substitution, dans le cadre d'un projet de classe ou mieux d'école.
- Les interventions des associations ou des pompiers dans les classes, financées par la Ville, auront pour objectif une sensibilisation aux gestes de premiers secours : alerte, conduite à tenir pour intervenir auprès d'une victime inconsciente et qui respire, ainsi que d'une victime qui ne respire plus.

Ressources documentaires utilisables

- La brochure "Apprendre à porter secours" – collection Repères - 2^e édition - disponible fin décembre 2006 et envoyée à toutes les écoles.
- La valise pédagogique « cycle 3 » en prêt dans chaque circonscription.
- Les supports et outils mis en ligne sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Référents de l'action Mairie de Bordeaux

Noémie Bossard, chargée de mission

- Direction Prévention / Promotion de la Santé de la Ville de Bordeaux – 05.56.10.24.30

n.bossard@mairie-bordeaux.fr

Référent pédagogique Education Nationale

Pierre KESSAS, Inspecteur de l'Education Nationale Circonscription BORDEAUX SUD – 05.56.5636.97

ce.0331454b@ac-bordeaux.fr

Marie-Laure LASMI – Infirmière conseillère technique responsable départementale – 05.56.56.57.26

marie-laure.lasmi@ac-bordeaux.fr

Le numérique

Le monde connecté et innovant bouleverse le lien entre les individus et les informations. Les outils numériques sont depuis longtemps déployés dans les écoles afin d'aider les élèves à se familiariser avec ces outils et leur appréhension dans le cadre de bonnes pratiques, sécurisées et bénéfiques.

Les Services Départementaux de l'Éducation Nationale, les services informatiques métropolitains et la direction éducation de la Ville collaborent pour créer des conditions d'apprentissage innovantes en s'appuyant sur ces nouveaux outils de l'information et de la communication.

Ainsi, travailler avec des robots permet aussi bien de développer des connaissances dans le domaine de la programmation que de développer des apprentissages plus classiques de façon ludique grâce à l'expérimentation et l'observation.

Programmation : les robots Thymio

Références aux programmes de l'école élémentaire

L'utilisation de robots dans la séquence a pour objectifs didactiques de :

- Découvrir et approfondir la notion d'algorithme.
- Programmer des algorithmes (objets tangibles programmables).

Public concerné

- Classes de cycle 2 et cycle 3 des écoles publiques de la ville de Bordeaux.
- Priorité aux classes de cycle 3.
- Plusieurs classes d'une même école peuvent participer en même temps.

Durée, Modalités d'organisation

- Mise à disposition d'une valise de 10 robots Thymio pour l'école par la ville de Bordeaux
- En début d'année, validation des candidatures et réalisation d'un calendrier de mise à disposition du matériel.
- Les services de la ville de Bordeaux viennent déposer et rechercher la valise directement à l'école.
- Le prêt dure environ 6 semaines (d'une période de vacances à une autre période de vacances).

Remarque : les robots sont programmables via l'application Thymio VPL qui doit être installée sur les tablettes de l'école.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- Mise en œuvre d'une unité d'enseignement de 12 séances.
- Formation des enseignants préalable (si nécessaire) de 3h, organisée par le CPC Numérique de la circonscription.
- Document d'aide à la mise en œuvre pédagogique sur le site pédagogique du Pôle Numérique 33 (séquence Inirobot).

Référent de l'action à la mairie de Bordeaux

- M Hubert JAULIN, Chargé de Missions Actions Educatives ☎ 05 56 10 27 03
- Mme Nathalie TARTAS, Conseillère Actions Educatives ☎ 05 56 10 28 51

Référent pédagogique DSDEN

M l'Inspecteur de l'Education Nationale, Circonscription Bordeaux Le Bouscat
ce.0331450x@ac-bordeaux.fr

Mme Agnès Laurent, CPD Sciences et mathématiques
05.56.56.36.55 - agnes.laurent1@ac-bordeaux.fr

M Frédéric Hayet, CPD Pôle numérique
05 56 56 36 63 - frederic.hayet@ac-bordeaux.fr

Annexes

1. **Formulaire de demande pour une animation à la Maison du Jardinier et de la Nature en Ville**
2. **Convention natation scolaire DSDEN / Ville**

**DEMANDE pour une animation à la Maison du Jardinier et de la Nature en Ville
dans le cadre de la Convention Educative entre la DSDEN et la Mairie de Bordeaux**
à renvoyer par courriel à :
maisondujardinier@mairie-bordeaux.fr et caroline.baronnet@ac-bordeaux.fr

École/établissement

Adresse :

Tél. :

Courriel :

Enseignant référent

Nom et prénom de l'enseignant référent :

Tél. :

Courriel :

Les élèves

Niveau de classe concernée :

Effectif :

Motivations pour cette intervention

Problématique / Constat :

Objectifs :

Choix de l'animation :

Autres actions et partenaires associés à cette intervention



**Direction des services
départementaux de l'éducation
nationale de la Gironde**

Mise à jour 16/05/2019

**CONVENTION
DE PISCINE**

**ENSEIGNEMENT DE LA NATATION
À L'ÉCOLE PRIMAIRE**

Entre

Le DASEN de la Gironde, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, 30 cours de Luze, B. P. 919, 33060 BORDEAUX

Et la Ville de Bordeaux représentée par son maire, Monsieur Alain Juppé.
Domiciliée à l'Hôtel de Ville, Place Pey – Berland – 33000 BORDEAUX

SOMMAIRE

Objet de la convention	3
Objectifs et programme de l'école	3
Objectifs de l'activité.....	3
Programmes de l'école	4
Conditions générales d'organisation des enseignements	4
Encadrement pédagogique.....	5
Intervenants professionnels	5
Accompagnateurs non agréés	5
Normes d'encadrement à respecter	5
Surveillance des bassins	6
Conditions matérielles d'accueil	6
Rôles respectifs des enseignants et des intervenants extérieurs	7
Conditions de concertation entre les différents partenaires	7
Durée de la convention	8
Annexes	9
Liste des personnels intervenant dans le cadre de cette convention	10
Descriptif de la structure.....	14
Conditions de mise en œuvre de l'organisation commune aux trois structures	15
Classes concernées	15
Mise en œuvre des apprentissages	16
Organisation des espaces	16
Matériels éducatifs mis à disposition	16
Conditions effectives d'encadrement	16
Rôle des AVS	17
Dispositifs prévus pour les élèves dispensés	17
Réunions de concertation	17
Conditions d'accueil des formations des enseignants et des intervenants bénévoles.....	17
Modalités du passage du Test d'aisance aquatique et de l'ASSN	18
Conditions d'accueil des stagiaires BE, BP, DE	18
Formulaires :	
Demande expresse d'agrément pour un intervenant professionnel (imprimé B)	19
Demande pour figurer sur la liste annexée à la convention (club ou collectivité) (imprimé A)	21
Tests :	
Test aisance aquatique	23
Attestation Scolaire du Savoir Nager	25

Il est convenu ce qui suit :

OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition de la structure pour l'accueil des écoles primaires.

OBJECTIFS ET PROGRAMMES DE L'ECOLE

Objectifs de l'activité circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017

Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale inscrite dans les programmes d'éducation physique et sportive. L'acquisition des connaissances et des compétences de natation se conçoit à travers la programmation de plusieurs séquences d'apprentissage réparties dans les cycles d'enseignement de l'école primaire, du collège et du lycée. Ces connaissances et les capacités nécessaires s'acquièrent progressivement et doivent être régulièrement évaluées.

On attend des élèves une maîtrise du milieu aquatique permettant de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Cette maîtrise se construit sur l'ensemble du cursus de l'élève, prioritairement de la classe de CP à la classe de sixième ; l'attestation scolaire « savoir nager » peut cependant être validée ultérieurement. Elle ne représente pas l'intégralité des activités de la natation, fixées par les programmes d'enseignement.

Connaissances et capacités à évaluer en fin de cycle 2	Repères de progressivité
<ul style="list-style-type: none">• Se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion.• Réaliser un parcours en adaptant ses déplacements à un environnement inhabituel. L'espace est aménagé et sécurisé.• Respecter les règles de sécurité qui s'appliquent.	Les activités proposées permettent de passer de réponses motrices naturelles (découvrir le milieu, y évoluer en confiance) à des formes plus élaborées (flotter, se repérer) et plus techniques (se déplacer). L'objectif est de passer d'un équilibre vertical à un équilibre horizontal de nageur, d'une respiration réflexe à une respiration adaptée, puis passer d'une propulsion essentiellement basée sur les jambes à une propulsion essentiellement basée sur les bras.

Connaissances et capacités à évaluer en fin de cycle 3	Repères de progressivité
<ul style="list-style-type: none">• Valider l'attestation scolaire du savoir nager (ASSN)	La natation fera l'objet, si possible, d'un enseignement à chaque année du cycle. Une évaluation organisée avant la fin du CM2 permet de favoriser la continuité pédagogique avec le collège et notamment de garantir la validation de l'ASSN en proposant aux élèves qui en ont besoin les compléments de formation nécessaires.

Une séance sera consacrée à la validation par les enseignants avec les intervenants et les maîtres-nageurs du savoir nager (ASSN) en CM1 ou CM2.

Les résultats seront inscrits par les enseignants dans le livret scolaire unique (LSU).

CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

circulaire n° 2017-127 du 22 août 2017

« Pour permettre aux élèves de construire les compétences attendues, en référence aux programmes d'enseignement, il importe, dans la mesure du possible, de prévoir trois à quatre séquences d'apprentissage à l'école primaire (de 10 à 12 séances chacune).

Le parcours d'apprentissage de l'élève commence, dès le cycle 1, par des moments de découverte et d'exploration du milieu aquatique - sous forme de jeux et de parcours organisés à l'aide d'un matériel adapté pour permettre aux élèves d'agir en confiance et en sécurité et construire de nouveaux équilibres (se déplacer, s'immerger, se laisser flotter, etc.).

Il se poursuit au cycle 2 par des temps d'enseignement progressif et structuré, afin de permettre la validation des attendus de la fin du cycle (notamment « se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion »).

Au cycle 3, la natation fera l'objet, si possible, d'un enseignement à chaque année du cycle. Une évaluation organisée avant la fin du CM2 permet de favoriser la continuité pédagogique avec le collège et notamment de garantir la validation de l'ASSN en proposant aux élèves qui en ont besoin les compléments de formation nécessaires.

La fréquence, la durée des séances et le temps d'activité dans l'eau sont des éléments déterminants pour assurer la qualité des apprentissages. Dans le cadre d'un cycle d'apprentissage, une séance hebdomadaire est un seuil minimal. Des programmations plus resserrées (2 à 4 séances par semaine, voire sous forme de stage sur plusieurs jours) peuvent répondre efficacement à des contraintes particulières, notamment pour les actions de soutien et de mise à niveau. Chaque séance doit correspondre à une durée optimale de 30 à 40 minutes de pratique effective dans l'eau. »

Préconisations académiques :

En fonction des possibilités offertes par la structure, le choix du niveau de classe bénéficiant de l'enseignement de l'activité doit permettre de :

- *Valider l'ASSN en cycle 3*
- *Rechercher une continuité dans les apprentissages.*

Niveaux de classe à privilégier en fonction des capacités de la structure

Nombre de modules en élémentaire	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
5	3			2	
4	3			1	
3	2			1	
2	1			1	

On pourra proposer des séances dès la grande section (GS) dans le cadre de la découverte du milieu aquatique.

Encadrement pédagogique

La mission des enseignants est non seulement d'organiser leur enseignement mais aussi d'assurer la sécurité des élèves.

Pour le premier degré, l'enseignement de la natation est assuré sous la responsabilité de l'enseignant de la classe ou, à défaut, d'un autre enseignant, y compris un professeur d'EPS lorsqu'un projet pédagogique est établi dans le cadre du cycle 3, avec l'appui des équipes de circonscription. L'encadrement pédagogique est également assuré par des :

Intervenants professionnels

Les éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité ou les fonctionnaires agissant dans l'exercice des missions prévues par leur statut particulier sont réputés agréés par les services de l'éducation nationale.

Des personnels territoriaux peuvent intervenir sur qualification, même si leur cadre d'emploi ne le permet pas. (ex :OTAPS). Il faut alors procéder à une demande expresse annuelle d'agrément.

L'annexe de cette convention liste annuellement les personnes qui interviennent dans ce cadre.

L'employeur s'engage sur l'honorabilité des personnels intervenants dans le cadre de cette convention.

Intervenants bénévoles agréés et non qualifiés

Ces intervenants bénévoles sont soumis, d'une part, à un agrément préalable (sauf s'ils relèvent d'une des situations prévues au point précédent, « les intervenants professionnels »), délivré par l'IA-Dasen, agissant sur délégation du recteur, après vérification de leurs compétences et de leur honorabilité et, d'autre part, à l'autorisation du directeur d'école.

La DSDEN vérifie l'honorabilité des intervenants bénévoles.

Ils peuvent selon le cas :

- assister l'enseignant dans les activités que celui-ci conduit avec un groupe d'élèves ;
- prendre en charge un groupe d'élèves que l'enseignant leur confie. Dans ce cas, ils assurent la surveillance du groupe et remplissent une mission d'animation d'activités (parcours, ateliers, jeux guidés, etc.) selon les modalités fixées par l'enseignant.

Des sessions d'information sont organisées pour préparer les intervenants bénévoles à participer à l'encadrement de ces activités.

Accompagnateurs non agréés (ne comptent pas dans le taux d'encadrement)

Les accompagnateurs bénévoles assurant l'encadrement de la vie collective (par exemple, dans le cadre du transport, des vestiaires, de la toilette ou de la douche), mais n'intervenant pas dans une activité d'enseignement, ne sont pas soumis à l'agrément préalable des services de l'éducation nationale. Toutefois, leur participation est soumise à l'autorisation préalable du directeur d'école.

À l'école maternelle, dans le cadre de leur statut, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) peuvent utilement participer à l'encadrement de la vie collective des séances de natation. Ils ne sont pas soumis à l'agrément préalable de l'IA-Dasen.

Normes d'encadrement à respecter

Dans le premier degré, l'encadrement des élèves est assuré par l'enseignant de la classe et des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles. Le taux d'encadrement **ne peut être inférieur** aux valeurs définies dans le tableau ci-dessous. Ce dernier doit être déterminé en fonction du niveau de scolarisation des élèves et de leurs besoins, mais aussi de la nature de l'activité.

	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire	Groupe-classe comprenant des élèves d'école maternelle et des élèves d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants	2 encadrants
de 20 à 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants	3 encadrants
plus de 30 élèves	4 encadrants	3 encadrants	4 encadrants

Surveillance des bassins

La surveillance est obligatoire pendant toute la durée des activités de natation.

La surveillance des baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et autorisées, doit être assurée par du personnel titulaire d'un des diplômes prévus à l'article A. 322-8 du code du sport (diplômes conférant le titre de maître-nageur sauveteur ou brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique).

La surveillance des établissements de baignade d'accès payant doit être garantie, pendant les heures d'ouverture au public, par du personnel titulaire d'un des diplômes conférant le titre de maître-nageur sauveteur ou, par dérogation et sur autorisation du préfet de département pour une durée limitée, par du personnel titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.

Ces dispositions sont applicables à toute activité de natation impliquant des élèves (enseignement obligatoire, dispositifs spécifiques d'aide ou de soutien, activités pédagogiques complémentaires, accompagnement éducatif).

*Les surveillants de bassin sont exclusivement affectés à la surveillance et à la sécurité des activités, ainsi qu'à la vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'équipement et, par conséquent, ne peuvent simultanément remplir une mission d'enseignement. Ils sont qualifiés pour assurer les missions de sauvetage et de premiers secours. **Aucun élève ne doit accéder aux bassins ou aux plages en leur absence.***

CONDITIONS MATERIELLES D'ACCUEIL

Pendant toute la durée des apprentissages, l'occupation du bassin doit être appréciée à raison d'au moins 4 m² de plan d'eau par élève présent dans l'eau, pour des écoliers. La surface à prévoir nécessite des ajustements en fonction du niveau de pratique des élèves, notamment au lycée.

Dans le cas d'une ouverture concomitante du bassin à différents publics, les espaces réservés aux élèves doivent être clairement délimités, compte tenu des exigences de sécurité et des impératifs d'enseignement. L'espace attribué aux classes devra permettre, pour des raisons pédagogiques et de sécurité, un accès facile à au moins une des bordures de bassin, notamment avec des élèves aux compétences encore fragiles.

ROLES RESPECTIFS DES ENSEIGNANTS ET DES INTERVENANTS EXTERIEURS

La répartition des tâches et des responsabilités se fait selon le principe suivant :

Les enseignants doivent :

- s'assurer de l'effectif de la classe, de la présence des intervenants, de la conformité de l'organisation de la séance au regard du projet ; connaître le rôle de chacun ainsi que les contenus d'enseignement de la séance ; ajourner la séance en cas de manquement aux conditions de sécurité ou d'hygiène ;
- participer à la mise en place des activités, au déroulement de la séance, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves ;
- participer à la régulation avec les intervenants impliqués dans le projet ;
- Les élèves devront être regroupés. L'enseignant récupérera sa classe avant l'entrée aux douches et aux vestiaires.

Les professionnels qualifiés et agréés chargés d'enseignement doivent :

- participer à l'élaboration du projet, à son suivi et à son évaluation ;
- assurer le déroulement de la séance suivant l'organisation définie en concertation et mentionnée dans le projet ;
- procéder à la régulation, en fin de séance, en fin de module d'apprentissage.

Les personnels chargés de la surveillance doivent :

- assurer exclusivement cette tâche, intervenir en cas de besoin ;
- ajourner et interrompre la séance en cas de non-respect des conditions de sécurité et/ou d'hygiène ;
- vérifier les entrées et sorties de l'eau, interdire l'accès au bassin en dehors des horaires de la vacation.

Les intervenants bénévoles (le cas échéant), lorsqu'ils prennent en charge un groupe, doivent :

- assurer la surveillance des élèves du groupe qui leur est confié ;
- animer les activités prévues selon les modalités fixées par l'enseignant ;
- alerter l'enseignant ou le personnel qualifié en cas de difficulté.

CONDITIONS DE CONCERTATION ENTRE LES DIFFERENTS PARTENAIRES

“ ... L'enseignement de la natation scolaire est organisé suivant des modalités conformes à la présente convention, à l'agrément des intervenants ...

Chaque année, une réunion de concertation rassemble les représentants de l'établissement de bains et ceux de l'Éducation nationale pour définir les modalités d'accueil des classes concernées pour l'année à venir.

DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable pour une durée d'un an.

Elle peut être renouvelée par tacite reconduction, pour une durée supplémentaire de 2 ans.

Elle peut être dénoncée en cours d'année soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles.

Dans ce dernier cas, la dénonciation doit faire l'objet d'un préavis motivé de trois mois.

A l'échéance de la troisième année au maximum, elle fera l'objet d'une actualisation et d'une nouvelle négociation.

Avis et observations de l'inspecteur de l'Education nationale du secteur de la structure	
Le : Signature	
Signature du responsable de la structure	Signature de le DASEN-directeur des services départementaux de la Gironde.
Qualité :	
Le :	Le :
à :	à :
Visa des directeurs d'école concernés	-
-	-
-	-
-	-

ANNEXES

ANNEXE 1

Liste des intervenants professionnels dans le cadre de cette convention

ANNEXE 2

Description de chaque structure et conditions de mise en œuvre de l'organisation commune aux 3 piscines

ANNEXE 3

Demande expresse d'agrément.

ANNEXE 4

Formulaire d'autorisation pour un stagiaire BEESAN, BPJEPS

ANNEXE 5

Test d'aisance aquatique

ANNEXE 6

Attestation Scolaire Savoir Nager (ASSN)

Liste des personnels professionnels intervenant dans le cadre de cette convention

Intervenants réputés agréés (IRA)					
Nom	Prénom	ETAPS (CTAPS) Oui/Non	Date de titularisation	Diplôme (BEESAN, BPJEPS..)	Date du dernier certificat de révision
AUZERAL	Philippe	ETAPS	1/02/2012	BEESAN 033930302	21/03/2014
BAIGORRI	Bruno	ETAPS	1/10/1991	BEESAN 033 91 021	01 /06 /2015
BECQUET	Anne	ETAPS	1/12/1997	BEESAN 059 91 0124	15/03/2017
BIL	Sarah	ETAPS	1/09/2015	BEESAN 03306 0175	08 /02/2017
BOLZEC	Jean - François	ETAPS	1/07/1984	BEESAN 3387236	16 /05/2014
BONNEFOUS	Laurence	ETAPS	1/09/2016	BEESAN 031110034	11 /04/2016
BOURIAT	Olivier	Responsable établissement	1/08/2011	BEESAN E3388085	20/03/2018
CATEDIANO	Angel	ETAPS	1/04/1982	BEESAN 033910206	08 /02 /2017
CHAUCHOY	Serge	ETAPS	1/10/1987	BEESAN 059 91 0003	20 /04 /2015
COLLIN	Patricia	CTAPS (resp établissement)	13/10/2008	BEESAN 045 94 0032	25/05/2016
CHATEAU	Murielle	ETAPS	01/01/2018	BP 033150188 le 5/6/2015	2020
CONEIM	Eric	ETAPS	4/10/1993	BEESAN 0559910299	19/03 /2015
EYQUEM (LOUVET)	Sandrine	ETAPS	1/04/2016	BEESAN 033050058	01/06/2015
FRANCO	Bruno	ETAPS	1/01/2008	BEESAN 033 97 0048	15/02 /2017
GENOT	Paul Eric	ETAPS	2/10/2001	BEESAN 031 99 0265	16/05/2014
LAFOURCADE BARTHE	Vincent	ETAPS	01/01/2008	BEESAN 033 0 0152	11 /06 2015
LARUE	Loïc	ETAPS	01/09/1989	BEESAN 033 093 030	21/03/2014
LEMAITRE	Frédérique	ETAPS	01/10/1991	BEESAN 033 92 0094	14 /05/2018
MAISONNIAUD	Patrice	Responsable établissement	01/11/2002	BEESAN 087 96 0017	11/04 /2016
MAISONNIAUD	Céline	ETAPS	01/02/2018	BEESAN 033 00 0132	16/03/2016
MARY	Antoine	ETAPS	01/07/2016	BEESAN 086 07 044	5 /04 /2017
MERLE	Claude David	ETAPS	01/11/1990	BEESAN 069 93 0383	04 /2014
PAROUTY	Bruno	ETAPS	01/05/09	BEESAN 03 94 0062	16/05/2014
PELLIN	Magali	ETAPS	01/01/09	BEESAN 086960071	12 /12/2017
PUCELLE	Frédéric	ETAPS	01/12/1992	BEESAN DD148 829	14 /05/2018
SERGEANT	Aymeric	ETAPS	01/09/2015	BEESAN 033990199	31/03/2014
SIMONNET	Sylviane	ETAPS	01/03/2014	BEESAN 033 96 00 82	17/02/2016

ETAPS : Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives

CTAPS : Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives

BEESAN : Brevet d'Educateur Sportif des Activités de Natation

BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Intervenants en demande expresse d'agrément					
Nom	Prénom	Diplome	Date du dernier certificat de révision	Carte professionnelle et durée de validité	Statut / grade
LE MEZO	Albane	BEESAN 075 09 0541	12/06/2014	09407 ED 0055 expire le 12/11/2022	ETAPS stagiaire
BLANQUET	Céline	BEESAN 044 05 0068	19/03/2015	04408 ED 0118 expire le 27/11/2019	Adjoint technique territorial titulaire
BSAIES (née MEDDEB)	Myriam	BEESAN 03312041	20/03/2018	03317 ED 0415 expire le 11/12/2022	Adjoint technique territorial titulaire
CAZES	Manon	BEESAN 06312 0087	15/03/2017	03314ED0039 expire le 24/02/2019	Adjoint technique territorial titulaire
COLINET	Hélène	BP 03315 0190 obtenu le 5/6/2015	2020	03315ED0252 expire le 13/10/2020	Adjoint technique territorial stagiaire
CROTTI	Pascal	BEESAN 03312034	5 /04 /2017	03313ED0256 Expire le 23/02/2019	Adjoint technique territorial titulaire
DE TEYSSIERE	Thomas	BP 031 130 209	14 /05 /2018	02408ED0037 expire le 20/06/2018	Adjoint technique territorial titulaire
AMROUCHE	Sylvain	BESSAN 033080052	20/03/2018	03317ED0398 Expire le 12/11/2022	Adjoint technique territorial titulaire
FAURE	Pascal	BEESAN 033 050261	20 /04 /2015	03306ED 0003 expire le 28/08/2022	Adjoint technique territorial titulaire
FLEOUTER	Bertrand	BEESAN 3510 0064	18/03/2015	02910ED0099 expire le 2/01/2023	Adjoint technique territorial titulaire
GARCIA	Cédric	BEESAN 033 03 0088	20 /03 /2018	03318ED0013 expire le 22/01/2023	OTAPS titulaire
LABOYRIE (COUDERC)	Emilie	BEESAN 35 08 0104	31 /03 /2014	03317 ED 0210 expire le 03/07/2022	Adjoint technique territorial titulaire
MALLET	Bruno	BEESAN 33 81 123	15/03/2017	03317ED0381 expire le 25/10/2022	OTAPS titulaire
METAY	Eric	BEESAN 54 09 00 51	16 /05 /2014	03317ED0287 expire le 24/08/2022	Adjoint technique territorial
MEYER (AWAKOUMOUVA)	Anna	BEESAN 033 04 0032	15 /04 /2015	07711ED0025 expire le 25/09/2022	Adjoint technique territorial

NAVILYS	Ruddy	BEESAN 075 06 00 17	20 /11 /2013	07707ED0174 expire le 6/09/2022	Adjoint technique territorial
NONNON	Benjamin	BEESAN 013 01 0081	16 /03/2016		Animateur Territorial
NORTES	Nicolas	BP 033 14 0197 obtenu le 13/06/2014	2019	033ED0245 expire le 7/10/2019	Adjoint technique territorial
PELESZEZAK	Jean - Marc	BEESAN 033950325	17/02/2016	03309ED0154 Expire le 01/08/2022	Adjoint technique territorial
PELLICER	Patrick	BEESAN 033 95 0325	14/05/2018		Otaps principal
PELLAT	Julien	BP 086150113 obtenu le 12 /06 /2015	2020	017415ED0152 Expire le 31/12/2020	Adjoint technique territorial
PERSYN	Dominique	BEESAN 033 04 00 64	12/06/2014	06404ED0104 expire le 19/02/2019	Adjoint technique territorial
PIOLET	Laurent	BPALP 160144 obtenu le 15/06/2016	2020	03317ED0401 expire le 12/11/2022	Adjoint technique territorial
PETIT	Anthony	BEESAN 033 09 0079	12 /06 /2014	03310ED 0152 expire le 3/07/2022	Adjoint technique territorial
PLAS	Philippe	BEESAN 0 76 09 0020	Le 31/03/2014	02709ED0034 expire le 03/06/2019	Adjoint technique territorial
ROUSSEAU	Guillaume	BPALP 160207 obtenu le 8/06/2016	2021	02407ED0070	Adjoint technique territorial (stagiaire)
SABOUREAU	Jérémy	BP 044150747 obtenu le 8/12/2015	2020	03318ED0066 Expire le 12/02/2023	Adjoint technique territorial
MANKO	Sébastien	BP 033150192 obtenu le 4/06/2015	2020	03399ED0319 Expire le 23/03/2021	Adjoint technique territorial (satgiaire)
SUID	Jean - Luc	BEESAN 031090086	31 /03 /2014	03317ED0340 expire le 26/09/2022	Adjoint technique territorial

Agents contractuels pouvant intervenir dans le cadre de cette convention

Nom	Prénom	Diplome	Date du dernier certificat de révision	Statut / grade	N° de carte pofessionnelle + validité
MARECAUX	Marine	BEESAN 021 12 0027 obtenu le 19/06/2012	23/10/2017	contractuelle	02113ED0058 expire le 24/04/2023
FASSENTIEUX	Jean - Francis	BPAL 160133 obtenu le 15/06 2016	2021	contractuel	03317ED0095 expire le 8/03/2022
MORICET	Loïc	BPALP 170397	29/06/2017	contractuel	03317ED0326 expire le 29/06/2022
CHASSAINT	Aymeric	En cours	2023	contractuel	En cours
BERMENGO	Elsa	BEESAN 04512003 le 30/07/2012	02/06/2017	contractuelle	02812ED0035 expire le 6/09/2022

Descriptif de chaque structure

Piscine de JUDAIQUE JEAN BOITEUX

Descriptif de la structure

Plan, nombre de bassins :

1 bassin de 50 m
1 bassin de 25 m
1 bassin ludique
1 pataugeoire
1 toboggan
1 spa

Dimensions et superficies :

Bassin sportif de 50 m (50X21) de 1050 m²
Bassin d'hiver de 25 m (25X12) de 300 m²
Bassin ludique de 160 m² (12.5m X 12.5 m)
Bassin de réception toboggan : 45 m²

Profondeurs :

Bassin sportif de 2 mètres à 3 mètres
Bassin hiver de 1 mètre à 3.60 mètres
Bassin ludique de 0.80 à 1.50 mètres
Spa : 0.90 mètres
Bassin réception toboggan : 1.10 mètres

Température minimale de l'eau : 27°

Piscine de GRAND – PARC

Descriptif de la structure

Plan, nombre de bassins :

1 bassin sportif de 25 mètres
1 bassin ludique
1 pataugeoire

Dimensions et superficies :

Bassin sportif (25 m x 21 m) : superficie 525 m²
Bassin ludique d'une superficie supérieure à 112.50 m²

Profondeurs :

BS : entre 2.00 et 2.60 m
BL : entre 0.80 et 1.20 m
Pataugeoire : 0.40 m

Température minimale de l'eau : 27 °

Descriptif de la structure

Plan, nombre de bassins :

- 1 bassin sportif
- 1 bassin ludique
- 1 pataugeoire
- 1 spa
- 1 toboggan

Dimensions et superficies :

- BS : 25 x 15 m superficie 375 m²
- BL : superficie 156 m²
- Pataugeoire : superficie 45 m²
- Spa : surface 12 m²
- Toboggan : surface 24 m²

Profondeurs :

- BS : 2 mètres
- BL : entre 0.80 et 1.20 m
- Pataugeoire : 0.30 m
- Spa : 0.80 m

Température minimale de l'eau : 27.5 °

Conditions de mise en œuvre de l'organisation commune aux trois piscines

Classes concernées

Périodes de 7 à 9 semaines, les séances auront une durée effective de 45 minutes

Ecoles publiques et privées de Bordeaux	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
		Période 3	Périodes 1			Période 2

Les classes à double niveaux seront accueillies. Les CLIS seront également accueillies selon des modalités définies après concertation entre l'enseignant, le CPC / EPS et le Service des Sports Aquatiques et Nautiques (SSAN) de la Mairie de Bordeaux. Ils seront intégrés à un groupe classe ou bien pourront constituer un groupe spécifique. Des cycles particuliers peuvent être intégrés dans le cadre de la natation scolaire et sur des projets pédagogiques spécifiques et ponctuels (maternelle, groupes de besoin ...).

Mise en œuvre des apprentissages

Les contenus d'enseignement sont conçus sous l'autorité des conseillers pédagogiques avec les enseignants, les responsables des piscines et leurs équipes.

L'évaluation est commune aux enseignants et aux intervenants agréés. Elle est conduite par l'ensemble de ces intervenants.

Une évaluation initiale permettra de constituer des groupes de niveau.

L'évaluation continue permet de faire évoluer les groupes en fonction des compétences atteintes par les élèves.
Une évaluation sommative permet de mesurer les progrès réalisés

Organisation des espaces

Le partage avec les classes du second degré est possible dans les conditions réglementaires.
La présence du public dans l'eau n'est pas autorisée pendant les scolaires.
Rotations des groupes : ils se réalisent sous la responsabilité des enseignants et du chef de bassin.
Vestiaires : on évitera la présence du public simultanément à celle des classes.

Matériel éducatif mis à disposition

Le matériel éducatif est mis à la disposition des classes
Les bassins sont aménagés en fonction de l'organisation pédagogique définie en concertation, selon les besoins

Conditions effectives d'encadrement

En plus, de l'enseignant de la classe, l'encadrement est assuré par des intervenants professionnels qualifiés et agréés.

Les intervenants bénévoles ne sont pas autorisés.

La présence d'au maximum deux parents par école est autorisée y compris aux abords des bassins. Il peut être autorisé un seul parent pour deux classes. Ils seront admis pour des tâches d'aides à la vie collective (passage aux toilettes par exemple). Ils devront se tenir assis en retrait sur les bancs ou gradins à proximité et s'abstenir de toute intervention dans le dispositif d'enseignement.

Chaque classe est encadrée par l'enseignant et au moins un personnel agréé pour les tâches d'enseignement mis à disposition par la mairie de Bordeaux. Afin de permettre le suivi des apprentissages des élèves et de favoriser l'implication des enseignants, on recherchera la stabilité de l'équipe d'encadrement.

Les élèves de chaque classe seront partagés en groupes (hétérogènes ou de niveau) et encadrés exclusivement par le maître de la classe (ou de l'école dans le cadre d'un échange de service) et le ou les intervenants agréé(s) pour la durée de l'unité d'apprentissage (hors problème d'absence ponctuelle). Chaque adulte référent dispose d'un document de suivi où figure la liste des élèves de son groupe. L'effectif des classes est annoncé en début de séance.

Dans le cadre du POSS, la surveillance de bassins est assurée par un personnel qualifié uniquement affecté à cette tâche. La surveillance des groupes peut être modifiée en fonction de l'organisation pédagogique.

Rôle des AVS

Les assistants de vie scolaire (AVS) accompagnent l'enfant en situation de handicap dont il est chargé y compris dans l'eau lorsque c'est nécessaire. Il l'aide à réaliser les consignes données par le professeur des écoles ou le personnel agréé. L'AVS ne conduit pas les tâches d'enseignements. Il ne peut être comptabilisé dans le taux d'encadrement.

Dispositifs prévus pour les élèves « dispensés »

Sauf cas exceptionnel, la classe entière est concernée par l'activité.

Les parents de l'enfant dispensé doivent en informer l'enseignant. Celui-ci informera le chef de bassin pour toute adaptation du dispositif.

Un élève dispensé temporairement ou pour la durée de l'unité d'apprentissage reste à l'école.

Réunions de concertation

Le suivi de la mise en œuvre est permanent, il est assuré par une relation fonctionnelle entre le SSAN et les conseillers pédagogiques.

Une réunion annuelle DSDEN – SSAN permet de faire le bilan du fonctionnement de l'activité et des apprentissages des élèves aux 3 niveaux (CP – CE1 – CM2).

Dans la mesure du possible, une réunion de l'équipe pédagogique de la piscine avec les services du DASEN – DSDEN permettra d'affiner l'ensemble du projet en fonction des besoins.

Chaque année, le SSAN informera les écoles par courrier d'une réunion d'information sur les conditions du déroulement de l'activité ainsi que de l'attribution des créneaux.

Pour les CP, dans la mesure du possible, une visite des intervenants agréés dans les classes permettra de présenter la structure et l'activité.

Conditions d'accueil des formations des enseignants

La ville de Bordeaux mettra à disposition les moyens nécessaires à la formation des enseignants.

Modalité de passage du test « aisance aquatique », et de l'ASSN

Au cours du cycle, tous les élèves de CE1 passeront le test d'aisance aquatique (cf. test en pièce – jointe)

Les élèves de CM1 ou CM2 qui bénéficieront des séances de voile et qui n'ont pas validé le test d'aisance aquatique seront accueillis dans les créneaux définis par le SSAN.

Au cours du cycle, tous les élèves de CM2 passeront « l'attestation scolaire savoir nager » (ASSN) - cf. pièce jointe. L'ASSN sera validée par les intervenants agréés et l'enseignant – cf. test en pièce -jointe. La liste des élèves avec les résultats (réussite, échec ou absence) sera remise à l'enseignant en fin de période.

Conditions d'accueil de stagiaires BE, BP, DE, ...

Dans le cadre de leur formation en centre, les stagiaires pourront intervenir, auprès des élèves des classes de l'enseignement public dans les conditions suivantes :

1. Les stagiaires compteront dans le taux d'encadrement une fois qu'ils auront réussi les tests d'exigences préalables aux mises en situations pédagogiques (E.P.M.S.P).
2. L'intervention se réalisera dans le respect du projet pédagogique de la piscine précisé dans la convention et en collaboration avec le CPC
3. L'intervention s'effectuera sur les mêmes classes en recherchant une continuité de présence sur la durée de leur stage.

**DEMANDE EXPRESSE D'AGREMENT POUR UN INTERVENANT PROFESSIONNEL REMUNERE
(HORS I.R.A.) POUR FIGURER SUR LA LISTE ANNEXÉE A LA CONVENTION (IMPRIMÉ B)**

(Le projet pédagogique est lié à cette demande)

A renseigner par l'employeur ou l'intervenant
(Document à transmettre à l'inspecteur d'académie DASEN)

Date de la demande expresse d'agrément :	
<input type="checkbox"/> STATUT : <input type="checkbox"/> Contractuel (CDD- CDI) <input type="checkbox"/> Fonctionnaire titulaire (hors ETAPS /CTAPS)	<input type="checkbox"/> QUALIFICATION : Diplôme (sportif ou universitaire) dans l'activité prévu à l'article L.212-1 du code du sport : Carte professionnelle n°..... Date limite de validité :.....

A remplir par la DSDEN Domaine(s) d'activité :.....

Intervention liée à une convention signée avec la DSDEN : OUI* NON Convention n° : *Le nom sera annexé à la convention
--

INTERVENANT	
Nom d'usage :	Nom de naissance :
Prénom :	Ville de naissance.....Arrondissement.....
Date de naissance :	Code postal:.....
Si né(e) à l'étranger, ville et pays :	Adresse personnelle :
Nom, prénom, père et mère :	Téléphone :
Vérification du FIJAISV certifié néant le :	

Références : circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999, B.O.E.N. n° 7 DU 23 septembre 1999 et Circulaire n°2017-116 du 6 octobre 2017 (encadrement des APS).

L'intervenant certifie :

-s'engager à inscrire son intervention, qui devra avoir reçu l'autorisation du directeur de l'école, dans le cadre du projet pédagogique et du règlement intérieur de l'école, en respectant le principe de neutralité et de laïcité de l'école.

-être informé(e) de l'obligation de souscription d'une assurance responsabilité civile, et l'assurance individuelle accidents corporels étant recommandée.

-être informé(e) que la demande d'agrément sera validée sous réserve de répondre aux critères d'honorabilité, par consultation du FIJAISV par les services de la DSDEN (Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles et Violentes).

L'agrément est valable 1 an et peut être renouvelé pendant 5 ans sous la réserve de la vérification annuelle de l'honorabilité de l'intervenant.

-Être informé que les informations (nom, prénom, date de naissance, qualifications, et prérogatives seront consultables sur le site internet de la DSEN 33.

Date et signature de l'employeur :

Date et signature de l'intervenant :

Décision de l'Inspecteur d'Académie, DASEN :

Agrément accordé

Agrément refusé

Motif :

Date : Signature :

**IRA : DEMANDE POUR FIGURER SUR LA LISTE ANNEXEE A LA CONVENTION
(CLUB OU COLLECTIVITE) (IMPRIME A)**

**A renseigner par l'employeur ou l'intervenant
(Document à transmettre à l'inspecteur d'académie DASEN)**

Date de la demande d'inscription :	
<p align="center">Educateur sportif :</p> <p>Qualification :</p> <p>Ou</p> <p>Diplôme universitaire :</p> <p>Carte professionnelle n°.....</p> <p>Date limite de validité :</p>	<p align="center">Fonctionnaire titulaire dont le statut permet l'encadrement des APS</p> <p><input type="checkbox"/> CTAPS :</p> <p><input type="checkbox"/> ETAPS :</p> <p>Date de titularisation dans la fonction :</p>

Intervention liée à une convention signée avec la DSDEN : OUI NON Bénévole ou rémunéré

A remplir par l'employeur
<p>Activités :</p> <p align="center">Cas particulier de la natation : Cas particulier de la natation :</p> <p><input type="checkbox"/> BEESAN <input type="checkbox"/> autre diplôme conférant le droit d'enseigner la natation</p> <p>Nom du diplôme : Date du dernier certificat de révision :</p>

INTERVENANT	
Nom d'usage :	Nom de naissance :
Prénom :	Ville de naissance.....Arrondissement.....
Date de naissance :	Code postal :
Si né(e) à l'étranger, ville et pays :	Adresse personnelle :
Nom, prénom, père et mère :	Téléphone :
.....	Adresse mail :

Références : circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999, B.O.E.N. n° 7 DU 23 septembre 1999 et Circulaire n°2017-116 du 6 octobre 2017 (encadrement des APS).

L'intervenant certifie :

-s'engager à inscrire son intervention, qui devra avoir reçu l'autorisation du directeur de l'école, dans le cadre du projet pédagogique et du règlement intérieur de l'école, en respectant le principe de neutralité et de laïcité de l'école.

-être informé(e) de l'obligation de souscription d'une assurance responsabilité civile, et l'assurance individuelle accidents corporels étant recommandée.

-Etre informé que les informations (nom, prénom, date de naissance, qualifications, et prérogatives seront consultables sur le site internet de la DSEN 33.

Date et signature de l'employeur :

Date et signature de l'intervenant :

ANNEXE 5

Test d'aisance aquatique

Le certificat d'aisance aquatique est défini par l'article A. 322-3-2 du code du sport.

Ce test peut être préparé et passé dès le cycle 2 et, lorsque cela est possible, dès la grande section de l'école maternelle. Sa réussite peut être certifiée par tout enseignant des établissements d'enseignement publics ou des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État, dans l'exercice de ses missions. L'obtention du certificat d'aisance aquatique permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport).

Le test permet de s'assurer que l'élève est apte à :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

Un certificat attestant de la réussite au test est remis à l'élève ou à son représentant légal.

MODELE DE CERTIFICAT D' AISANCE AQUATIQUE

Recto

Académie de _____	<i>Certificat d'aisance aquatique</i>
Cachet de l'établissement et signature du directeur de l'école ou du chef d'établissement	Nom : _____
	Prénom : _____
	Date de naissance : __/__/____ _____
	École/collège : _____

CERTIFICAT D' AISANCE AQUATIQUE

Le professeur des écoles, ou le professeur d'éducation physique et sportive ⁽¹⁾, certifie que l'élève _____ a passé avec succès le test défini par l'article A. 322-3-2 du code du sport.

le ___/___/_____

Nom et signature du professeur

(1) rayer la mention inutile

ANNEXE 6

L'attestation scolaire « savoir-nager » (ASSN) est définie par l'arrêté du 9 juillet 2015 (MENE1514345A) ; elle est validée prioritairement dans les classes de CM1, CM2 ou sixième. Cette attestation, délivrée par le directeur de l'école ou le principal du collège, est signée par le professeur des écoles et un professionnel qualifié à l'école primaire, ou par le professeur d'éducation physique et sportive au collège. Elle permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport).

INDICATIONS POUR LA VALIDATION DE L'ASSN

L'ASSN repose sur la maîtrise d'un parcours aquatique et de connaissances spécifiques au milieu aquatique. Elle valide un niveau de compétence permettant de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, plan d'eau calme à pente douce).

Parcours

Conditions de réalisation du parcours

Réalisation en continuité, sans reprise d'appuis solides (au bord du bassin, au fond ou sur tout autre élément en surface). Aucune contrainte ou limite de temps.

Sans lunettes.

Précisions

La hauteur du bord à l'entrée dans l'eau doit être comprise entre 0 et 80 cm. Audelà, le départ peut être réalisé sur le côté du bassin ou depuis l'une des marches de l'échelle.

La profondeur doit être au minimum de 1,50 m du côté du départ.

Le parcours doit être réalisé tout au long à au moins 1 mètre d'un bord latéral du bassin ou de tout appui solide.

Capacités	Indications pour l'évaluation
À partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière.	L'élève, à partir d'une position accroupie, entre par les fesses, ou le dos orienté vers la surface de l'eau, et reste dans l'axe de la chute.
Se déplacer sur une distance de 3,5 m en direction d'un obstacle.	Déplacement libre.
Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 m.	L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle.
Se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 m.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 m.	Position verticale statique ou dynamique ; visage et voies respiratoires émergées.

Faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale.	Ne pas toucher le fond ou le mur. Sans reprise d'appui solide (fond du bassin, bord, ligne d'eau ou objet flottant).
Se déplacer sur le dos sur une distance de 15 m.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
Au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 m.	Position horizontale dorsale statique avec ou sans action de stabilisation ; voies respiratoires émergées.
Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète.	L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle.
Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.

Connaissances

Au cours de l'enseignement, l'élève devra attester des connaissances suivantes :

Connaissances et attitudes	Indications pour l'évaluation
Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème.	Localiser le surveillant.
Connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé.	Utilisation systématique de la douche et respect des consignes de sécurité spécifiques au bassin.
Savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels l'ASSN est adaptée.	Identifier ses ressources et ses limites en fonction du milieu.

MODELE D'ATTESTATION SCOLAIRE « SAVOIR-NAGER »

Recto

Académie de

PHOTO

Cachet de l'établissement et signature du
directeur de l'école ou du chef
d'établissement

Attestation scolaire
« savoir-nager »

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : __/__/____

École/collège :



Verso

Attestation scolaire « savoir-nager »

Le professeur des écoles et le _____, ou le
professeur d'éducation physique et sportive ⁽¹⁾, certifient que l'élève

_____ maîtrise le savoir-nager défini par l'arrêté
du 9 juillet 2015 (parcours de capacités, connaissances et attitudes).

le __/__/_____ Noms et

signatures du

professionnel agréé (et titre)

professeur

(1) compléter ou rayer la mention inutile